



rapports

de la Commission permanente de gestion
et de la Commission permanente des finances

réponses de la Municipalité
aux observations

année 2022



rapports

de la Commission permanente de gestion
et de la Commission permanente des finances

réponses de la Municipalité
aux observations

année 2022

Commission permanente de gestion

Elue le 8 septembre 2021

Membres : M. Louis Dana, Mme Anaïs Timofte, M. Musa Kamenica, Mme Thanh-My Tran-Nhu, M. Valentin Christe, Mme Diane Wild, Mme Karine Roch, M. Johann Dupuis, M. Roland Philippoz, M. Ilias Panchard, Mme Denise Gemesio, Mme Franziskan Meinherz, Mme Ariane Morin, Mme Anna Crole-Rees, Mme Virginie Cavalli

Commission permanente des finances

Elue le 8 septembre 2021

Membres : M. Daniel Dubas, M. Fabrice Moscheni, Mme Eliane Aubert, Mme Aude Billard, M. Pierre Conscience, Mme Anne Berguerand, Mme Maimouna Mayoraz, M. Mathias Paquier, Mme Muriel Chenaux Mesnier, M. Eric Bettens, Mme Sarah Neumann, M. Benjamin Rudaz, M. Philippe Miauton, M. Vincent Brayer, Mme Mathilde Maillard

Table des matières

Rapport de la Commission permanente de gestion pour l'exercice 2022	5
Table des matières	6
Culture et développement urbain (CD).....	11
Sécurité et économie (SE)	20
Sports et cohésion sociale (SCS).....	28
Logement, environnement et architecture (LEA)	37
Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ).....	46
Finances et mobilité (FIM).....	55
Services industriels Lausanne (SIL).....	62
Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	69
Rapport de la Commission permanente des finances sur les comptes de la Commune pour l'année 2022	73
Culture et développement urbain (CD)	77
Sécurité et économie (SE)	83
Sports et cohésion sociale (SCS).....	88
Logement, environnement et architecture (LEA)	93
Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ)	101
Finances et mobilité (FIM).....	107
Services industriels (SIL).....	114
Réponse de la Municipalité aux observations formulées par la Commission permanente de gestion (exercice 2022)	123

Lausanne, juillet 2023

Rapport de la Commission permanente de gestion pour l'exercice 2022

Organisation de la Commission permanente de gestion

Présidence	Mme Karine ROCH (Les Verts)
1 ^{re} vice-présidence	Mme Anna CROLE-REES (PLR)
2 ^e vice-présidence	Mme Anaïs TIMOFTE (EàG)
Secrétaire	Mme Patricia PACHECO DELACOSTE
CULTURE ET DÉVELOPPEMENT URBAIN	Mme Anaïs TIMOFTE (EàG) M. Musa KAMENICA (soc.)
SÉCURITÉ ET ÉCONOMIE	M. Louis DANA (soc.) M. Valentin CHRISTE (UDC)
SPORTS ET COHÉSION SOCIALE	Mme Diane WILD (PLR) M. Roland PHILIPPOZ (soc.)
LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE	Mme Agathe RABOUD (EàG) M. Yusuf KULMIYE (soc.)
ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS	M. Oleg GAFNER (Les Verts) Mme Denise GEMESIO (PLR)
FINANCES ET MOBILITÉ	Mme Franziska MEINHERZ (EàG) Mme Ariane MORIN (Les Verts)
SERVICES INDUSTRIELS	Mme Anna CROLE-REES (PLR) Mme Virginie CAVALLI (Vert'libéraux)

Table des matières

Préambule	8
Exercice 2022-2023 de la Commission de gestion.....	8
Ressources humaines	8
Outils informatiques	8
Plan climat.....	8
Visite au Secrétariat du Conseil	9
Culture et développement urbain (CD)	11
Préambule	12
Secrétariat général (SGCD).....	12
Secrétariat municipal (SMUN).....	13
Service de la culture (CULT).....	14
Service de l'urbanisme (URB).....	15
1 ^{re} observation.....	16
2 ^e observation	17
Service des bibliothèques et archives de la Ville (BAVL)	17
Contrôle des finances de la Ville (CFL).....	18
3 ^e observation	18
Syndic.....	19
Sécurité et économie (SE)	20
Préambule	21
Secrétariat général (SGSE)	21
Corps de police (CP).....	22
4 ^e observation	23
Service de protection et sauvetage (SPSL).....	24
Service du contrôle des habitants (CH).....	25
5 ^e observation	26
Service de l'économie (ECO).....	26
Service de l'eau (EAU).....	26
Sports et cohésion sociale (SCS)	28
Préambule	29
Secrétariat général (SGSCS).....	29
6 ^e observation	30
Service des sports (SPORTS)	31
Service social (SSL / CSR)	33
Service du travail (ST)	34
Service des assurances sociales (SAS).....	35
Entretien avec la directrice.....	36
Logement, environnement et architecture (LEA)	37
Préambule	38
Secrétariat général LEA (SGLEA).....	38
Service du Cadastre (CADA)	39
Gérançes (GER)	40
Architecture et logement (ARLO)	41
Parcs et domaines (SPADOM)	42
Service d'organisation et d'informatique (SOI)	43
Rencontre avec la Municipale de la direction LEA	44
7 ^e observation	45
Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ)	46
Préambule	47
Secrétariat général (SGEJQ)	47
8 ^e observation	47
Service des écoles et du parascolaire (SEP)	48

9 ^e observation	49
10 ^e observation	50
Service de santé et prévention (SSPr)	50
11 ^e observation	51
Service de psychologie scolaire (SPS)	51
12 ^e observation	52
Service de la petite enfance (SPE)	52
Rencontre avec le municipal de la direction EJQ	53
Finances et mobilité (FIM)	55
Préambule	56
Secrétariat général (SG)	56
Service des finances (SFIN)	57
Service du personnel (SPEL)	58
Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics (MAP)	58
13 ^e observation	59
Service de la propreté urbaine (PUR)	59
14 ^e observation	60
Service achats et logistique de la ville (SALV)	60
15 ^e observation	61
Direction FIM	61
Services industriels Lausanne (SIL)	62
Préambule	63
Les SIL en un clin d'œil !	63
Organisation, gestion et RH	63
Partenariats	65
Produits, prestations et solutions énergétiques	66
Finances	67
Evolution du modèle énergétique liée à l'impulsion du Plan climat	68

Préambule

Exercice 2022-2023 de la Commission de gestion

La Commission de gestion (COGES) s'est réunie régulièrement durant l'année parlementaire 2022-2023. Elle a siégé à neuf reprises à l'Hôtel de Ville. Elle a en outre rencontré la Commission des finances le 14 décembre 2022. Les commissaires des deux commissions souhaitent pouvoir échanger régulièrement pour une meilleure efficacité dans l'accomplissement de leurs missions respectives.

Pour l'année 2022, la COGES n'a pas retenu de thème transverse. Ceci a permis aux commissaires de creuser les éléments qui leur semblaient les plus pertinents lors des visites des différents dicastères. Certains de ces éléments sont ressortis dans plusieurs services.

Ressources humaines

Comme déjà constaté l'année dernière, la COGES relève que plusieurs services de différentes directions sont confrontés à des problèmes de recrutement. Ceci est particulièrement visible pour les métiers techniques ou spécialisés. La 1^{re} observation (CD) et la 13^e observation (FIM) invitent la Municipalité à se pencher sur cette problématique, notamment en flexibilisant le plafond des suppléments salariaux. Les commissaires pensent que d'autres pistes devraient être mieux exploitées pour pallier ce problème, comme de mettre en avant l'image de la Ville et le service public, les horaires de travail pratiqués dans l'administration communale, la Caisse de pensions et la possibilité de télétravail.

Ces deux observations mettent en exergue des problèmes de recrutement de deux services de directions différentes, mais il a aussi été constaté dans d'autres services, qui ne font pas l'objet d'observation.

Outils informatiques

La COGES a relevé lors de ses visites que, bien que l'informatisation de l'administration est en route, il reste encore beaucoup à faire dans certains services. Les besoins dans ce domaine sont divers. Ils peuvent aller du traitement centralisé des données des administrés – 10^e observation – à un besoin de matériel uniformisé pour accomplir au mieux les missions de certains services – 2^e observation.

Plan climat

Le Plan climat étant un dossier phare de cette législature, il est dès lors apparu en filigrane lors de plusieurs visites. En effet, le Plan climat concerne de près plusieurs services, que ce soit à travers le Plan canopée, la rénovation des bâtiments ou la gestion numérique. La COGES avait formulé une observation sur la gestion 2021¹ visant un renforcement de l'Unité climat, dont les défis transversaux sont énormes. Souhaitant être informés des avancées

¹Le Conseil communal souhaite que la Municipalité reprenne l'organisation du Service afin de renforcer les capacités de l'Unité climat concernant le suivi des objectifs du Plan climat et la coordination avec les autres services et directions de l'administration.

dans ce dossier, les commissaires ont formulé une observation allant dans ce sens – 7^e observation.

Visite au Secrétariat du Conseil

La présidente de la Commission de gestion a rencontré les membres du Bureau le mardi 23 mai 2023 pour évoquer les principaux événements de l'année présidentielle.

Reprise par une commission du Règlement sur les indemnités et du remboursement de frais d'avocat

Entre 2021 et 2023, le Bureau a reçu quatre demandes de remboursement de frais de représentation pour des procédures juridiques ouvertes suite à des propos tenus dans le cadre de la fonction d'élue·e·s. En 2021, Le Bureau avait pris la décision de répondre favorablement à la demande, sans qu'une base réglementaire ne fixe les modalités des remboursements. Alors que trois nouvelles demandes sont apparues durant l'année en cours, le Bureau a décidé de procéder à une révision du Règlement sur les indemnités au travers de la commission ad hoc N° 1. De manière générale, on note que la tendance à la judiciarisation touche également les élu·e·s communaux dans leur mandat et cela en devient inquiétant, car il n'existe pas d'immunité parlementaire au niveau communal, contrairement aux niveaux cantonal et fédéral. La commission a traité également des indemnités reçues par les conseillères et les conseillers.

Reprise du Secrétariat des commissions par une nouvelle secrétaire

La secrétaire de commissions est entrée en fonction le 1^{er} novembre 2022, selon la décision prise par le Conseil dans le nouveau Règlement du Conseil communal. Un poste d'auxiliaire de 0,2 EPT peut être encore activé. Un point de situation sera fait en novembre 2023 avec le Bureau pour analyser s'il y a lieu de recourir à ces ressources et comment organiser le travail de manière optimale.

Les membres du Bureau remarquent que les notes sont de bonne qualité et très détaillées. Elles sont aussi rendues rapidement. Lorsque des séances de commission se chevauchent ou en cas d'absence de la secrétaire de commissions, le secrétaire du Conseil et la secrétaire adjointe peuvent la remplacer.

Conjointement à l'engagement de la secrétaire de commissions, le Bureau s'est questionné sur les tranches horaires à proposer dans l'organisation des séances de commission pour satisfaire le plus grand nombre. La commission de nomination avait déterminé que la personne engagée interviendrait plutôt le soir et en fin de journée. Suite à des demandes de membres du Conseil, le Bureau a décidé de proposer l'organisation de séances de commission aussi en matinée.

Rénovation de la salle du Conseil

Pendant l'année écoulée, le Bureau a dû suivre l'avancée des travaux de rénovation de la salle du Conseil : résiliation des contrats, continuité des travaux du Conseil, continuité de l'archivage, entre autres. Les travaux de rénovation de la salle du Conseil débuteront le 3 juillet 2023 et dureront tout l'été. Le Bureau veille à ce que les services offerts jusqu'ici

perdurent jusqu'à ce que les nouvelles solutions soient pleinement activées et à ce que les séances du Conseil puissent avoir lieu dans des conditions jugées acceptables.

Des retards sont d'ores et déjà prévus dans la livraison des platines de vote. Le Bureau se déterminera pour assurer que le Conseil puisse siéger valablement à la rentrée d'août 2023. La rénovation implique également la réorganisation des mandats parmi les prestataires de services. Le Bureau et la Municipalité supervisent la transition, notamment les questions liées aux contrats.

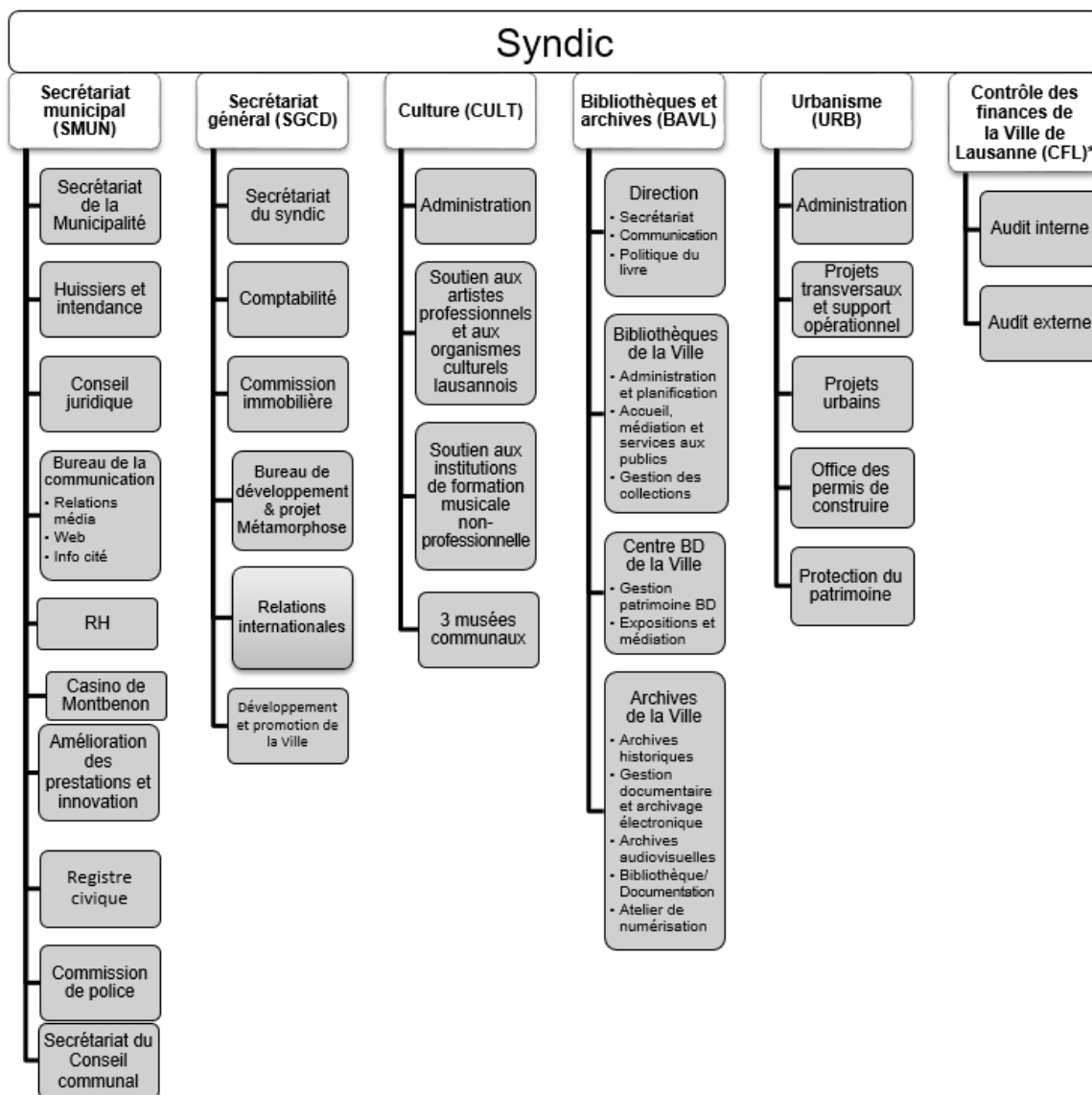
Autres points

Le Bureau du Conseil est confronté à la gestion de passablement de questions de conciergerie, dont les collations servies pendant les séances. Suite à des demandes ou remarques de membres du Conseil, plusieurs formules ont été essayées au fil des ans, mais il est difficile de trouver des prestataires qui puissent satisfaire tous les membres du Conseil.

L'accord ou le refus de l'urgence pour les interpellations est un problème auquel le Bureau est fréquemment confronté. Selon l'article 68 RCCL, le caractère urgent d'une interpellation est « justifié par l'actualité du problème ». Il arrive souvent que les membres du Conseil fassent appel au plénum pour décider d'une urgence en cas de refus du Bureau. Dans le prochain rapport du Bureau figurera le décompte des interpellations dont l'urgence a été refusée par le Bureau, mais accordée ensuite par le plénum.

Culture et développement urbain (CD)

Direction de la culture et du développement urbain



* rattachement administratif à la Direction, mais dépend de la Municipalité

Préambule

Les deux commissaires de la sous-commission de gestion en charge de la Direction culture et du développement urbain (CD) ont effectué sept visites entre le 23 mars et le 2 mai 2023. Lors de ces visites, les commissaires ont rencontré les chef·fe·s de service et les deux chefs d'unité (Commission immobilière et le responsable de l'Office des permis de construire). Enfin, les visites ont été conclues par une rencontre avec le syndic.

Les services et les unités visités sont les suivantes :

- Secrétariat municipal (SMUN)
- Secrétariat général (SGCD)
- Service de la culture (CULT)
- Service bibliothèques et archives de la Ville (BAVL)
- Service de l'urbanisme (URB)
- Service du contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL)
- Unité de la Commission immobilière
- Office des permis de construire

Les deux membres de la sous-commission tiennent à remercier tous les chef·fe·s de service, les deux chefs d'unité et le syndic pour l'accueil et pour leur temps accordé.

Secrétariat général (SGCD)

Les événements importants du Secrétariat général pour l'année 2022 sont :

- la création de l'Unité de développement et de promotion de la ville (UDPV)
- le projet-pilote de médiation administrative.

La santé, le sport, la formation et la gastronomie sont des atouts majeurs pour notre Ville et l'objectif de cette nouvelle unité UDPV est de valoriser ces domaines auprès des acteurs économiques nationaux et internationaux afin de rendre Lausanne plus attractive et dynamiser l'emploi sur son territoire. En matière de personnel, les 3,6 EPT de création de l'unité ont été transférés de la Direction CD à la nouvelle unité et les nouveaux engagements auront lieu en 2023. A terme, cette unité sera composée de six personnes.

Afin d'être à l'écoute des doléances et des problèmes que les habitantes et habitants rencontrent avec l'administration communale, la Municipalité a confié à la secrétaire générale CD un projet-pilote de médiation administrative, dès avril 2022.

Cette tâche consiste à être à l'écoute et au service de la population et des associations lorsqu'il y a des difficultés de communication, de compréhension ou des conflits avec l'administration.

Durant les dix premiers mois du projet pilote, vingt demandes ont été adressées à la médiation, principalement en lien avec les prestations sociales et les appartements subventionnés.

En ce qui concerne le travail du Bureau de développement et projet Métamorphose (BDM), l'Ecoquartier des Plaines-du-Loup a accueilli, en juillet 2022, les premiers habitants des deux premiers lots de logements sur les vingt-deux qui existeront dans un an.

Commission immobilière

Avec l'entrée en vigueur du nouveau droit de préemption instauré par la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), l'unité a connu une forte augmentation de son activité. Pour y faire face, le service a engagé un second adjoint au délégué. Sur les 119 transactions analysées en 2022, la Ville a exercé son droit de préemption à quatre reprises. Treize immeubles ont été acquis grâce au droit de préemption depuis son introduction au 1^{er} janvier 2020.

Deux acquisitions d'immeubles par voie de préemption ont fait l'objet de procédures judiciaires. La première affaire a fait l'objet d'un recours de l'acquéreur évincé, déposé devant la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal.

Le recours a été rejeté par la CDAP, mais a fait l'objet d'un second recours au Tribunal fédéral, qui a également été rejeté.

Dans le second cas, l'acquéreur évincé a également porté l'affaire devant la CDAP, qui a une nouvelle fois rejeté le recours. Les recourants n'ont pas contesté l'arrêt au Tribunal fédéral, de sorte que le jugement est entré en force.

Il convient encore de préciser que les bâtiments acquis par voie de préemption ne sont pas forcément tous voués à rester propriété de la Ville de Lausanne, mais que l'objectif est d'en remettre certains en droit distinct et permanent de superficie (DDP) à des coopératives ou sociétés immobilières d'utilité publique.

Une procédure de sélection est en cours en vue d'attribuer les immeubles à des maîtres d'ouvrage qui devront garantir le maintien de logements à loyers abordables et mettre en œuvre un assainissement énergétique des bâtiments.

Cette démarche permet d'une part de lutter contre la pénurie de logements en conservant sur le marché des logements loués qui correspondent aux besoins de la population et, d'autre part, de répondre aux objectifs du Plan climat de la Ville en assurant l'assainissement énergétique des bâtiments.

Secrétariat municipal (SMUN)

En 2022, la nouvelle Loi sur l'exercice des droits politique est entrée en vigueur et, pour la première fois, le SMUN, en accord avec le Canton, a pu organiser le dépouillement des élections cantonales sur deux jours, le samedi et le dimanche.

Le dépouillement, qui a mobilisé 365 personnes, a commencé la veille des élections et les premiers résultats sont sortis le dimanche en début d'après-midi. Les conclusions tirées de cette nouvelle organisation sont très positives : elle permet d'éviter les horaires de nuit, d'avoir moins de stress pour le personnel et d'être plus rapide dans la publication des résultats des élections.

Avec la fin des restrictions imposées à cause de la pandémie de COVID, le service a pu organiser plusieurs manifestations et réceptions, surtout au deuxième semestre de l'année. Depuis plusieurs années, la Fête nationale du 1^{er} août à Lausanne est fêtée en présence de différents présidents de la Confédération et, cette année aussi, la Ville n'a pas dérogé à cette règle en accueillant le président de la Confédération, M. Ignazio Cassis. A mentionner également l'organisation de deux événements importants en l'honneur de Mme Séverine Evéquo, élue à la présidence du Grand Conseil, et Mme Valérie Dittli, élue au Conseil d'Etat.

Le transfert du Bureau de la communication du Secrétariat général au Secrétariat municipal n'a pas impacté le système de fonctionnement du service et un changement du personnel.

Aujourd'hui, avec la judiciarisation de plus en plus grande de la société, le nombre de recours contre les décisions des autorités publiques est en augmentation. Le conseil juridique de notre Ville n'échappe pas à cette tendance. Le nombre de recours déposés, particulièrement liés aux taxes, aux impôts et à des objets en lien avec les aménagements urbains et de mobilité, est en nette augmentation.

Hormis le nombre important d'auxiliaires engagé·e·s lors du dépouillement des élections et votations fédérales, ainsi que pour le contrôle des signatures, les chiffres concernant l'engagement des autres auxiliaires, notamment pour l'intendance et le service, restent stables. A la suite d'un départ à la retraite, une auxiliaire de l'intendance a été engagée comme personnel fixe.

Afin de renforcer le suivi par la Municipalité des subventions de la Ville et des participations aux personnes morales (sociétés anonymes, fondations, coopératives, associations), un collaborateur scientifique a été transféré du Secrétariat général de la Direction des finances et de la mobilité. Sa mission est de veiller à la bonne gouvernance, en particulier au suivi des objectifs stratégiques des directives municipales sur les subventions et les participations.

Différents transferts de petites unités d'autres services de la Ville vers le Secrétariat municipal, ainsi que d'autres services de la direction, ou encore le renouvellement important du personnel, a nécessité un fort accompagnement par l'Unité de ressources humaines.

Lors de cette visite, les deux commissaires ont pu poser des questions liées au fonctionnement de la cellule ARC, plus particulièrement aux méthodes, à une meilleure accessibilité des demandes des employées à cette unité.

En 2022, une nouvelle co-responsable a été engagée à Cellule ARC, juriste de formation ayant complété sa formation dans le domaine de la psychologie et de la médiation. Ceci permet une meilleure accessibilité aux besoins de conseils des employé·e·s de la Ville.

Service de la culture (CULT)

L'année 2022 était une année riche en concrétisation de projets liés à la politique culturelle de la Ville de Lausanne et de projets infrastructurels majeurs, comme l'inauguration du Théâtre de Beaulieu, du second bâtiment de Plateforme 10 et du Théâtre de Vidy, ou encore le lancement du projet de la future Maison de la culture et de l'innovation numérique.

Le service n'a pas rencontré de difficultés majeures au niveau du fonctionnement interne, mais est toujours confronté aux difficultés à porter le secteur culturel dans un contexte encore difficile lié au COVID.

En ce qui concerne les subventions casuelles, il y a toutefois un certain retour à la normale : le service n'est pas confronté à davantage de demandes qu'avant le COVID.

Au niveau des effectifs du personnel, on constate une différence entre EPT alloués et EPT affectés. Ceci est dû à une période transitoire. Des recrutements sont en cours. Il est devenu plus compliqué qu'avant le COVID de recruter, notamment pour les postes de cadres et dans le domaine technique (pour ces derniers, ils sont moins nombreux sur le marché du travail dans le secteur culturel). Les postulations sont globalement moins nombreuses et de moins bonne qualité.

Le service a mis en place des rencontres professionnelles, qui lui permettent de rencontrer à échéances régulières la scène culturelle lausannoise. L'idée est de thématiser dans un cadre formel les problèmes que rencontre le secteur culturel. Un accent est chaque fois mis sur un domaine : des séances ont par exemple eu lieu sur la question de la territorialité et sur la participation culturelle.

Lausanne est motrice dans le développement d'un dispositif mutualisé à l'échelle romande de personnes de confiance et d'une cellule ressource pour le milieu de la culture, sur le modèle de ce qui est fait pour les entreprises.

Le projet devrait pouvoir être formalisé et rendu public autour du mois de juin 2023. Ce dispositif s'inscrit dans un plan d'action plus large de prévention des risques psychosociaux au travail, qui propose par exemple des sondages de satisfaction réguliers des grandes institutions culturelles.

Le projet d'Observatoire romand de la culture a été initié via le projet INTERACT. Il est désormais porté conjointement par les cantons et les villes romandes, l'Université de Lausanne et la HES-SO. Deux recherches seront ainsi menées chaque année. Le service de la Ville est représenté au sein du comité de pilotage de cet observatoire, ainsi que de son comité élargi, qui détermine les sujets de recherche à mener.

Concernant la fréquentation globale par le public, les constats sont plutôt rassurants : la fréquentation marche bien dans le domaine des musiques actuelles, de l'événementiel, des festivals, ainsi que des propositions de niche.

Ce qui ne marche pas encore aussi bien en comparaison de « l'avant-COVID », c'est la fréquentation basée sur le système d'abonnements, ainsi que le domaine du cinéma. Les cinémas subventionnés par la Ville sont en revanche moins concernés par cette baisse de fréquentation, puisqu'ils visent un public plus ciblé que les « gros » cinémas non subventionnés par la Ville.

Concernant le suivi des postulats, le service est marqué par une certaine surcharge dans les réponses à apporter, ceci en raison également du fait que le service porte actuellement de nombreux projets, dont les délais ont été condensés par les retards induits par le COVID.

Les deux commissaires ont interrogé le chef de service sur la situation de gestion et de restructuration des grandes institutions culturelles subventionnées par la Ville, comme le Ballet Bédart, l'Opéra de Lausanne, le Conservatoire de Lausanne, l'EML.

Pour le Ballet Bédart, la profonde réorganisation de l'institution s'est poursuivie durant l'année 2022. Un directeur général et une directrice des RH ont été recrutés et la direction des finances remplacée. Un gros travail a été effectué sur les processus, les cahiers des charges et le rétablissement d'un climat de travail serein.

Concernant le Conservatoire, les questions salariales sont débattues dans le contexte du cadre légal de la LEM. Les nouveaux contrats ont été signés par une grande majorité de l'effectif.

Les situations sont bien moins complexes pour les deux autres institutions. L'Opéra de Lausanne se porte bien. Un nouveau directeur a été désigné pour une pleine entrée en fonction début juillet 2023.

L'EML a poursuivi en 2022 l'ajustement de son fonctionnement, initié à la suite de la fusion de cinq écoles en 2018. Un nouveau poste de direction pédagogique a été repourvu.

Service de l'urbanisme (URB)

En 2020, le service a lancé un processus de restructuration de son organisation et celui-ci s'est poursuivi en 2022 avec la mise en place de l'Office des permis de construire. Ce dernier regroupe en son sein le Bureau des permis de construire et la section Analyse et inspection des constructions, faisant partie dans le passé du Service d'architecture. Un nouveau responsable de l'office est entré en fonction en juillet 2022 et les deux commissaires ont pu le rencontrer lors de leur visite. En tout, l'office compte vingt-quatre collaborateurs, des architectes, des techniciens et des assistants administratifs.

Désormais, toutes les étapes du processus du traitement des permis de construire sont gérées par l'OPC. Ce nouveau fonctionnement permet de mieux optimiser les ressources du service et d'apporter de la cohérence auprès des usagères et usagers.

Le nombre de demandes pour les permis de construction continue d'augmenter chaque année et le délai de traitement des dossiers reste important en raison d'un plus grand nombre d'oppositions et de dossiers mal préparés par les requérants.

Il y a une volonté du chef de service et du responsable de l'office de trouver rapidement une solution à cette problématique des dossiers lacunaires en responsabilisant davantage les architectes du demandeur de permis de construction. Ceci aurait pour effet de raccourcir le délai de décision pour un permis de construction et d'enlever la surcharge de travail, qui incombe actuellement aux collaborateurs de l'administration, car ils doivent accompagner les demandeurs dans le processus de préparation du dossier.

En 2022, avec le départ à la retraite du délégué de l'Unité de la protection du patrimoine, une restructuration de l'unité s'est réalisée. Dorénavant, cette responsabilité est assumée par deux co-déléguées, qui ont mis en place le fonctionnement de l'unité sous une forme transversale. Cette restructuration permet une meilleure efficacité de l'unité.

Tenant compte des implications que pouvaient avoir ces changements de l'organisation du service auprès des collaborateurs, différentes initiatives ont été mises en place (formation d'équipe, ateliers, etc.).

Les autres dossiers importants qui ont mobilisé fortement le Service de l'urbanisme au cours de l'année 2022 sont : l'adoption du Plan directeur communal par le Conseil communal à la fin de l'année 2022 ; l'élaboration de l'avant-projet de l'étape 2 de l'écoquartier des Plaines-du-Loup, de l'écoquartier des Près-de-Vidy et les « Jardins de Vidy » ; et, enfin, le nombre important des demandes qui découlent, depuis l'entrée en vigueur en 2022, de la nouvelle Loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier et de son règlement d'application.

Le recrutement des cadres dans ce service continue d'être une tâche ardue en raison du non-alignement des salaires sur le secteur privé, mais aussi sur le secteur public : par exemple, entre le Canton de Vaud ou la Ville de Genève, où la différence avec la Ville de Lausanne est de 20-25%. Il arrive parfois que certains postes de cadre fassent deux fois le tour de publication d'offre, par exemple le cas du poste de conseiller juridique. Selon l'article 38 du Règlement pour le personnel de l'administration communale (RPAC) la Municipalité peut allouer des suppléments salariaux jusqu'à 20% par rapport au salaire initial proposé, mais, malgré cette dérogation, les difficultés d'engagement de personnes particulièrement qualifiées persistent.

1^{re} observation

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie la possibilité de flexibiliser le plafond des suppléments salariaux au-delà de 20% lorsqu'il s'agit des engagements de personnes particulièrement qualifiées, et pour les métiers où la Ville rencontre des difficultés particulières à recruter.

Comme les années précédentes, le nombre d'auxiliaires engagés dans ce service reste faible et, dans la majorité des cas, il s'agit d'engagements pour des missions de très courte durée.

Il est important de mentionner la bonne collaboration du service avec les Hautes écoles romandes. Différents échanges et des expériences entre les étudiants et des experts du service ont été réalisés sur des projets qui se trouvent sur le territoire lausannois.

Les deux commissaires ont pris connaissance que le service se confronte à une problématique liée à l'uniformisation des outils informatiques. En effet, tous les

collaborateurs du service ne possèdent pas le même type d'ordinateur et lorsqu'ils doivent discuter à distance, notamment des discussions liées à des analyses de plans, ils ne peuvent pas le faire tous en même temps.

2^e observation

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mène à bien une standardisation des outils informatiques afin que le service puisse accomplir efficacement ses missions.

Service des bibliothèques et archives de la Ville (BAVL)

Pour le BAVL, 2022 a été une année riche en activités avec la mise en place de différents projets dans le domaine de l'animation, de la politique du livre et de la communication.

Avec la fin des mesures sanitaires liées au COVID en mars de l'année 2022, l'un des principaux objectifs du service a été de récupérer les lectrices et lecteurs qui ne fréquentaient pas les bibliothèques pendant la période de pandémie, ainsi que d'augmenter le nombre de nouvelles abonnées et abonnés.

Au deuxième semestre de l'année, toutes les bibliothèques de la Ville ont constaté une augmentation du nombre des lecteurs et lectrices, retrouvant ainsi les mêmes statistiques que celles de l'année 2019. Le nombre de nouveaux inscrits a augmenté de 924 unités par rapport à celui de l'année 2021.

Le nombre d'animations a également connu une forte augmentation, notamment les projets « hors-murs », mis en place en partenariat avec le Service de la culture, l'Orchestre de chambre de Lausanne, le Musée historique, la Collection de l'Art Brut et les maisons de quartier. Par la mise en place des projets « empruntez un musée » ou « empruntez un concert », le service a permis aux différentes catégories de population d'avoir accès à la culture et aux livres.

Au niveau de la communication, il est important de noter la création de la newsletter du service, présentant différents sujets par numéro, ainsi que l'augmentation des consultations de presse en ligne.

Une difficulté majeure pour le service continue d'être le manque d'espace par place de travail sur le site de Chauderon. Selon la cheffe de service, il y a une volonté de la part du syndic de trouver une solution à cette problématique, et plusieurs visites de locaux ont été effectuées.

Suite à l'inondation des locaux de centre BD en 2021, une solution a été trouvée. Un processus de mutualisation de bureaux a été effectué au site du Maupas et, depuis l'année 2022, le Service des archives, le Centre BD et Politique du livre se retrouvent dans le même lieu.

Le service a lancé différents processus de transition au courant de l'année 2022.

Les Archives de Lausanne ont connu un processus de restructuration interne et la conduite de toute l'équipe a été confiée à l'archiviste adjointe. Dans un objectif de simplification du système d'information des archives, un projet pilote est lancé avec le Service d'organisation et d'information (SOI), aboutissant finalement à la mise en application de l'outil informatique (Atom) qui permet de mettre en ligne les copies des documents sous forme de séries documentaires ou des pièces isolées.

Une analyse profonde des besoins dans la gestion de la collection patrimoniale du Centre BD a été finalisée par le service et, sur cette base, un nouveau cahier des charges est élaboré pour le nouveau responsable, engagé en septembre de l'année 2022.

A Entre-Bois, le service est en discussion avec le Canton pour une mutualisation de l'espace de deux bibliothèques (Bibliothèque de la Ville et la Bibliothèque scolaire du collège d'Entre-Bois) qui se trouvent dans le même immeuble. Une forme de mutualisation d'espace des bibliothèques a été tentée pour le nouveau quartier des Plaines-du-Loup mais, malheureusement, celle-ci n'a pas abouti.

En 2022, le service est doté de trois nouveaux postes supplémentaires. Pour des missions ponctuelles, le service continue de faire appel aux auxiliaires, dont le nombre continue d'être stable.

Toutefois, l'engagement de deux bibliothécaires « volants » entre les sites des quartiers et la Bibliothèque jeunesse, engagés en fixe, permet de diminuer dans une certaine mesure la charge des auxiliaires.

Pour la première fois, le service a pu engager quatre personnes venant du Programme d'emploi temporaire (PET) et le bilan est positif pour les deux parties : le service lui-même et les personnes engagées. Dans le futur, l'objectif est d'engager un ou deux civilistes par année, mais, pour des raisons financières, ces engagements ne peuvent pas être réalisables actuellement.

Contrôle des finances de la Ville (CFL)

En compagnie du chef de service, les deux commissaires ont pu visiter directement les locaux du Contrôle des finances de la Ville et faire la connaissance des collaborateurs du service.

Une présentation très détaillée en PowerPoint sur l'entière mise en place du nouveau plan d'audit et commentée par le chef de service a eu lieu, et les deux membres de la COGES ont pu avoir des éclaircissements détaillés sur le déroulement de ces processus.

Trois missions d'audit (y compris celui pour le Palais de Beaulieu, en raison d'un processus de changement de direction qui était encore inabouti) sont reportées à l'année 2023, plutôt pour des raisons valables invoquées par les services de la Ville concernés, et non pour des raisons inhérentes au CFL.

Mis à part un collaborateur qui a quitté le service en février 2022 en raison d'une longue maladie, le service n'a pas connu d'autre mouvement du personnel. Une stagiaire de l'UNIL a pu faire son stage dans le service et l'expérience était positive. Le service ne connaît globalement pas de problèmes dans le processus de recrutement.

Le service ne possède pas encore de logiciel d'analyse basé sur le traitement automatisé des bases de données. Il continue d'utiliser Excel et Word comme outil informatique de travail principal. Le responsable est toujours en recherche d'une solution. Il y a eu une démarche pour trouver un logiciel adaptable au travail du CFL, mais, pour des raisons de sécurité et de suivi, il a fallu abandonner ce projet.

Pendant les périodes chaudes de l'année, les collaborateurs souffrent de la chaleur et de la luminosité dans les locaux, en particulier à certaines heures de la journée. De plus, les bureaux des collaborateurs se trouvent en vis-à-vis des bureaux des immeubles d'à côté. Les commissaires ont constaté le manque de discrétion et de fiabilité par rapport aux données sensibles que traite ce service.

3^e observation

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité installe des volets ou des stores dans toutes les fenêtres des bureaux du service afin que les collaborateurs-trices puissent exercer leur travail dans des conditions discrètes et convenables.

Syndic

Après avoir effectué les visites des différents services susmentionnés, les deux membres de la COGES ont fini par un court entretien avec le syndic. Quatre sujets ont été discutés lors de cet entretien : les effets de la nouvelle loi sur le droit de préemption, les recherches de locaux pour la Bibliothèque de Chauderon, les préparatifs liés aux 100 ans du Traité de Lausanne et, enfin, la promotion des intérêts de la Ville, ainsi que les relations de cette dernière avec le Canton et le niveau fédéral.

La nouvelle loi sur le droit de préemption (LPPPL) a permis à la Municipalité d'effectuer une série d'opérations d'achat d'immeubles où la Ville pourra appliquer sa politique de mixité sociale, préconisée dans le Programme de législature 2021-2026.

L'attribution du sol à des coopératives pour la construction de nouveaux immeubles est considérée par le syndic comme une opération très adéquate pour offrir à la population des locations abordables. Ceci permet également à la Ville de poursuivre les objectifs énergétiques du Plan climat à l'horizon 2030.

En ce qui concerne la problématique des locaux de la Bibliothèque de Chauderon, le syndic a confirmé que la Ville est à la recherche d'un immeuble adéquat pour la création de la Maison du livre.

Le syndic a ensuite répondu aux questions des commissaires liées à la préparation des commémorations du Traité de Lausanne en 2023. Plusieurs partenaires y participent : la Ville de Lausanne, certaines institutions culturelles cantonales et des associations kurdes. Face aux enjeux de sécurité et l'ampleur internationale de cet événement, le syndic considère que la Ville se trouve un peu seule, la Confédération et le Canton étant extrêmement réservés dans leur communication. Un bilan détaillé concernant les commémorations, les activités liées et la position de la Ville sur cette thématique sera effectué fin 2023.

Enfin, le syndic a été interrogé sur la promotion des intérêts de la Ville et ses relations avec le Canton et le niveau fédéral. Au niveau des rapports avec le Canton de Vaud, la révision de la péréquation intercommunale est un dossier qui a beaucoup occupé la Ville. Au niveau fédéral, la Ville de Lausanne a poursuivi son engagement au sein de l'Union des Villes suisses (UVS). L'année 2022 n'a pas été une année marquée par des sujets majeurs, si ce n'est la récente révision de la loi sur la fiscalité des entreprises, en particulier la répartition des recettes.

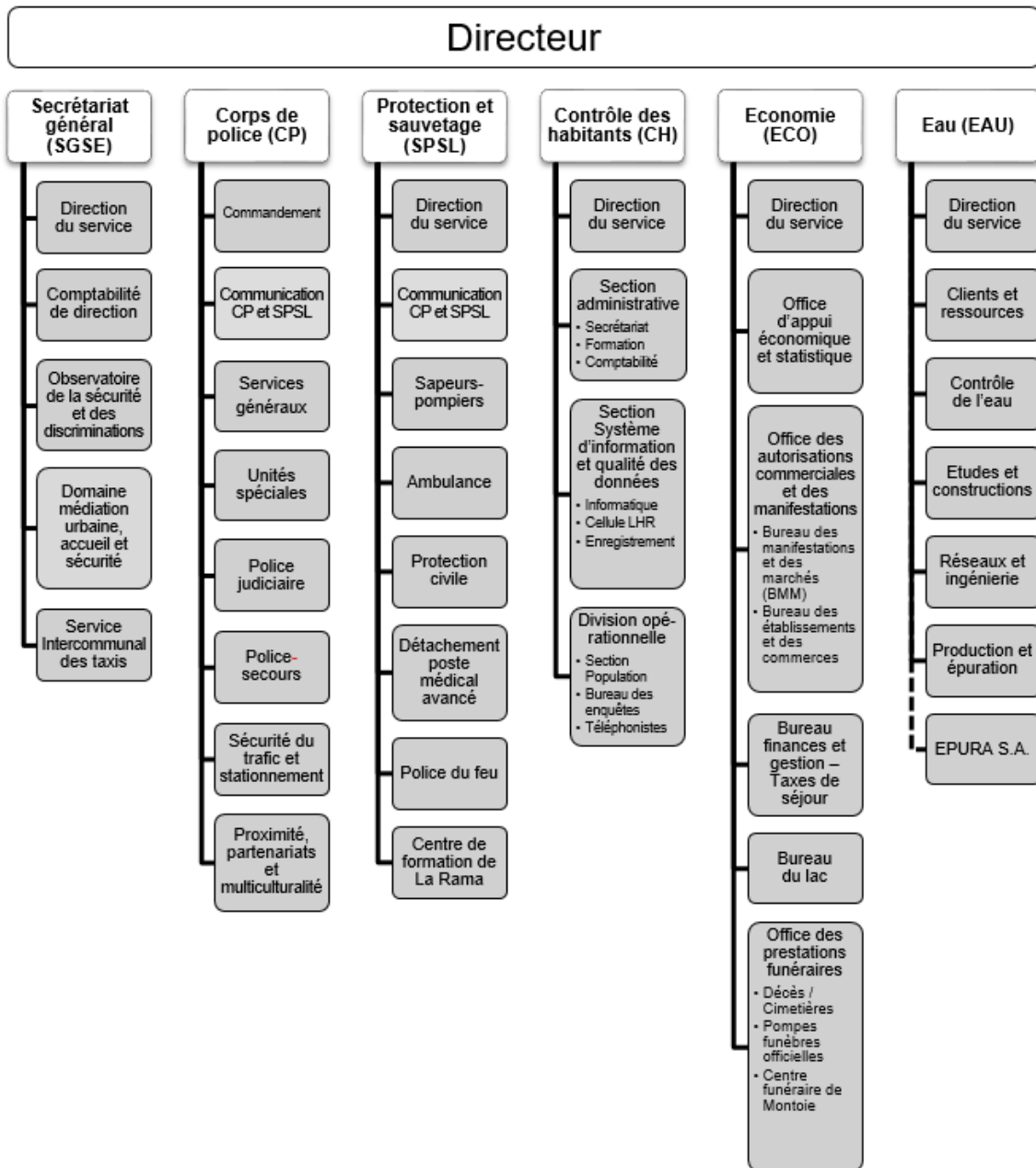
Pour la sous-commission Culture et développement urbain

Musa Kamenica, rapporteur

Anaïs Timofte

Sécurité et économie (SE)

Direction de la sécurité et de l'économie



Préambule

Les 31 mars et 28 avril 2023, la sous-commission a effectué des visites auprès des chef-fe-s de service suivant-e-s :

- Secrétariat général (SGSE) ;
- Corps de police (CP) ;
- Service de protection et sauvetage (SPSL) ;
- Service du contrôle des habitants (CH) ;
- Service de l'économie (ECO) ;
- Service de l'eau (EAU).

Au terme de ces visites, la sous-commission a été accueillie par le municipal et sa secrétaire générale.

Les commissaires remercient vivement les différents intervenants pour leur disponibilité et leur accueil. Ils ont apprécié la richesse et la qualité des échanges effectués avec les chefs de service, mais rappellent leur souhait, manifesté de longue date, de profiter d'une plus grande immersion au sein des différents services.

Secrétariat général (SGSE)

L'année 2022 a d'abord été marquée par la nomination de la nouvelle secrétaire générale de la Direction de la sécurité et de l'économie, Mme Cindy Felley. L'année sous revue a également vu la mise au concours de différents postes au sein du SG. Ainsi, de nombreux postes de correspondants de nuit (CN) et d'agents d'accueil et de sécurité (AAS) ont été mis au concours. Les AAS ont par ailleurs vu leurs tâches diversifiées, ce qui a été fortement apprécié. Nombre de postes précités ont été rendus pérennes. Par ailleurs, le SG a également engagé la personne responsable de la stratégie LGBTIQ+ dans le courant du mois d'octobre.

Selon les dires du SG, de nombreux ajustements sont encore à faire pour ce qui relève des CN. On relèvera toutefois que la nouvelle direction de cette unité tient à fournir un cadre plus structurant à ces employés. Si trois nouvelles personnes ont intégré cette unité, aucun nouvel EPT n'a toutefois été créé. Les CN ont poursuivi la collaboration avec d'autres services à satisfaction, notamment avec le Corps de police ou le Service social de la Ville. On a par exemple assisté à des échanges fréquents entre CN et travailleurs sociaux hors murs. Des démissions et une convention de départ sont à signaler, mais, selon les dires du SG, cela ne révèle rien de problématique et fait partie du cours normal des choses.

Le SG a continué sa politique de lutte contre le harcèlement de rue, notamment par le biais de son application destinée à dénoncer des cas. Après les mois et années marquées par la pandémie, ce type de signalement a chuté dans une large mesure. Les missions de lutte contre le harcèlement de rue sont désormais principalement entre les mains du Corps de police.

L'année sous revue a également été marquée par l'introduction de nouveaux programmes informatiques à l'usage du personnel. Cela a provoqué quelques grincements de dents, mais les formations internes ont permis de faire avancer les choses. Dans tous les cas, les adaptations suivent leur cours.

Pour ce qui relève du Service intercommunal des Taxis, on rappellera la faillite de la compagnie Royal Taxi. Cela a remis en jeu vingt-cinq licences. Beaucoup plus de demandes ont été enregistrées. Toujours en matière de taxis, le fait que des véhicules non polluants

respectant l'objectif fixé par la Ville en 2025 puissent être loués a permis d'apaiser quelque colère qui s'était présentée lorsque cette nouvelle a été annoncée. Les efforts pour que la société Uber respecte le cadre légal se sont en outre poursuivis, de concert avec les autorités cantonales.

Corps de police (CP)

Aux yeux du commandement, l'année sous revue a été marquée par plusieurs événements de natures différentes. Tout d'abord, les activités du stand de tir de Vernand ont été reprises par le Corps de police (CP) au 1^{er} janvier 2022 des mains du Service des sports. Cette décision semble être judicieuse dans la mesure où un corps de police a une certaine maîtrise des armes à feu. 2022 a aussi vu l'ouverture d'un local dédié aux personnes victimes de violences. Ouverte au mois de juin, cette structure semble être devenue un maillon essentiel de l'aide aux victimes. Une étude sera menée prochainement pour évaluer cette expérience. Enfin, selon le commandement, l'organisation de l'étape du Tour de France en juillet 2022 a été un événement marquant par sa taille et par l'expérience que cette dernière a permis d'acquérir pour le CP.

Pour ce qui concerne la rotation des effectifs, on relève que le CP doit faire face à de fréquents départs en son sein. En effet, les polices cantonales valaisannes et fribourgeoises démarchent ainsi régulièrement des membres du CP. Les tentatives répétées de ces deux corps de police rencontrent d'autant plus d'écho que beaucoup d'agents et agentes sont d'origine valaisanne ou fribourgeoise et sont tentés de retourner plus proche de leur domicile, après avoir vécu une expérience dans un corps de police urbain. On soulignera d'ailleurs qu'entre les polices communales et la police cantonale, ce sont environ 100 postes de policiers qui devraient être créés selon les plans d'engagement de ces différents corps. Pour ce qui relève spécifiquement de Lausanne, ce sont 32 EPT qui font défaut par rapport aux plans mis en place par la Municipalité. Finalement, il est à souligner que lorsqu'un agent ou une agente quitte le CP, c'est très régulièrement pour aller exercer son métier dans un autre corps de police, et non pour mettre un terme à sa carrière et se réorienter. Les démissions se trouvent dans une proportion beaucoup plus forte chez les collaborateurs que chez les cadres, à environ 90% contre 10%.

Le recrutement reste un défi majeur pour le CP. Il conviendra peut-être à l'avenir d'aménager le temps de travail. Un des souhaits de l'état-major du CP est également d'engager plus de personnes issues de minorités afin que cette entité ressemble le plus possible à la réalité culturelle de la population lausannoise. De même, il existe une volonté d'embaucher plus d'agentes de police. On rappellera que le Corps de police ne compte que 24% de femmes en son sein. Même si ce chiffre est en forte progression depuis une vingtaine d'années, il est toujours possible de faire mieux.

L'année sous revue a également vu l'ouverture du centre d'appels mutualisé pour tous les services « feux bleus ». Selon le commandement, cela n'a pas provoqué une perte de compétence de la Ville au profit des services du Canton. Cela est notamment dû au fait qu'une convention claire a été signée entre la Municipalité et l'Etat. Du point de vue opérationnel, cette mutualisation n'a apporté que des avantages. On relèvera toutefois que les corps de métiers ne sont pour l'heure pas mutualisés, comme cela peut arriver dans d'autres pays que la Suisse.

Le commandement du CP a également tenu à travailler avec force contre le harcèlement sexuel dans le cadre du travail. Cela a pu se faire grâce au concours de deux autres services de la Ville. Le concept mis en place par le CP a d'ailleurs été repris par le Bureau de l'égalité. Le but était de pouvoir prendre des mesures rapides dès que les premiers signes du harcèlement devenaient tangibles. Le commandement relève qu'il est dommage que cet effort louable ne soit repris que dans une moindre mesure dans le cadre de la formation du personnel policier à l'Académie de police de Savatan.

Pour ce qui relève du maintien de l'ordre, le commandement se félicite des normes de désescalade adoptées par le CP. De ce point de vue, il est d'ailleurs prévu d'aller encore plus loin dans cette voie, notamment par le biais d'échange avec les polices belges, qui sont assez avancées en la matière. Le commandement met en revanche à l'index les techniques de maintien de l'ordre qui ont cours en France. On peut d'ailleurs s'étonner que l'Académie de police de Savatan prenne les Gendarmes mobiles français comme l'alpha et l'oméga en matière de maintien de l'ordre.

Dans un sujet connexe, le commandement relève une vraie inquiétude en matière de disponibilité des effectifs de maintien de l'ordre si quatre clubs vaudois devaient être présents en Swiss Football League pour la saison 2023-2024. Dans tous les cas, les autorités lausannoises et vaudoises ont fait entendre leur voix auprès de l'entité précitée afin que deux matchs classés « rouge » ne puissent avoir lieu le même jour sur le territoire cantonal. Pour ce qui relève spécifiquement de Lausanne, une solution devrait être trouvée afin de convoier les supporters adverses entre la Gare et le stade de la Pontaise ou le stade de la Tuilière. Des discussions sont en cours avec les Transports publics fribourgeois, afin que des cars puissent être mis à disposition par cette société.

Pour ce qui relève de l'Espace de consommation sécurisé sis au Vallon, le CP ne voit pas de problème sécuritaire majeur qui pourraient se faire jour autour de ce dispositif destiné à concrétiser la réduction des risques en matière de prises de stupéfiants.

Le CP a par ailleurs continué sa politique de présence visible en rue. Désormais, il n'est pas rare que ces patrouilles pédestres soient composées de trois membres du CP. D'un point de vue général, les membres du CP et la population semblent apprécier cette présence policière visible en rue.

L'Hôtel de Police est en train de connaître d'importants travaux, notamment pour ce qui relève du système de ventilation. Les cellules sises dans les sous-sols de l'HP continuent en revanche d'être utilisées pour des périodes bien supérieures aux quarante-huit heures légales. Cette situation reste inadmissible, mais le commandement ne voit pas comment cela pourrait s'arranger avant l'ouverture de la prison des Grands-Marais, en 2026.

4^e observation

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité entre en contact avec le Canton pour s'assurer qu'une solution soit trouvée dans les plus brefs délais pour que l'occupation des cellules au sous-sol de l'Hôtel de Police soit conforme à la loi

Pour ce qui relève de la circulation automobile, l'année sous revue a été marquée par une importante baisse des contrôles automatiques de vitesse. Cela est dû principalement au fait que les emplacements des nouveaux radars posés dans le courant des précédentes années commencent à être connus des automobilistes et à la diminution significative du nombre de véhicules à Lausanne, notamment due aux travaux. On pourrait d'ailleurs s'attendre à ce que le CP utilise de manière plus fréquente des radars mobiles avant de lutter contre les excès de vitesse en milieu urbain. Enfin, on relève encore que les contrôles de l'usage des vélos en zones piétonnes auront tendance à augmenter dans le courant des prochaines années. Il s'agit d'une volonté politique.

Le commandement veut encore appuyer le fait que la délinquance juvénile est stable en Ville de Lausanne. En revanche, les infractions sont de plus en plus graves. Cela correspond d'ailleurs à une tendance observée dans les autres catégories d'âge. On note également que les premières infractions sont commises de plus en plus jeune.

S'agissant de la vie nocturne, les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle sont revenues à des niveaux comparables à ceux connus avant le Covid. La situation est

notamment délicate entre minuit et 6h du matin, en particulier au Flon. Enfin, les vols à l'étalage sont également en augmentation, probablement en raison du renchérissement.

Service de protection et sauvetage (SPSL)

Evénements marquants en 2022

Durant l'année 2022, le SPSL a continué à maintenir le socle sécuritaire, composé de trente-trois personnes disponibles en permanence vingt-quatre heures sur vingt-quatre : 19 sapeurs-pompiers professionnels, 4 ambulanciers, le Service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR), 1 officier sapeur-pompier, 1 ambulancier chef de secours, 1 chef d'engagement pour le Détachement poste médical avancé (DPMA), 1 officier de la Protection civile (PCi), 1 officier de direction.

L'année 2022 a permis de vérifier que le nouveau bâtiment multi-usage Rama II, qui, pour rappel, a été mis en œuvre le 1^{er} mars 2021 en collaboration avec l'ECA, correspond bien aux attentes des usagers. Son entretien est assuré conjointement avec l'organisme précité.

Le SPSL a en outre été engagé de manière conséquente sur plusieurs événements importants en 2022 : la Coupe du monde de football, l'étape vaudoise du Tour de France de cyclisme, la Quinquennale des sapeurs-pompiers et la Journée feux bleus.

Effectif du personnel

Le recrutement est globalement satisfaisant. Les conditions de travail sont plutôt favorables s'agissant des pompiers et des ambulanciers. Des profils spécifiques sont recherchés du côté de la Protection civile et de la Police du feu. La tendance est baissière s'agissant des sapeurs-pompiers volontaires, la situation restant toutefois sous contrôle.

Sapeurs-pompiers

Le concept santé introduit en 2021, qui, pour rappel, a pour objectif de faire un bilan de santé de chacun des collaborateurs, de les accompagner avec des superviseurs internes et de les aider à maintenir ou développer leur condition physique, ne montre en l'état pas de situation particulièrement problématique.

La Vision intégrée de la défense incendie et de l'agglomération lausannoise (VIDIS 20-25) a commencé à se déployer au 1^{er} janvier 2023. Ce projet prévoit notamment une réorganisation des sapeurs-pompiers professionnels, dont l'activité sera concentrée principalement en journée et en semaine pour l'ensemble de l'agglomération lausannoise, en complémentarité avec les volontaires la nuit et le week-end. Il s'implémente progressivement dans les communes de l'agglomération.

Ambulance/Service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR)

Les échanges de personnel ayant eu lieu par le passé avec le Pays-d'Enhaut n'ont plus lieu, les effectifs lausannois fonctionnant aujourd'hui en flux tendu. Plusieurs causes peuvent l'expliquer, comme notamment une tendance constatée depuis plusieurs années à dépêcher plus facilement une ambulance lors d'un appel au 144. En ce qui concerne le problème de la concurrence « sauvage » pratiquée par certains acteurs, il tend à se réduire, des discussions ayant notamment eu lieu au sein du Dispositif cantonal des urgences préhospitalières.

S'agissant de la Fondation urgences santé et de la crise qu'elle a traversée, le Conseil d'Etat a chargé l'état-major cantonal de conduite de reprendre la coordination de cette institution. En substance, la situation s'améliore.

Protection civile (PCi)

La Protection civile a été très sollicitée, tout d'abord durant la pandémie, puis dans le cadre des conséquences de la guerre en Ukraine, mais aussi avec le Plan canicule au mois de juillet 2022 et la crise énergétique dès l'automne. La PCi lausannoise a notamment assuré la gestion de 7500 nuitées, puis a été relevée par d'autres Offices régionaux de protection civile du Canton. Son avenir et la redéfinition de son organisation font toujours l'objet d'intenses discussions.

Remarques diverses

La collaboration avec le Corps de police se poursuit à satisfaction, notamment sur le plan informatique (malgré la démission pour motifs personnels d'un collaborateur-clé de ce projet), mais également sur le plan de la communication avec la cellule communication commune.

Un nouveau véhicule dote le Détachement poste médical avancé. Cet outil peut être engagé en cas d'événement de grande ampleur et permet la prise en charge rapide d'un nombre important de patients. Il autorise notamment la création d'un centre de triage de blessés directement sur site. Ce véhicule a dû être conçu à partir de zéro, aucun engin de ce genre n'existant sur le marché, en collaboration avec Genève et la région de la Broye. S'agissant toujours des véhicules des sapeurs-pompiers, il convient de rappeler que la flotte « lausannoise » fond, dès lors que les nouvelles acquisitions sont propriété de l'ECA.

Service du contrôle des habitants (CH)

Evénements marquants en 2022

L'année sous revue a été marquée par une chute du nombre d'entretiens menés en les murs du Contrôle des habitants (CH), dans le prolongement des années marquées par la pandémie. En effet, beaucoup de choses se font désormais informatiquement ou par pli postal. Paradoxalement, la volonté du Service du contrôle des habitants est de traiter moins de courriels et plus de plis postaux. Cela s'explique notamment par le volume des pièces jointes nécessaires à l'avancement des dossiers. Dans tous les cas, le service ne veut fermer aucun type de correspondance.

La dématérialisation des entretiens a eu une influence déterminante sur le temps d'attente au guichet, lequel a chuté, à l'instar du nombre d'entretiens.

Il y a quelques années, de grands travaux avaient été envisagés afin de remodeler le service aux administrés. Ces derniers ne sont plus à l'ordre du jour. Par ailleurs, les guichets se trouvant au 1^{er} étage seront divisés par deux. Le bureau des enquêtes se trouvera également protégé par un guichet et les entretiens liés à cette entité ne se dérouleront plus dans un bureau ouvert.

La guerre en Ukraine a impliqué de très nombreux entretiens avec des personnes titulaires d'un permis S. Cela a été une expérience nouvelle pour les personnes collaboratrices du service.

Le projet de fusion des entités « Etranger » et « Suisse » est toujours à l'ordre du jour et devrait intervenir dans le courant du 1^{er} semestre de l'année 2023. Cette décision vise toujours à rendre les collaborateurs et collaboratrices plus polyvalents. A la fin de l'année 2023, toutes les personnes intervenantes auront été formées aux deux types d'entretiens. Le métier est également en constante évolution dans la mesure où des programmes informatiques sont régulièrement introduits.

Les projets de ce qu'il convient de nommer l'e-déménagement se poursuivent. Pour l'instant, ce dernier n'a pas encore abouti.

On signalera enfin que le poste d'agent recenseur est vacant depuis 2022. Il a été remplacé par une personne effectuant ses cours de répétition à l'armée, qui devrait être de retour dans le courant de l'année 2023. Il serait peut-être judicieux de créer un poste de suppléant pour cet agent. En effet, le travail ne manque pas en la matière. C'est d'ailleurs une discussion politique très actuelle !

5^e observation

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité crée un poste de suppléant pour agent recenseur.

Service de l'économie (ECO)

Événements marquants en 2022

L'année 2022 a été contrastée. Après avoir débuté sous les auspices du Covid, elle a ensuite été marquée par le démarrage de la guerre en Ukraine, puis de la crise énergétique. Les activités économiques ont suivi ces événements et ont d'abord été marquées par une certaine atonie, avant de reprendre avec beaucoup de vigueur. Il a fallu s'adapter à ces mouvements.

Lorsque cela a été possible, les terrasses ont été pérennisées et leur situation régularisée sur le plan juridique (mises à l'enquête publique et permis de construire). Elles auront au total bénéficié de trois ans de gratuité. Au 1^{er} novembre 2022, les terrasses ont été à nouveau taxées au tarif pré-pandémie. En ce qui concerne leur mobilier, des conventions ont été signées afin de changer leur mobilier de manière progressive, ce en vue de se conformer à la directive municipale idoine (datant de 2019). S'agissant des vérandas, elles ont été démontées, afin de retrouver de l'espace.

En ce qui concerne les marchés, ceux de la rue Centrale et de la place Saint-François fonctionnent bien et permettent d'attirer du monde en ville.

Les *food trucks* rencontrent du succès. Un appel d'offres est mené deux fois par an. Une quarantaine d'exploitants sont aux normes et disposent d'une licence cantonale de restauration mobile. Les tournus sont organisés de manière régulière. Cependant, force est de constater que les *burgers* connaissent un succès considérable, la nourriture végétarienne et légère moins.

Service de l'eau (EAU)

Événements marquants en 2022

Le projet de nouvelle usine de purification d'eau potable à Saint-Sulpice a rencontré une organisation diversement organisée. Le projet a été revu et a fait l'objet d'une mise à l'enquête complémentaire. L'espoir est d'obtenir la levée de l'effet suspensif sur les éléments non contestés du projet afin de pouvoir démarrer leur réalisation. Des redondances dans les installations sont d'ores et déjà prévues en raison de l'invasion de la moule quagga.

En 2022, une période prolongée de sécheresse a eu lieu. D'importants pics de consommation ont eu lieu en été. Le contraste est frappant avec l'année 2021. Les usines du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre ont fait l'objet de travaux. Du point de vue de la perspective, la croissance démographique continue laisse envisager une poursuite de l'augmentation de la consommation en eau, de même que de probables baisses

d'approvisionnement provenant des sources dans les communes ravitaillées en gros par le Service de l'eau.

Les contrôles de la qualité de l'eau ont été renforcés, notamment en ce qui concerne le chlorothalonil, et les laboratoires adoptent une approche proactive dans la détection d'autres substances potentiellement nocives.

La reprise du réseau d'eau de la Commune de Bussigny s'est bien déroulée. Il sied de rappeler que le Service de l'eau gère déjà le réseau (sur mandat) depuis plusieurs années et connaissait dès lors bien l'état des installations.

Le remplacement des conduites d'eau se poursuit. S'agissant de l'eau potable, la situation est bonne. En ce qui concerne les eaux usées, des crédits-cadre sur deux ans permettront une meilleure planification afin de tenir également compte des objectifs du Plan canopée. La coordination avec l'ensemble des interventions sur le domaine public reste une tâche complexe.

Personnel

Le service peine à recruter du personnel en raison de la technicité des métiers dont il a besoin. Il est parfois nécessaire d'attendre avant de recruter afin de trouver les bons profils. Les échanges avec le Service du personnel se sont améliorés, celui-ci ayant mis en place une procédure permettant aux services, en cas de demande de reclassement de poste, de décrire de manière plus précise les compétences recherchées, voire d'obtenir un rendez-vous.

Smart metering

Des réflexions sont toujours en cours s'agissant des projets de *smart metering*, menées en coordination avec les Services industriels. Se limiter à une simple automatisation des relevés des compteurs d'eau signifierait courir le risque de passer à côté de la plus-value potentielle. Le chef du Service de l'eau participe aux séances du Comité de pilotage des SiL. Il s'agira de conserver un regard attentif sur la question de la protection des données.

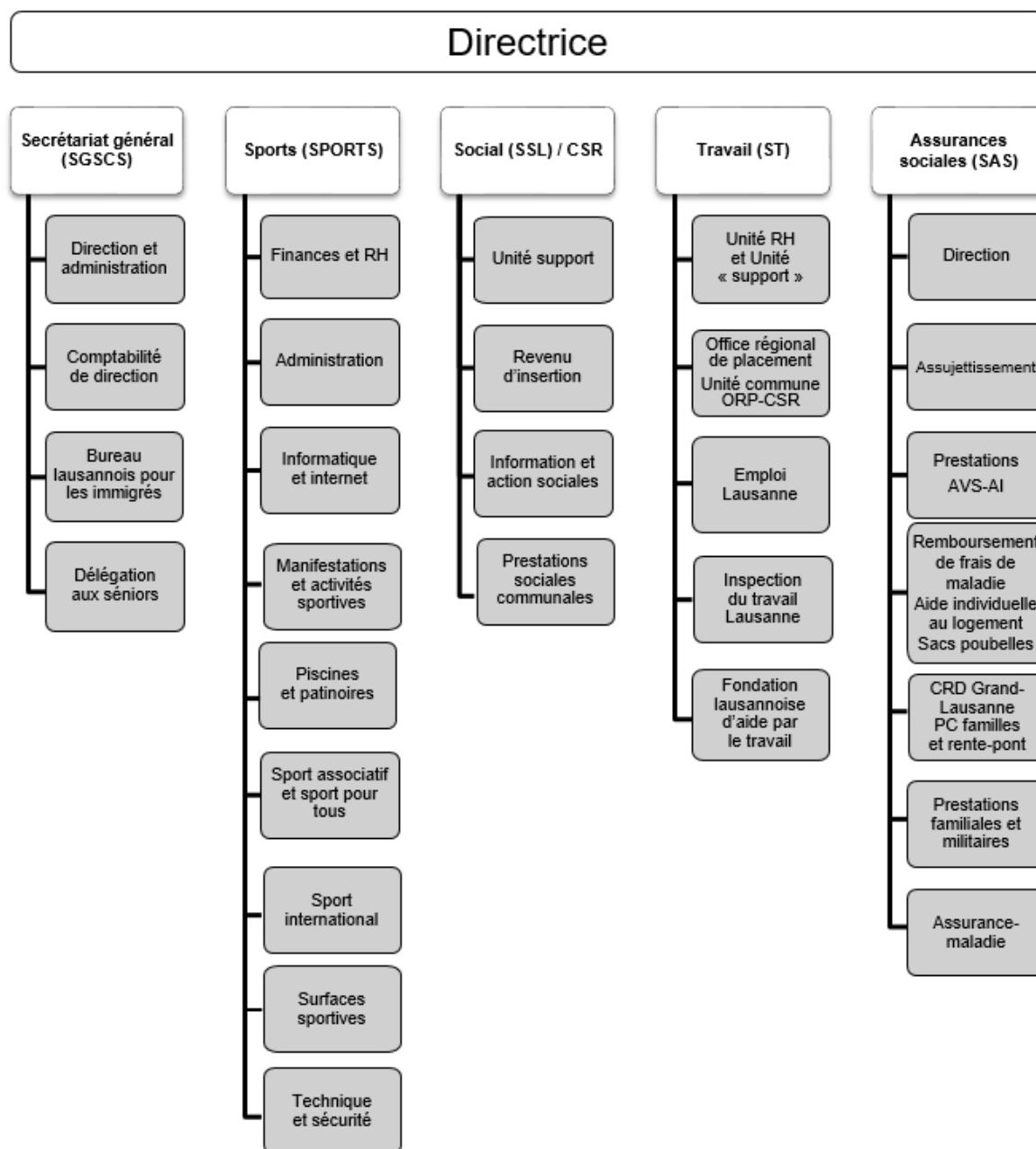
Pour la sous-commission Sécurité et économie

Louis Dana, rapporteur

Valentin Christe

Sports et cohésion sociale (SCS)

Direction des sports et de la cohésion sociale



Préambule

Les visites auprès des cinq services rattachés à la Direction des sports et de la cohésion sociale se sont déroulées du 14 au 28 mars. Les commissaires ont rencontré les cheffes et chefs de service de

- Service social de Lausanne
- Sports
- Secrétariat général
- Assurances sociales
- Service du travail

L'entrevue avec la directrice a eu lieu le 2 mai.

Les commissaires se sont particulièrement intéressés à la question des apprentis et des auxiliaires. Ils remercient chaleureusement les cheffes et chefs de services et leurs collaboratrices et collaborateurs pour leur disponibilité et la qualité des réponses apportées à leurs questions.

Secrétariat général (SG)

Organisation et RH

Evénements marquants

La nouvelle secrétaire générale a commencé son activité en juillet 2022. Ce qui a permis de finaliser l'organisation du Secrétariat général.

Une réorganisation du Service social Lausanne (SSL) et du Service des assurances sociales (SAS) et la création d'un nouveau service, le Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité (SISP) a été initiée en début d'année. Avec le soutien d'un mandataire externe, qui a soutenu la phase d'analyse et permis de faire un bilan, d'identifier les impacts sur les unités et les difficultés, la direction a avancé vers la mise en place d'une nouvelle organisation, avec la fin du SAS et le déploiement de ses activités dans les deux services SSL et SISP.

La suite des réflexions et le travail sur les actions à mener pour les changements ont été portés par la secrétaire générale en qualité de cheffe de projet, sans recours au mandataire externe. Trente collaboratrices et collaborateurs de différents niveaux hiérarchiques et de différents services et unités ont été impliqués dans plusieurs groupes de travail et comme personnes relais auprès des équipes et des personnes pour accompagner les changements. La charge de travail supplémentaire liée aux groupes de travail a bien été gérée et n'a pas eu d'impact important sur l'activité des collaboratrices et collaborateurs et sur les prestations du service, car il n'y aura pas de déménagement et pas de modification des dotations. La réorganisation sera effective en juin 2023.

Le SG accueille des apprentis pour un an dans le cadre des engagements réalisés par le SPEL.

Les auxiliaires sont engagés pour les visites de fin d'année des séniors, également pour des remplacements de moyenne ou longue durée.

Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)

L'accueil de nombreuses personnes venues d'Ukraine a été soutenu par une cellule dédiée à ces personnes, avec l'engagement d'une auxiliaire pour renforcer le dispositif. Cela n'a pas créé de difficultés particulières, le BLI ayant été particulièrement attentif à ce qu'il n'y ait pas de diminution des prestations au bénéfice de l'ensemble des bénéficiaires. A cette occasion, de nouveaux projets ont été réalisés avec de nouveaux formats, qui pourront être utiles à d'autres communautés. La Cellule Ukraine a été souhaitée par la Ville, même si les décisions appartiennent au Canton et à l'EVAM.

Les collaboratrices et collaborateurs du BLI ont des profils de chargés de projets, issus pour la plupart d'une filière universitaire. Dans les critères de sélection, l'expérience d'un parcours migratoire est valorisée sans être une condition. Plusieurs parlent plusieurs langues et ensemble ils peuvent s'exprimer dans quatorze langues.

Le projet lausannois Prévention de la radicalisation est financé dans le cadre du Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent (financé par la Confédération, pour cette phase pilote). Il est né d'un groupe de travail issu de la Coordination radicalisation Lausanne, regroupant plusieurs représentant-e-s de services de la Ville. Pour mener à bien ce projet, le BLI travaille en étroite collaboration avec le délégué à la jeunesse, un animateur de la Permanence Jeunes Borde, un membre du ColLaboratoire (UNIL), laboratoire de recherche-action. La plateforme cantonale et le groupe opérationnel de cette plateforme, au sein desquelles le délégué et responsable du BLI représente la coordination lausannoise, sont intéressés par le projet.

Naturalisations et bourgeoisie de Lausanne

Depuis 2021, le Bureau des naturalisations est rattaché au BLI alors que jusque-là il dépendait du Secrétariat municipal. Les personnes responsables de l'accueil des demandes et du traitement des dossiers sont les mêmes. Elles ont des contacts réguliers avec leurs collègues du BLI, sans pour autant que les activités soient mutualisées. Il semble que toutes et tous trouvent ce rattachement positif. Les commissaires s'interrogent sur un possible conflit d'intérêt entre deux missions qui sont a priori assez différentes.

6^e observation

Le Conseil communal invite la Municipalité à rattacher le Bureau des naturalisations à un autre service.

Délégation aux séniors

La Délégation aux séniors est portée par la déléguée elle-même. Elle s'appuie sur une commission composée d'élus du Conseil communal et de délégués d'associations qu'elle réunit plusieurs fois par an (deux fois en 2022). Un reflet des activités réalisées sera intégré au rapport de gestion 2023.

Objets en suspens (traitement des initiatives transmises par le Conseil communal)

Une liste des objets en cours de traitement a été transmise aux commissaires.

Pour ce qui est des postulats, il en ressort que certains doivent encore être traités par le Conseil communal et vingt-six ont été renvoyés aux différents services. Les réponses sont en réflexion ou en cours de rédaction. Le SG interpelle régulièrement les services pour connaître l'état des réponses. Souvent, celles-ci sont retardées par la nécessité d'obtenir des informations complémentaires et les résultats d'études commandées pour documenter les réponses. Les retards sont parfois dus à la volonté des services de donner des réponses exhaustives. Les mutations des collaboratrices et collaborateurs qui doivent répondre rallongent parfois les délais, les nouvelles personnes en charge devant reprendre le thème et la rédaction sans avoir toutes les compétences et connaissances pour le faire rapidement.

Service des sports (SPORTS)

Evénements marquants

L'année 2022 a été marquée par la fin des impacts de la Covid sur les activités du Service des sports. Les installations ont pu être de nouveau exploitées, les patinoires et les piscines ont fonctionné comme dans une année normale. La vie sportive a repris, bien qu'un peu différemment, les habitudes des usagers s'étant pour certaines modifiées lors de la période de restrictions des activités liées à la pandémie. Les clubs sportifs ont probablement perdu des membres, certains ayant fait l'expérience pendant près de deux ans d'entraînements individuels qui les ont satisfaits.

Le service a vécu une année exceptionnelle avec l'année du vélo : la promotion du cyclisme pour toutes et tous, l'arrivée d'une étape du Tour de France, la présence du Tour de Romandie féminin et masculin et, enfin, l'obtention du label Ville à vélo.

Les Halles sportives de Beaulieu rencontrent un grand succès. La Ville ne disposait pas d'un tel lieu, souhaité par plusieurs associations sportives qui ont trouvé là un espace pour pratiquer et promouvoir des sports moins visibles jusque-là. Le caractère provisoire de cet aménagement dans un lieu disponible jusqu'en 2026, sans prolongation possible, nécessitera une réflexion sur sa pérennisation dans de nouveaux espaces, car il est largement plébiscité par ses nombreux utilisateurs.

Afin de mesurer l'impact du sport associatif et du sport pour tous, qui s'est beaucoup développé, des moyens devraient pouvoir être développés. Par exemple, le nombre de spectateurs du Tour de France a pu être estimé grâce à Swisscom, qui a quantifié la présence de détenteurs de téléphones portables le long du parcours et dans les lieux cruciaux, comme Ouchy et l'aire d'arrivée, permettant d'estimer à 100 000 le nombre de spectateurs.

En 2022, l'Unité sport associatif et sport pour toutes et tous a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action « Femmes & Sport » visant à promouvoir la pratique sportive des femmes et l'égalité entre les sexes dans le sport. A ce jour, sur les soixante-et-une mesures du plan d'action, quinze ont été finalisées depuis le lancement du plan d'action et vingt-trois mesures sont en cours.

Parmi les réalisations en 2022, nous relèverons

- Lausanne roule au féminin
- Etude INTERACT « La ville et le genre »: Projet de recherche mené avec l'Université de Lausanne. Le rapport final sera publié en 2023.
- Réunion des ambassadrices : Les ambassadrices de la campagne de sensibilisation « *Laissons les stéréotypes aux vestiaires* » ont été réunies le 28 février 2022.
- Création de vestiaires féminins au Centre sportif de Chavannes.
- Halles sportives de Beaulieu – Projet Halle13: Dans le but de veiller à ce que les infrastructures prennent en compte la pratique sportive des femmes et les besoins des pratiquantes afin de favoriser l'accès des femmes à des espaces publics qui sont actuellement utilisés principalement par les hommes. Une halle a ainsi été attribuée à des pratiques urbaines essentiellement féminines comme le roller-derby ou le longboard dancing.
- Thématique « Femmes & Sport » pour le premier Forum des clubs sportifs lausannois.
- Communication inclusive : Afin de rendre visible la présence des femmes dans le sport lausannois, une utilisation systématique d'une communication inclusive, sans biais de genre et épiciène, a été mise en place pour toutes les communications officielles et promotionnelles.
- Aides en faveur du « Sport féminin » : La communication relative aux aides financières dans ce domaine a été renforcée.
- Recensement et promotion d'une offre sportive non-compétitive,
- Lutte contre le harcèlement.
- Développement d'une offre sans compétition : Le programme « *A vos marques, prêts, bougez !* » a été renforcé en 2022 avec l'ajout de nouveaux cours gratuits (2460 inscriptions, dont 88% de femmes).
- Manifestations sportives : L'importance de l'égalité de traitement entre les sexes (accueil, encadrement, conditions, communication, récompenses) et l'utilisation d'une communication inclusive ont été rappelées, tout comme l'obligation de collecter les données sexuées.

Une nouvelle Fondation Lausanne Capitale Olympique souhaitée par la Ville et le Canton sera alimentée par deux subventions de la Ville, une provenant du Secrétariat municipal de 125 000 francs et une prélevée sur le crédit-cadre Lausanne Capitale Olympique de 105 000 francs (sur env. 130 000 francs par an). La Ville versera ainsi 230 000 francs par an et le Canton le même montant. Les postes de travail affectés actuellement par la Ville et le Canton à la promotion de Lausanne Capitale Olympique (accueil des nouvelles associations sportives entre autres) sont détachés à la fondation. Les collaborateurs actuels de la section Sport international du Service des Sports qui travailleront pour la fondation resteront des employés de la Ville. La fondation permettra d'offrir une entrée unique. Lorsqu'une fédération souhaitera s'installer ailleurs dans le Canton, seul le Canton est engagé et la Fondation Lausanne Capitale Olympique n'interviendra que lorsque Lausanne est impliquée.

Les surfaces sportives mises à disposition de 200 équipes sont principalement utilisées par les clubs lausannois. Lorsqu'elles sont louées à des clubs d'autres communes, la location peut être majorée de trois à cinq fois le montant facturé aux Lausannois.

Alors que des craintes ont été formulées concernant le recrutement et l'engagement d'auxiliaires, particulièrement les gardes-bains pour les piscines, elles ne se sont pas confirmées. Il y a eu suffisamment de candidats, formés et répondant aux exigences du poste (compétences, casier judiciaire). Le service regrette toutefois que les étudiants suisses, en raison d'une année universitaire qui se prolonge jusqu'en juillet, ne sont pas des candidats éligibles pour couvrir l'ensemble de la saison d'été.

Suite à l'audit « Gestion des infrastructures sportives par le Service des sports » réalisé en 2021, le Service des sports a entrepris d'appliquer les recommandations et réaliser les mises en conformité demandées par le Contrôle des finances. Ce dernier suit les démarches et les réponses apportées dans un échange semestriel.

Service social (SSL / CSR)

Evénements marquants

Une baisse importante de l'aide sociale se poursuit. Il y a bien des signaux qui montrent une incidence de la précarité, mais il n'y a pas d'augmentation du recours au revenu d'insertion (RI). Les explications manquent pour comprendre cette diminution. Le marché du travail ayant un impact positif sur le nombre de chômeurs, il est permis de penser que moins de chômeurs arrivent en fin de droit et doivent avoir recours au RI. Un réel effort est fait pour lutter contre le non-recours aux prestations qui pourrait expliquer partiellement la baisse du nombre de bénéficiaires.

Environ trente-cinq EPT n'ont pas été affectés en raison du fait que le financement des postes est cantonal et qu'il est directement lié au nombre de bénéficiaires. Ainsi la Ville indique des EPT au plan des postes (alloués et affectés), mais elle doit adapter son offre aux financements qu'elle obtient du Canton (EPT financés). Les activités de l'Unité juridique seront reprises par le Canton au 31 décembre 2022. Les personnes employées dans cette unité ont trouvé une autre fonction dans le cadre de la Direction SCS.

Le parcours d'une personne qui arrive au guichet de la réception à Chauderon 4 : elle est accueillie par un-e collaborateur-trice qui propose et fixe un rendez-vous à Info-social. La personne sera reçue par un-e assistant-e social-e. L'évaluation permet d'orienter vers une prestation externe ou une orientation interne. En interne, deux types d'interventions sont possibles : une évaluation pour le RI par un gestionnaire administratif spécialisé ou un appui social par un-e assistant-e social-e qui fera un bilan et une proposition de suivi en fonction des besoins. Ce suivi pourra être mixte, associant suivi social et RI ou collaboration avec l'ORP au sein d'une unité commune lorsque le suivi est lié à des questions de travail. Par le passé, les demandeurs devaient se rendre à l'ORP, et s'ils ne le faisaient pas, ils étaient sanctionnés. Le suivi commun limite ces risques de rupture. Pour les jeunes, une évaluation spécialisée est mise en place.

De nouveaux outils informatiques permettent de planifier les rendez-vous et une attribution équitable et transparente des nouvelles situations aux collaboratrices et collaborateurs. Cette possibilité est particulière à Lausanne. Elle a été rendue possible grâce à un correspondant

informatique de la Direction SCS et une collaboration soutenue et bienveillante proposée par le SOI, ce qui a permis des améliorations importantes pour l'ensemble des personnes concernées.

Il y a 85-95 dossiers en cours par gestionnaire RI et environ 80 dossiers pour un·e assistant·e social·e. La charge fluctue en fonction des ouvertures et fermetures de dossiers. Le recrutement des assistant·e·s sociaux reste toujours assez difficile dans un marché de l'emploi tendu et concurrentiel.

Service du travail (ST)

Evénements marquants

L'événement le plus marquant de l'année 2022 est la diminution importante du nombre de demandeurs d'emploi, de l'ordre de 25 à 30%. Pour cette raison, plusieurs départs de collaborateurs n'ont pas été repourvus. Comme les prestations sont financées par l'assurance chômage et le Canton, les demandes de prestation transmises à la Ville ont diminué, mais cela ne sera effectif qu'en 2023. Les décisions et les conventions étant basées sur les années civiles, il y a toujours un décalage entre les commandes par les mandants et la réalité budgétaire. Les fluctuations peuvent aller dans un sens comme dans l'autre et la Ville et les collaborateurs doivent pouvoir les absorber.

Il n'y a pas de quotas de dossiers par collaborateur, mais, pour ce qui est de l'ORP, le service estime que 120-130 dossiers sont gérables par une personne. Si le nombre monte à 160, le service sera sous tension. Il faudra engager et, pendant un temps, la surcharge sera bien réelle. L'engagement de personnes en CDD pour faire face à ces fluctuations n'est pas une stratégie déterminée. Cela a pu se faire, mais, le plus souvent, également pour rendre le poste attractif, ce sont des CDI qui sont proposés aux nouveaux collaborateurs.

Concernant l'Unité emploi Lausanne, peu de données étaient disponibles au moment de la rédaction du rapport, ce qui explique son contenu quelque peu lacunaire sur ce point. Des compléments seront transmis aux commissaires, qui permettront de se représenter un peu mieux l'activité déployée par les collaborateurs. L'unité comprend :

- Des conseil·l·ères·ers en insertion qui accompagnent les personnes qui bénéficient de mesures de réinsertion, organisent et suivent les stages des Emploi temporaires, soutiennent et développent le réseau d'entreprises privées où sont placés des bénéficiaires.
- Des encadrant·e·s qui gèrent un atelier, par ex. de peinture. Dans cet exemple, le professionnel est un peintre compétent pour la formation d'adultes et l'encadrement des stagiaires.
- Des format·rices·eurs qui offrent des formations pour augmenter les compétences des personnes en recherche d'emploi, par ex. pour que les demandeurs d'emploi puissent déposer leurs documents de candidature ou de demande de prestations et accéder aux informations fournies par la Confédération.

Concernant l'Inspection du travail, les plaintes et la gravité des infractions constatées sont à la hausse, principalement en raison de sociétés telles UBER, qui sont un réel défi pour les

autorités tant elles mettent tous les moyens dont elles disposent pour échapper à leurs obligations et au cadre légal.

Service des assurances sociales (SAS)

Evénements marquants

A l'occasion du départ à la retraite du chef de service prévu pour la fin de l'année 2022, une réorganisation, initiée déjà en 2021, s'est poursuivie, basée sur plusieurs groupes de travail.

Celle-ci a été interrompue par la décision de la réorganisation des activités du Service social, la création d'un nouveau service (Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité) avec une fusion des activités du Service des assurances sociales dans ces deux services et la suppression du SAS tel qu'il a existé. Les cadres de ce « petit » service étaient d'accord avec cette nouvelle organisation voulue par la direction.

Cinq prestations du SAS seront intégrées au nouveau SISP dans ce qui pourrait être une Unité des aides communales : l'aide individuelle au logement, l'allocation communale de naissance, la mise à disposition des sacs poubelle aux nouveaux parents et aux personnes souffrant d'incontinence, le remboursement des frais de transports de loisirs pour les personnes à mobilité réduite. Et, pour finir, dans le cadre du Plan climat, la mise à disposition de bons pour les abonnements Mobilis.

Le Domaine des assurances sociales trouvera quant à lui sa place au sein du SSL.

Plusieurs départs à la retraite ont eu lieu en 2022. La réorganisation a ainsi pu se réaliser sans grands remous pour la plupart des personnes, car elles ne sont que peu impactées, restant dans leurs domaines de compétences, avec les mêmes collègues et la même hiérarchie de proximité.

A l'occasion de la réorganisation et des départs à la retraite, des activités sous-traitées et financées par le Canton ont été retransmises au niveau cantonal.

Pour ce qui a été qualifié de tsunami des bons des abonnements Mobilis, le SAS et le Secrétariat général ont géré le flux et le nombre de demandes avec des étudiants engagés comme auxiliaires à la satisfaction des collaboratrices et collaborateurs et de la très grande majorité des usagères et usagers. Une surcharge à l'accueil et des temps d'attente parfois un peu longs ont généré des désagréments et des protestations, mais les signes de satisfaction et de reconnaissance pour cette nouvelle prestation ont été très nombreux.

La gestion des ressources pendant cette période de réorganisation a été un peu compliquée. Si tous les postes n'ont pas été repourvus, des auxiliaires ont pu combler les manques et permettre de faire face à certaines absences et moments de surcharge.

Le souhait de former des apprentis est présent chez les collaborateurs, mais il s'est heurté au surcroît de travail et à des absences longue durée qui rendent difficiles l'encadrement et le suivi d'un apprenti.

Entretien avec la directrice

Les départs de deux chefs de service à la retraite (Sports, SAS) en fin d'année, ainsi que l'annonce du départ d'une cheffe de service en début 2023 (SSL) ont été des éléments marquants de l'année.

La réorganisation en deux services (SSL et SISP, qui intègrent les missions du SAS), initiée en début d'année, s'est finalisée avec la sélection et les engagements des nouveaux chefs de service (voir ci-dessus sous Secrétariat général) au début 2023. Elle entrera en vigueur en juin 2023.

Le Secrétariat général a également été réorganisé avec l'arrivée de la nouvelle secrétaire générale; il a soutenu activement la réorganisation des autres services.

La Fondation Lausanne Capitale Olympique représentera une réelle plus value pour la Ville. Souhaitée par le Canton et la Ville, elle offrira un guichet unique, et les collaborateurs engagés par le Canton et la Ville associeront leurs compétences pour répondre aux différentes missions. La responsabilité hiérarchique et le cahier des charges dépendent de la présidence, alors que les engagements sont de la responsabilité des RH de la Ville, et respectivement du Canton. Tout n'est pas encore totalement clair dans ce fonctionnement récent et les choses se mettront progressivement en place.

Concernant le Service du travail, la diminution d'achats de prestations par le Canton depuis juin a eu un impact sur le financement du service. Lorsque des départs naturels de collaborateurs se sont produits, ils n'ont pas été remplacés, mais les activités ont été maintenues, avec moins de participants.

Plusieurs actions et manifestations déjà citées plus haut dans ce rapport apportent une vision positive et dynamique des activités réalisées. Elles sont plus visibles dans le cadre du Service des sports pour le grand public, mais elles sont tout aussi remarquables dans les autres services.

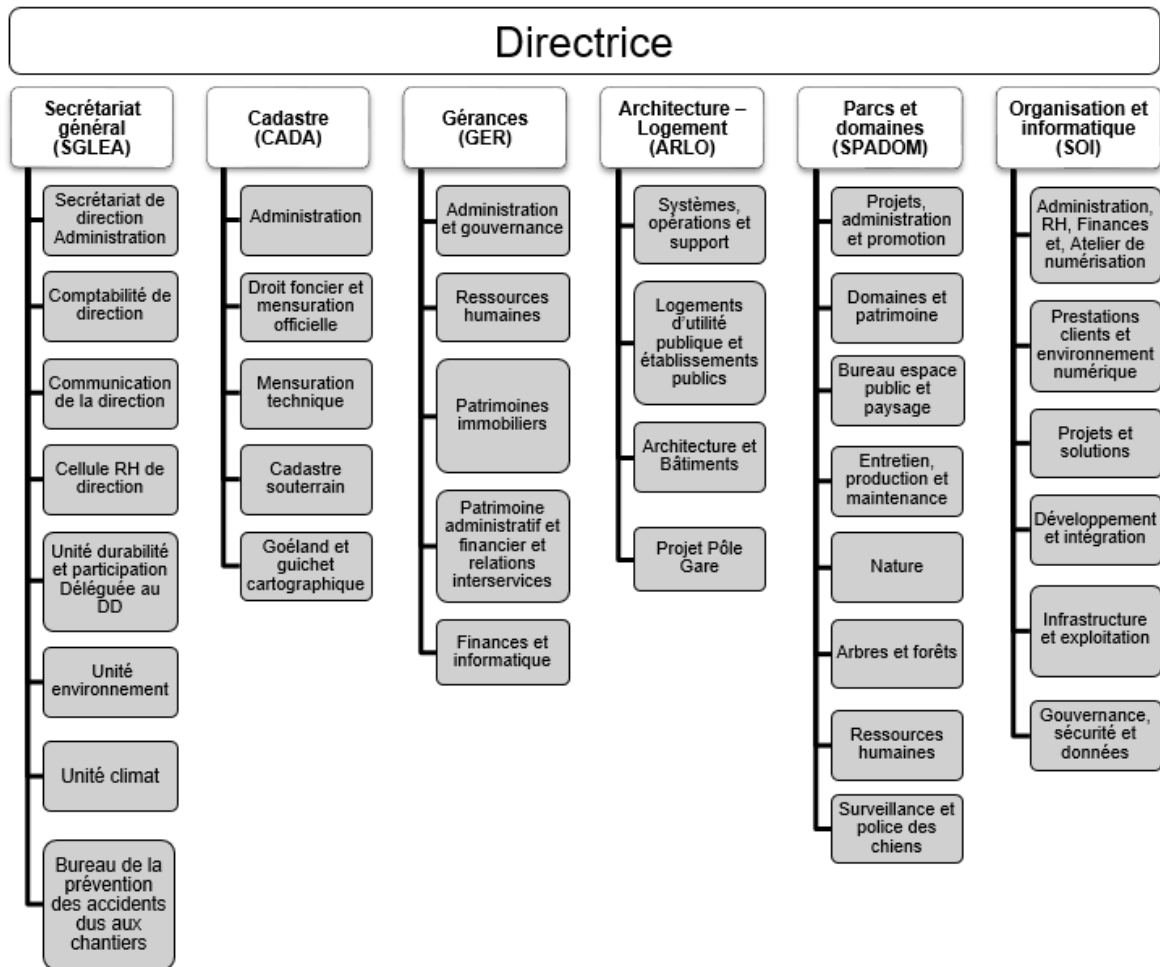
Pour la sous-commission Sports et cohésion sociale

Roland Philippoz

Diane Wild

Logement, environnement et architecture (LEA)

Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture



Préambule

Les commissaires en charge de la sous-commission LEA ont effectués les six visites entre le 29 mars et le 25 avril 2023. Ils ont rencontré la directrice le 28 avril 2023. Les chef-fes de service répondant-es étaient accompagné-es parfois d'un-e ou deux collaborateur-rices. Dans le cas du Service d'organisation et d'informatique, ils ont rencontré uniquement l'adjoint de la cheffe de service et, pour le Service des gérances, son chef ad interim. Les commissaires remercient les directions des six services, ainsi que la directrice pour leur temps et leur honnêteté au moment des entretiens.

Lors des visites, les deux commissaires, effectuant pour la première fois cette mission, ont commencé par demander une brève présentation, puis de détailler les événements marquants de l'année 2022. Ils les ont ensuite interrogés au sujet des points qu'ils avaient relevés dans le rapport 2022 du service et sont revenus sur certaines questions abordées par leurs prédécesseur-se-s dans leur rapport de la commission de gestion pour 2021.

Secrétariat général LEA (SGLEA)

Les commissaires ont été reçus par le secrétaire général de la direction.

Evénements marquants

La particularité de ce service réside dans son nombre important d'unités. Le secrétaire et le Secrétariat sont très impliqués sur des sujets politiques, ce qui souligne l'aspect transversal du service. En effet, les prestations offertes par le service couvrent un large éventail de tâches dans des domaines tels que la conduite de la direction, le soutien administratif, la communication, la comptabilité, ainsi que la cellule RH de direction. Selon le secrétaire du service, la pandémie de COVID-19 a affecté les opérations internes de la direction, mais en 2022 les choses reviennent à la normale. Il souligne les efforts de l'Unité environnement et du Service des parcs et domaines pour faire face à la pollution des sols aux dioxines/furanes, tels que la création d'une page dédiée sur le site web de la Ville de Lausanne, ou une communication de proximité avec les associations de quartier. Il mentionne également les initiatives de l'Unité climat pour lutter contre le changement climatique et l'intégration de l'Unité prévention des accidents dus aux chantiers au Secrétariat général dans le but de prévenir les menaces et atteintes à l'intégrité physique et aux biens de la collectivité.

Conditions de travail

Lorsque nous avons interrogé le secrétaire général, il nous a expliqué que le service est souvent en mode de rattrapage, sans vraiment avoir le temps d'anticiper. De nombreux programmes sont mis en place, mais il y a un manque d'effectifs. Malgré cela, le secrétaire général souligne la qualité de l'équipe, très impliquée et enthousiaste, qui fait de son mieux pour répondre aux besoins. Dans l'ensemble, il règne une bonne ambiance et un bon esprit d'équipe, mais il y a une certaine saturation, de la fatigue et même parfois de l'épuisement.

Impact du Plan climat

Le secrétaire général nous a fait remarquer qu'il existe une grande différence entre la conception et la mise en œuvre du Plan climat. Il a souligné que le passage de la conception à la mise en œuvre était un défi pour l'Unité climat, dont le rôle a évolué vers un rôle de coordination, d'assurance de qualité, de monitoring et de veille scientifique.

Lien entre le secrétariat général et le reste du département

Le secrétaire général a relevé les gains en efficacité qui seraient possibles avec des outils et des procédures plus adaptées. Le travail à distance, et les outils nécessaires à son implémentation, a été rendu possible grâce au Covid, qui a forcé l'administration à s'adapter. Cette capacité d'adaptation aux complexités croissantes reste un enjeu important pour l'administration.

Le système AGIR ne facilite pas toujours le travail du Secrétariat général, car il y a des difficultés dans le partage de l'information et son accessibilité à tous.

Service du Cadastre (CADA)

Les commissaires ont été reçus par le chef de service.

Evénements marquants

Il s'agit d'un petit service dont les activités sont routinières. L'année 2022 a été globalement calme avec la fin du Covid, qui a eu peu d'impact sur le service où le télétravail était déjà bien implémenté et stabilisé au niveau de la Ville et du service, avec des conventions pour le travail à distance.

Du 29 mars au 7 avril 2022 l'exposition « CADASTRE » à l'Hôtel de Ville a été réalisée à la demande de la directrice afin de visibiliser le travail de l'ombre effectué par le service et de mettre en valeur ses activités, souvent méconnue du grand public. Un des buts de l'exposition était aussi d'éveiller la curiosité et un intérêt chez les plus jeunes pour la profession. En effet, le service peine à recruter la relève, alors qu'il a les mêmes prestations que des bureaux privés, ainsi que les mêmes technologies.

Informatique

Pour l'informatique, le système Goéland a pris beaucoup d'ampleur depuis vingt ans et le service travaille activement avec le SOI en vue d'une implication plus importante. Les objectifs sont de pouvoir avoir une copie de sauvegarde de secours et de confronter leur réalité et leur pratique en termes de sécurité. Il n'y a pas de difficulté particulière dans le rapprochement avec ce service. L'utilisation du cloud permettra de faire évoluer la solution Goéland et de réécrire avec un langage plus actuel cette solution utilisée par un nombre important de services. Le chef de service note qu'il y a encore beaucoup de fonctions comptables qui subsistent sur Goéland malgré le déploiement d'Abacus et que les demandes de permis de construire seront à terme gérées dans un autre système vu les prochaines évolutions sous pilotage du Canton.

Conditions de travail

Concernant les conditions de travail, les équipes sont motivées, il y a une forte cohésion et un bon esprit règne. Des sorties de groupe sont organisées et appréciées. Il n'y a pas d'enquête de satisfaction mais des entretiens annuels avec les responsables d'unité. Malgré cela, le chef de service, qui est depuis treize ans dans ce service, où il a démarré comme chef de projet, soulève que l'ambiance n'est plus la même suite à plusieurs départ à la retraite, que le rapport au travail a changé et que c'est moins familial qu'avant.

Impact du Plan climat

Il y a beaucoup de travail généré par l'application de l'Objectif canopée en collaboration avec le Service des parcs et domaines, qu'ils accompagnent pour planter les arbres et en faire le

monitoring. Le service est impacté par la réduction du nombre de véhicules. Le chef de service dit ne pas ressentir de pression pour le moment, mais sentir que l'étau se resserre.

Ressources et mandat

Le service pourrait aller beaucoup plus vite avec plus d'effectifs surtout en matière de géodonnées, mais il peine à trouver un écho sur ces problématiques auprès des décideurs politiques. Le service a déjà restreint ses équipes pour être efficace et s'efforce de recycler ses ressources et de les réaffecter. Cependant le recrutement est très difficile et il y a peu de souplesse au niveau des ressources. Le service aurait besoin parfois de deux personnes de plus et parfois de deux de moins. De plus l'image de la ville et du fonctionnaire n'aide pas. Les salaires ne sont pas attractifs et il n'y a pas forcément moins d'heure de travail que dans le privé.

Nouveaux équipements

Le service a fait l'acquisition d'un drone (quadricoptère) en 2022, qui a permis notamment un suivi intéressant des travaux du Grand Pont, permettant ainsi de produire des éléments visuels du Grand Pont.

Perspectives d'avenir

Le chef de service se demande comment le m3 va réagir au retard de la Gare et attend de voir l'impact que cela aura. L'enquête publique, pour le moment, est repoussée.

Gérances (GER)

Les commissaires ont rencontré le chef de service ad interim depuis janvier 2023 et adjoint au chef de service depuis mars 2022, ainsi que le second adjoint au chef de service, avec qui ils se sont répartis les responsabilités du chef de service.

Evénements marquants

Les responsables du service annoncent d'entrée de jeu que l'année 2022 a été très compliquée pour le service. Le nouveau logiciel Abalmmo, programme immobilier d'Abacus dont le passage a été décidé au 1^{er} janvier 2022, s'est révélé ne pas être prêt à sa mise en fonction, qui a donc été prématurée. Beaucoup de problèmes et de tensions en ont découlé. Ils ont été réglés au compte-gouttes pendant l'année consacrée à courir pour rattraper le retard. Cela a plombé la marche du service et a eu des répercussions sur le personnel, surtout dû à son manque d'appropriation de cet outil de travail. L'outil n'était pas pleinement fonctionnel et a créé des problèmes de relation entre certains cadres, et cela a eu des conséquences au niveau de la comptabilité également. Le bouclage comptable de 2022 (la transmission des décomptes) pour les tiers (principalement la CPCL) est compliquée et implique un retard sur les patrimoines financier et administratif. Au niveau de la gestion interne, les conséquences sont moins dommageables, mais elles seront marquantes sur le long terme. Il faut se remettre à flot et regagner la confiance.

Conditions de travail

Le service a de la peine à faire face à la charge de travail mais, malgré l'année éprouvante qui précède, l'arrivée de deux autres chefs d'unité a donné un nouveau souffle. Le comité de direction a à cœur de redéfinir les valeurs du service et de regagner la confiance sur toute la chaîne hiérarchique. Pour cela, l'objectif est de repartir sur d'autres bases managériales et il y a l'espoir que les choses repartent sur des bases saines dans les relations de travail.

Ressources et mandat

Pour ce service où les EPT alloués sont en flux tendu, il y a peu de réserve de ressources. Le métier a évolué ces dernières années et exige de nouvelles compétences. Le métier de gérant n'a pas été facilité depuis vingt ans. Cependant, beaucoup de départs du service sont justifiés par le remaniement (les deux architectes étant parties à ARLO). Plusieurs démissions proviennent du personnel de nettoyage, mais certaines sont tout de même dues à la situation frictionnelle induite par Abalmmo.

Perspectives d'avenir

Le processus de remplacement du service est en cours. La situation est sous contrôle selon les dires du chef ad intérim et de l'adjoint au chef de service, qui espèrent voir la situation se régler d'ici le printemps. Dans les urgences à traiter, le service doit régler la question des décomptes de chauffage. Le service a été obligé avec Abalmmo de reprendre complètement le paramétrage des chaufferies, car le programme n'est pas conçu pour donner un profil générique et l'affiner. Les comptables doivent prendre immeuble par immeuble le paramétrage de chaque chaufferie. Il y a en a 300 et cela prend environ quatre heures par chaufferie. Tant que ce travail n'est pas fait, ils ne peuvent pas faire de décompte. En principe, le décompte de chauffage doit être produit avant le 30 novembre, mais, en octobre, ils se sont rendu compte qu'ils n'y arriveraient pas. Par souci de transparence cela a été communiqué par courrier aux locataires. Le retard est de quelques mois, le paramétrage en cours et chaque décompte une fois prêt pour un immeuble est envoyé. Cela est fini pour le parc de la SILL SA, celui de la CPCL est en cours. Ils gardent pour la fin leurs locataires du patrimoine financier et du patrimoine administratif, qui leur permettent plus de marge de manœuvre. Le délai est annoncé au 30 juin et ils font le maximum pour s'y tenir.

Au niveau des collaborateurs-trices, une formation de management a été mise en place pour réinstaller ce lien de confiance pour le comité de direction, puis tous les cadres, même celles et ceux qui ne gèrent pas de personnel, mais qui sont chargé-e-s de missions, et donc vitrine du service. Cela a permis de définir les valeurs du service et de rédiger une charte de comportement à adopter par tout le service. Ces formations ont été finies en début d'année et la séance d'adoption de la charte aura lieu tout prochainement pour être présentée à l'ensemble du service. Le responsable relève la volonté de sortir d'un management plus stricte appliqué jusque là et d'acquérir un esprit de bienveillance et de collaboration.

Au niveau de la cyberadministration, un nouvel outil de Web gérance va mettre en relation la gérance, le-la locataire et les fournisseurs de prestations. Cela va permettre de minimiser les temps d'attente. Son analyse est en cours, ainsi que sa soumission au marché public. Son implémentation est prévue pour la fin de l'année. Le chef de service ad intérim et l'adjoint au chef de service sont confiants envers ce nouvel outil et précisent qu'autant Abalmmo crée de nombreux problèmes pour une majorité d'utilisateurs, tout le monde semble content de ce prochain outil. La digitalisation de la correspondance, plus spécifiquement son flux entrant, a pour but de faire plus de suivis (mettre des délais, des rappels...). Le service ne disposant pas de réserve de ressources en personnel suffisantes, il est essentielle de fluidifier ces échanges.

Architecture et logement (ARLO)

Les commissaires ont été reçus par la cheffe de service, la cheffe du Domaine logement d'utilité publique et établissements publics et le chef du Domaine architecture et bâtiments.

Événements marquants

Le Service d'architecture a subi un changement, débuté en 2021, suite à l'intégration des différentes unités, telles que l'Office communal du logement, la politique du logement et de l'habitat, ainsi que les architectes et les spécialistes de l'Unité valorisation de gérance. En conséquence, il a été renommé Service d'architecture et du logement (ARLO).

Conditions de travail

Le service a connu plusieurs départs, mais cela n'a pas eu un impact majeur, étant donné le mouvement important au sein du service. Toutefois, le recrutement de nouveaux employés est difficile et prend du temps en raison d'un marché saturé et d'une tension liée au niveau salarial fixé par Equitas.

Par cette réorganisation, le service a connu une importante augmentation de ressources, avec un doublement de son effectif en ETP. Cette réaffectation a été mise en place tout au long de l'année 2022, avec pour objectif de mieux répondre aux besoins du service. Cependant, cette période de transition a généré du stress chez les employé-e-s. Afin d'améliorer la gestion du changement, des mesures pour mettre en place une culture managériale ont été envisagées.

Il y a un déséquilibre entre la mission du service, les mandats confiés et les moyens alloués, ce qui n'a pas été suffisamment pris en compte. Les attentes sont très élevées tandis que les ressources sont insuffisantes, ce qui met le service sous pression notamment avec la mise en place du Plan climat. Cette situation génère une forme d'inertie, qui est structurelle et qui résulte non seulement d'un manque de moyens, mais également d'un manque de temps.

Impact du Plan climat

Le service est également mis fortement à contribution en ce qui concerne la mise en œuvre transversale du Plan climat, en particulier la stratégie et la mise en œuvre de l'assainissement énergétique des bâtiments. Il s'agit de travailler en forte transversalité avec beaucoup d'autres entités de la Ville. Cela implique de nombreux acteurs à mobiliser et un rythme différent, ce qui peut créer des difficultés supplémentaires en lien avec la coordination et le processus décisionnel

Parcs et domaines (SPADOM)

Les commissaires ont été reçus par le chef de service et son adjoint.

Événements marquants

Cette année 2022 a été marquée par le déploiement final du nouveau système de collecte des déchets dans les parcs. Cette année, la première saison de plantation de l'Objectif canopée s'est terminée avec plus de 1400 arbres plantés dans la ville. La Ville, à travers ce service, a inauguré les nouveaux jardins de Beaulieu. Finalement, l'année 2022 se clôture par l'organisation de la 220^e Mise des vins, à l'Hôtel de Ville. La dioxine est devenue une préoccupation majeure pour le service au cours de l'année 2022 et représente désormais un défi permanent. Il est donc primordial pour le service de maintenir un niveau de communication optimal, en particulier au printemps, à destination de la population qui utilise les espaces verts, et notamment pour les parcelles cultivées.

Conditions de travail

En général, le chef de service nous a expliqué que l'atmosphère de travail était bonne et que les employés de son service étaient relativement engagés et satisfaits de leur mission. Cependant, il a exprimé des préoccupations quant au nombre élevé de projets en cours et au fait qu'il faut les mener à bien à effectif constant. Pour y faire face, le service met en place des modifications organisationnelles, structurelles et des améliorations technologiques, qui ont permis d'éviter une surcharge de travail.

Perspectives d'avenir

Le service sera confronté à plusieurs défis dans différents secteurs et thèmes. En ce qui concerne le vignoble, la Ville, qui en est le plus grand propriétaire public de Suisse, devra s'adapter à un secteur très compétitif où la pression est forte. Afin de réduire les pertes et d'améliorer la production, un grand travail sera nécessaire. Pour les années à venir, le Plan canopée sera une priorité, avec une augmentation significative de la plantation d'arbres, passant de 300 à 1500 arbres par an. Bien que cela soit positif pour l'environnement, cela représente un énorme travail. Le projet Métamorphose, qui implique la gestion de tout le domaine, en particulier les Plaines-du-Loup, prendra également une place importante. Le service est également étroitement associé aux grands projets de la ville, tels que le m3, le tram, les BHNS et la Gare.

Service d'organisation et d'informatique (SOI)

Les commissaires ont été reçus par l'adjoint de la cheffe de service.

Événements marquants

L'année 2022 n'a pas eu d'événements spécialement marquants, si ce n'est le projet de remplacement du système financier. La nouvelle cheffe de service est arrivée fin 2020, avec de nouveaux objectifs.

Conditions de travail

La cheffe du service est attentive à ce que tout le monde prenne toute ses vacances. Avant son arrivée certain·e·s employé·e·s avaient des vacances en stock de cinq années. De plus, on compte les heures optionnelles, qui doivent être au maximum de 60, et chacun doit descendre à 20 une fois par année.

Impact du Plan climat

Le Plan climat apporte une pression supplémentaire. L'ensemble du service se sent concerné. Un audit a déterminé un label numérique responsable qui va être mis en place, en principe prochainement. Cette attention amène des contraintes supplémentaires. Tout doit être évalué, y compris la durabilité des entreprises avec qui le service travaille.

Ressources et mandat

Le service est très limité en moyens humains, mais ne peut pas embaucher plus. De plus, selon l'adjoint de la cheffe de service, les gens vieillissent, ont tendance à moins se remettre en cause et sont moins en capacité à s'adapter à l'évolution de la technologie. Avec une feuille de route contenant 200 projets, le service est au maximum de sa capacité.

Une stratégie numérique de grande envergure est souhaitée, aussi pour anticiper les départs à la retraite. Beaucoup d'employé·e·s du service ont entre 59 et 63 ans. L'adjoint à la cheffe de service note qu'il ne faut pas attendre ces départs. Il faut trouver des CDD externes pendant un an et trois CDD de cinq ans afin de permettre de consolider les équipes et d'assurer la continuité. Il y a une difficulté à recruter par rapport au privé, peu de candidat·e·s et des conditions peu attractives.

Pour l'aspect salarial, le coût du marché de la spécificité du secteur informatique n'est pas prise en compte. Les salaires sont les mêmes pour un·e ingénieur·e informatique et un·e ingénieur·e chauffagiste. De ce fait, l'article 38 a été plusieurs fois saisi.

Perspectives d'avenir

Sur une note plus légère, les commissaires ont eu des nouvelles de Robbie le robot. Lors de sa mise en service, il a eu une panne sur sa localisation. Comme c'était durant le Covid, il y a eu un an et demi de délai pour obtenir le robot commandé. Il est à présent dans un carton et il va revivre.

L'équipe va être très prochainement complétée. Plusieurs offres d'emploi allaient sortir dans les jours qui suivaient la visite des commissaires et deux nouvelles personnes seront présentes dès le lundi suivant.

De plus en plus de fonctions basiques répétitives vont être automatisées.

Le télétravail va être mieux implémenté avec l'acquisition d'ordinateurs portables et la mise en œuvre d'outils de collaborations modernes (Office 2013 pour le moment). Un préavis est prévu cette année.

Beaucoup de demandes auprès des services de la Ville concernent la Data et le pilotage par les données. Un travail est à faire pour capter les flux de données, les traiter de façon conforme afin de pouvoir les exploiter et les mettre aussi à disposition pour l'extérieur, notamment les statistiques de prédiction.

Pour le Cloud qui est très demandé, beaucoup de choses sont en attente d'un aval et représentent un challenge. Le service n'a pas toutes les compétences et, dans cette perspective, devra économiser sur certains postes pour embaucher ou obtenir des moyens supplémentaires.

Rencontre avec la municipale de la direction LEA

La directrice a reçu les commissaires accompagnée par son secrétaire général.

Pour le bilan 2022, elle commence par dire que la direction a beaucoup, de façon toujours plus complexe et que le Plan climat est très ambitieux. La nécessité, selon elle, est de se focaliser sur comment adapter la structure de la Ville au niveau organisationnel à la complexité du monde. Les processus de décision doivent être plus efficaces. Il y a de nombreux défis, des projets, des chantiers et entretenir un quartier (celui des Plaines-du-Loup) n'équivaut pas à entretenir un terrain de sport. Cela augmente le nombre de collaborations, mais pas celui des effectifs du SOI, qui est un domaine où tout coûte très cher. Les nouveaux logiciels vont faciliter les démarches, mais le service part de très loin. Tout était jusque-là décentralisé. Pour les travaux d'assainissement, il a fallu faire un inventaire du patrimoine de la Ville à partir de quatre bases de données différentes ce qui a pris une année pour l'obtenir. L'introduction d'Abacus a induit un changement de paradigme qui a demandé beaucoup d'adaptation et a déstabilisé les services.

Comme cela avait été relevé lors de la visite des commissaires au Service des gérances, l'implémentation d'Abaimo, alors qu'il n'était pas prêt, a induit des retards et des erreurs qui ont été rattrapées depuis, mais au prix de gros efforts et au renfort d'une cellule de crise. Au

sujet de cet outil, la directrice relève que les autres intervenants du marché, comme les Retraites Populaires, n'en sont pas non plus satisfaits, mais qu'il est compliqué de changer après coup et qu'il y a peu de choix. Le risque aussi est d'être captif si on choisit un partenaire plus présent de façon mondiale.

Le Plan climat demande une grande réorganisation et une mutualisation des ressources en tenant compte que chaque nouveau poste doit garantir des recettes futures.

7^e observation

Le Conseil communal souhaite être informé de ce qui a été entrepris depuis la réponse à l'observation N°12² sur la gestion 2021.

La directrice affirme la nécessité de trouver de nouvelles façons de procéder avec les chef-fes de projet, afin de moins faire trainer les procédures.

Au sujet du service des gérances, dont les commissaires s'enquière de la santé des employé-e-s, la directrice indique que la présence du chef de service ad interim permet d'améliorer les rapports avec les acteurs-trices externes.

Au sujet du départ de la responsable du Plan climat la directrice affirme qu'il n'y a eu aucun souci dans leur collaboration. Cette dernière est partie, car elle était moins motivée par l'implémentation du plan que par sa phase de projet.

Au sujet du Service des gérances, la directrice soulève les difficultés organisationnelles et de processus que l'ancienne cheffe de service avait rencontrées durant l'exercice de son mandat. A cela s'est ajouté le fait que la cheffe de service qui lui a succédé a malheureusement dû se mettre en congé maladie du jour au lendemain. Elle relève que le Service du logement et des gérances n'a jamais été facile. Le poste va maintenant être mis au concours.

Pour la sous-commission Logement, environnement et architecture

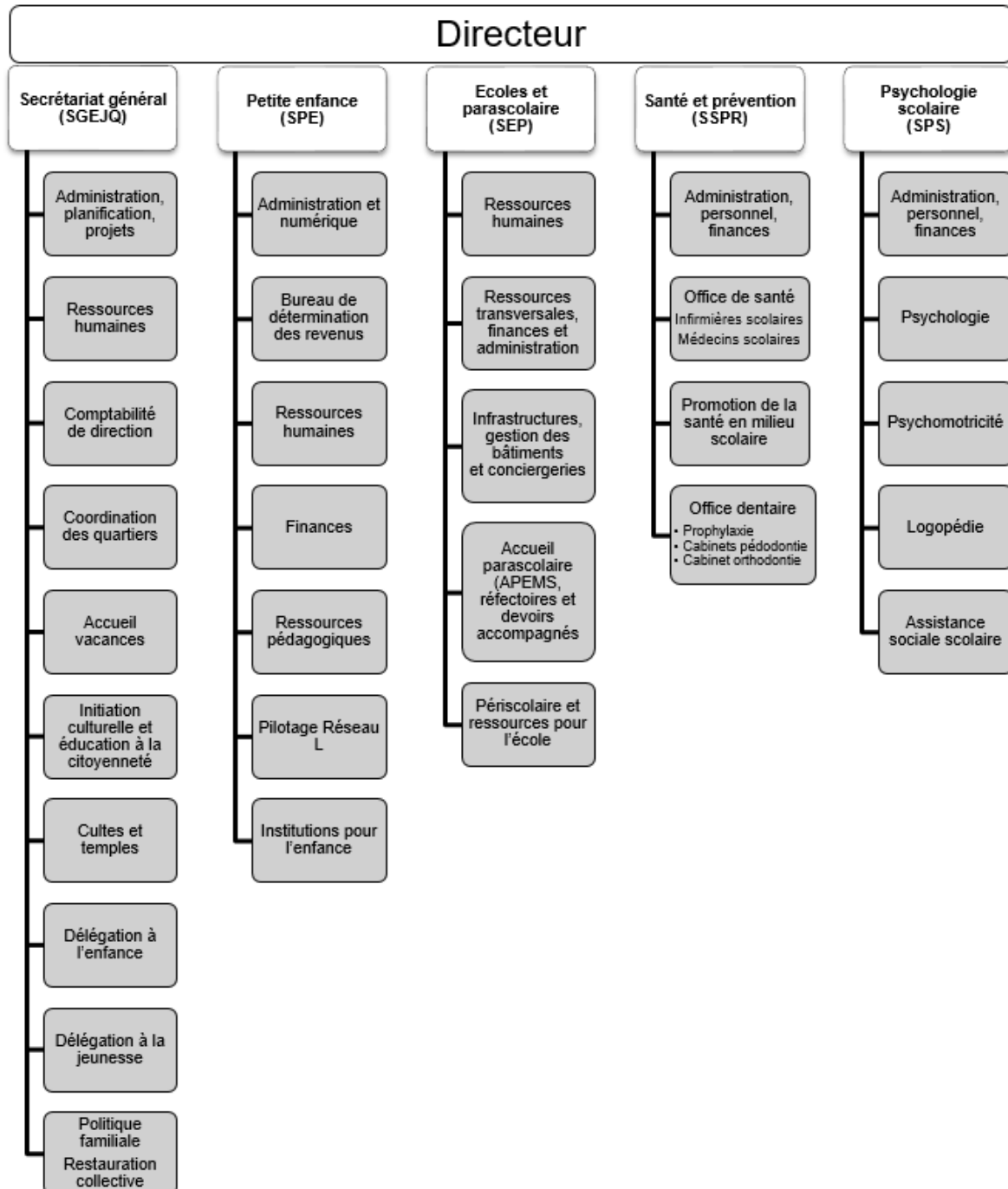
Yusuf Kulmiye, rapporteur

Agathe Raboud

² 12^e observation : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité reprenne l'organisation du Service afin de renforcer les capacités de l'Unité climat concernant le suivi des objectifs du Plan climat et la coordination avec les autres services et directions de l'administration.

Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ)

Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers



Préambule

Les visites des cinq services de la Direction EJQ et l'entretien avec son directeur se sont déroulées les 23 mars 2023, 24 mars 2023, 31 mars 2023 et 6 avril 2023. A chaque fois, les rencontres ont pu avoir lieu de visu. Les cheffes de services répondantes étaient accompagnées parfois d'un collaborateur. Le directeur était également présent pour les rencontres du SGEJQ et du SPE, ayant assumé l'intérim de ces deux services.

Secrétariat général (SGEJQ)

Le Secrétariat général (SGEJQ) a vécu une année riche tant en changements organisationnels qu'en restructurations et en succès divers et variés.

Organisation

Du point de vue organisationnel, la secrétaire générale en place depuis plus de quatorze ans a annoncé sa démission en juillet 2022 pour novembre 2022. L'impact a été important, car elle avait un grand leadership au point d'être devenue en quelque sorte l'identité du service, à travers ses rôles de secrétaire générale et cheffe du Service de la petite enfance. Cela a impliqué la mise en place d'une gestion du service ad interim par le municipal David Payot lui-même, le temps de pouvoir trouver un·e remplaçant·e. Toutefois, cela n'a pas été une tâche aisée. Le secrétariat général n'était pas clairement défini: les tâches de l'état-major et les prestations aux familles se confondaient, ce qui ne permettait pas de trouver un profil qui réponde à ces deux besoins. L'année 2022 s'est donc conclue par la gestion du service par le municipal David Payot, avant de trouver les remplaçant·e·s nécessaires en 2023 tant pour le Secrétariat général que pour un nouveau Service quartiers, jeunesse et familles, qui aura été créé pour distinguer les tâches de secrétariat des prestations du secrétariat.

8^e observation

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse en sorte qu'un de ses membres ne se trouve pas contraint d'assumer un intérim opérationnel.

Bureau de détermination du revenu (BDR)

Du point de vue des prestations offertes à la population, la direction a souhaité depuis 2021 que le Bureau de détermination du revenu (BDR) – qui a pour mission de calculer le revenu déterminant des ménages qui fixe le prix des prestations consommées par les enfants du ménage – déménage du site de la rue Agassiz à Chauderon afin qu'il puisse se rapprocher du Bureau d'informations aux parents (BIP). Cela n'a pas encore été fait, mais, en parallèle, l'équipe a été renforcée par 1,7 EPT de personnel auxiliaire et a amélioré le processus de révision et les outils à disposition.

Budget participatif

Le budget participatif a encore une fois été un succès, d'autant plus large cette fois (20% de participation), vu que les Lausannois et Lausannoises ont reçu des coupons de vote chez eux sous forme de tout-ménage, ce qui a permis à un nombre bien plus large que les années précédentes de participer à la distribution du budget.

Cultes et temples

L'année 2022 a été marquée par la mise en place de plusieurs événements servant à fêter le 750^e anniversaire de l'église Saint-François. Ce programme a été un succès, tant du point de vue de l'affluence que des résultats financiers.

Portail parents

Le portail parents a été mis en avant et étudié durant l'année 2022. Ce dernier nécessitera un Proof of Concept (PoC), à faire dans l'année qui vient, afin d'étudier également la gestion des accès. Ces derniers seront coordonnés avec les questions d'identifiants numériques du Canton, qui lui-même se calquera sur la Confédération. La mise en place du portail dépendra alors de la mise en place de la gestion des accès par la Confédération.

Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL)

Sur un plan extérieur aux services de la Ville, cette dernière a indiqué en mars 2022 à la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) qu'elle prendrait en charge l'animation du nouveau quartier des Plaines-du-Loup et qu'elle lui retirerait l'animation du centre des Bossons, La Cabane. Une solution de coordination entre la Ville et la FASL a été négociée durant l'été 2022, ce qui a pu apaiser les discussions.

Service des écoles et du parascolaire (SEP)

La planification 2030 a beaucoup mobilisé le SEP cette année. Il a fallu déterminer combien de classes il fallait construire, à quel endroit et de quel type. Un groupe de travail a été mis en place avec le Canton et les directions (projet mené avec Microgis).

De plus, le Canton a demandé à ce que la Ville de Lausanne s'aligne avec le reste du Canton en créant des établissements qui couvrent soit les 1 à 8P, soit les 9 à 11P, alors qu'aujourd'hui, la plupart des établissements lausannois sont organisés sous le modèle 1 à 6P et 7 à 11P ou 1P à 11P. Pour l'instant, la Ville de Lausanne jouit d'une dérogation qui permet de conserver son organisation atypique le temps de pouvoir trouver une solution, à la condition que les nouveaux bâtiments construits à Lausanne répondent aux règles cantonales. Du point de vue du service, le scénario imaginé serait de passer d'une année à l'autre au système désiré, mais le scénario réaliste impliquerait une cascade sur les bâtiments, qui permettrait de les passer les uns après les autres au système cantonal.

Il y a eu en 2022 un manque de vingt à trente classes, qui pourra être comblé par les écoles des nouveaux quartiers.

Rénovations / assainissement des bâtiments scolaires

Un nouvel outil servant à monitorer les bâtiments du point de vue de la consommation énergétique et du suivi des transformations et de leurs effets a été mis en place pour identifier et quantifier systématiquement l'impact énergétique des assainissements. Cet outil a été appliqué sur deux bâtiments dans un but exploratoire. Un crédit-cadre (CC6) est actuellement en préparation afin de pouvoir progressivement faire entrer tous les bâtiments dans cet outil de monitoring.

Affichage numérique frontal

L'installation de l'affichage numérique frontal dans les classes lausannoises a débuté en 2022, conformément au préavis 2019/50. Le Service des écoles et du parascolaire avait d'ores et déjà commandé les tableaux numériques et démarré certains travaux, sans attendre la décision du Conseil communal sur ledit crédit, que celui-ci a décidé de réduire. Les nouveaux collègues seront de toute manière équipés d'ANF fixes. Ainsi, une partie des classes de 1 à 6P sera munie de tableaux statiques, alors que les classes restantes seront munies de tableaux déplaçables afin qu'ils soient partagés, cela pour respecter la demande du Conseil communal.

9^e observation

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité attende sa décision sur les rapports-préavis avant de les mettre en œuvre.

Parascolaire

La fusion entre les APEMS et les DAC a impliqué un fort besoin d'accompagnement et de communication au sein des équipes. Cependant, pour cause de Covid, les séances de travail et les ateliers ont dû être annulés et l'essentiel de l'information est passé de manière écrite, ce qui n'engendre pas la même adhésion au changement.

La fusion représente par ailleurs un changement de paradigme important, destiné à mieux prendre en compte les besoins des enfants : les DAC sont ainsi passés dans le champ du socio-éducatif et se sont distancés de la vision très scolaire qu'il y avait jusqu'alors. Cela a pu engendrer des incompréhensions chez certains parents et enseignant·e·s, malgré une brochure explicative largement distribuée.

La nouvelle organisation a impliqué quelques démissions dans les DAC, les personnes n'étant principalement pas d'accord avec la façon dont la prestation était offerte. Cependant, une majorité de collaborateurs·trices semblent satisfaits, une bonne partie ayant pu augmenter son taux d'activité.

Auxiliaires

Dans le parascolaire, les seuls auxiliaires sont désormais les remplaçants, qui ont un contrat à l'heure. Dans la perspective de les régulariser également, le SEP va mettre en place un système de surdotation des équipes parascolaires, afin de faciliter la gestion des structures et de stabiliser les équipes. L'intention est de faire monter les gens en compétence et de stabiliser un maximum de personnes. Le processus de recrutement sera lancé en 2023.

Guichet unique

Les communications faites aux parents ainsi que les inscriptions aux APEMS, DAC, etc. sont réunies au même endroit, mais le portail aux parents n'existe pas encore en raison des nombreuses limitations techniques actuelles. Le souhait de la Direction EJQ serait de mettre en place un ERP EJQ afin de coordonner toutes les données récoltées.

10^e observation

Le Conseil communal, constatant qu'un guichet unique ne sera pas mis en place à brève échéance, souhaite la centralisation des données nécessaires à ce service.

Politique des préaux

La politique des préaux a été un grand sujet transversal pour une dizaine de services de la Ville tout au long de l'année 2022 afin de permettre l'utilisation des préaux comme espace public hors des heures scolaires.

Service de santé et prévention (SSPr)

Office de santé

L'office de santé du SSPr assure, entre autres, la présence d'infirmières en milieu scolaire dans les différents établissements de la Ville de Lausanne. Cette activité est réalisée dans le cadre d'un mandat cantonal.

En début d'année, le service a pu être renforcé par l'engagement de deux nouvelles infirmières responsables, postes vacants depuis août 2021.

Une réorganisation du SSPr a été entamée en 2022. Elle a conduit à une nouvelle répartition des lieux de travail du personnel infirmier (16 EPT, 25 infirmières). Onze collaboratrices travaillant depuis des années dans le même établissement scolaire ont ainsi été appelées à travailler dans une autre école. Cette réaffectation, préparée avec l'équipe dès février 2022, et annoncée en mai 2022, a été déployée à la rentrée scolaire 2022. Elle a généré le mécontentement de quatre des collaboratrices concernées. La cellule ARC a été sollicitée à plusieurs reprises et dans des compositions variables. Son action n'a toutefois pas permis un apaisement de la situation.

Un courrier anonyme a été adressé à la Municipalité et à la presse. De plus, certaines collaboratrices mécontentes ont ouvert une action en justice contre cette réorganisation. Le SSPr a pu compter, pour ce volet-ci, sur le soutien de l'Unité juridique du SPEL (FIM). La Cour de droit administratif a jugé la contestation irrecevable. Cet épisode a amené d'autres collaboratrices à manifester leur soutien à la cheffe du service.

La situation particulièrement tendue au sein du SSPr, a suscité le dépôt de deux interpellations urgentes au Conseil communal, questionnant notamment l'origine des insatisfactions exprimées par une partie du personnel infirmier ou par du personnel des établissements scolaires.

A la suite de ces débats, un audit a été commandé par la Direction enfance, jeunesse et quartiers pour analyser le climat de travail. Le mandat a été donné au à un cabinet de la place. Ce dernier a présenté une série de recommandations pour améliorer le climat de travail. Le déploiement de ces mesures est prévu en 2023, bien que faisant l'objet d'une contestation à l'interne du SSPr quant à sa légitimité.

La restitution publique du rapport (en janvier 2023) a été faite dans un premier temps en partageant un résumé du rapport comprenant le nom de certaines collaboratrices du SSPr.

Le défaut d'anonymisation a suscité alors un nouveau malaise et alimente un climat de défiance. Le climat de travail est donc toujours délétère en 2023.

Au surplus, les relations du SSPr avec les autres partenaires de la communauté scolaire, notamment avec les directions d'établissements, ont fait parfois l'objet de tensions. En effet, les infirmières en milieu scolaire répondent à la hiérarchie du SSPr, ce qui a provoqué des désaccords avec certaines directions d'établissements à propos de la gestion des infirmeries. Ce phénomène, latent jusqu'en 2022, a été exacerbé en raison des réaffectations de 2022, qui ont provoqué de longues vacances de postes dans certains collèges.

La crise que traverse le SSPr en 2022 a donc eu un lourd impact sur les conditions de travail des collaboratrices infirmières du SSPr. Les absences longue durée et les différents remous de l'année 2022 ont toutefois également et surtout affecté les enfants scolarisés à Lausanne, bénéficiaires des prestations du service.

Il n'y a pas de données permettant de mesurer concrètement la baisse des prestations du SSPr en 2022. On constate toutefois que les absences longue durée (jusqu'à 7 EPT) n'ont pas pu être intégralement compensées par le pool de remplacement interne au service, qui n'a pu fournir qu'un effort équivalent à 1,5 EPT (huit personnes composant ce pool). Le marché du travail étant particulièrement à sec dans le milieu sanitaire, d'autres remplacements ne semblent pas avoir été possibles (notamment en raison du fait qu'il est très difficile de pouvoir engager ces professionnelles sur des contrats précaires). Le CHUV ne fournit pas de remplacements. Mais parmi les personnes composant le pool de remplaçantes, certaines occupent un poste fixe au CHUV et complètent leur activité en occupant un poste d'auxiliaire remplaçante au SSP.

Dans ce contexte difficile, la priorité a été donnée aux protocoles de prise en charge pour les enfants à besoins de santé particuliers, la vaccination, et aux entretiens avec les parents et les enfants organisés en 2P et ceux pour les enfants nouvellement arrivés.

11^e observation

Le Conseil communal souhaite que le Service du personnel (SPEL) soit systématiquement sollicité en amont de réorganisations de services afin de conseiller les cadres dans l'accompagnement au changement.

Office dentaire

L'office dentaire a connu d'importants mouvements de personnel en 2022. Cinq engagements ont été pris à la suite de départs ordinaires. Les engagements permettent une mise à jour des pratiques et un développement des prestations.

Service de psychologie scolaire (SPS)

L'année 2022 a été synonyme de continuité pour un service en très grande partie conventionné avec le Canton. Le Canton n'a cependant pas remboursé la somme de l'indexation accordée par la Ville, vu qu'il n'a accordé aucune indexation en 2022.

La reprise des mouvements migratoires post-Covid a eu une implication forte sur le milieu scolaire et leurs collaborateurs, car plus de familles, pas seulement ukrainiennes mais

d'autres nationalités aussi, précarisées et traumatisées sont arrivées à Lausanne. Un nombre important de classes d'accueil a ouvert à Lausanne, ce qui a augmenté le besoin en consultations psychologiques et de suivi, sachant également que certains immigrés arrivent aussi avec des handicaps tant physiques que psychologiques, qui ont déjà été identifiés ou qui doivent l'être.

La charge de travail reste grande d'année en année, ce qui peut être frustrant, car il faut prioriser les cas ou arrêter parfois la prise en charge avant que le résultat ne soit optimal. Depuis quelques années cependant les parents reçoivent une première réponse à leur demande de consultation dans les quinze jours ouvrables, ce qui permet aussi de réorienter rapidement et au mieux les personnes sans leur faire perdre de temps si nécessaire.

Une bonne communication a été instaurée entre les assistantes sociales scolaires et les autres services de la Ville. Leur travail est important avec les familles clandestines notamment pour les informer sur les subsides et autres prestations. De plus, une coordination a été mise en place avec le SCS.

Le Service de psychologie scolaire a également collaboré avec le parascolaire sous forme de supervisions des équipes. Dans certains cas particuliers, comme le décès d'un enfant dans une fratrie, il a été nécessaire aussi d'intervenir à différents niveaux. Dans ce genre de cas, les prestations sont prises en charge financièrement par le SEP.

Le Service de psychologie scolaire met en avant la richesse de faire partie d'une direction qui permet une collaboration importante avec les autres services et souligne les bonnes collaborations avec les différentes directions des établissements scolaires.

Finalement, le service s'attend à ressentir certains effets de changements intervenus au niveau cantonal, notamment en raison du gymnase en quatre ans.

12^e observation

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité anticipe et coordonne les besoins supplémentaires en personnel pour les services de la Ville participant à la communauté scolaire des nouveaux quartiers.

Service de la petite enfance (SPE)

Après une année 2021 marquée par un changement brusque de chef de service, qui n'a pas pu être pérennisé pour des raisons de tensions entre la nouvelle cheffe de service et la responsable du préscolaire, l'année 2022 a été une année de changements supplémentaires marqués par le déménagement de Chauderon et de la Navigation 10 à la rue Agassiz.

Mis à part le déménagement, le service s'est retrouvé dépourvu de chef de service. Ce poste a d'abord été rempli en co-intérim par l'ancienne secrétaire générale, et l'adjointe à la précédente cheffe du SPE. A l'annonce du départ de sa cheffe de service, le municipal David Payot assumé à son tour le secrétariat général ad intérim. Après des recherches durant l'année 2022, un nouveau chef de service de la petite enfance a été engagé en 2023.

Une démarche d'accompagnement au changement a été opérée en mai-juin 2022. Cette démarche a permis en partie d'apaiser la situation.

Un effort considérable a été investi dans la recherche de nouvelles localisations permettant d'offrir un plus large service de garde. Cinquante-six places de garderie ont ainsi été créées en 2022 et 201 places sont prévues dans de nouveaux locaux, pour lesquels les permis de construire ont été obtenus.

De plus, l'ouverture d'une nouvelle structure à la route de Genève 52, La Maille, a eu lieu en 2022. Pour le moment, cette structure ne crée pas de nouvelles places, car elle ne sert qu'à accueillir les CVE en travaux : actuellement Valency, ensuite Bergières et, pour finir, Montelly. La Maille ne pourra donc pas créer de nouvelles places avant 2026.

Le Bureau de détermination des revenus (BDR) est resté rattaché au SPE en 2022, le temps de la transition vers le SGEJQ, vers le nouveau Service quartiers, jeunesse et familles, ayant été sous-estimé. Cette transition s'effectuera en 2023.

Rencontre avec le municipal de la direction EJQ

L'année 2022 a été signe de changements au sein de la Direction enfance, jeunesse et quartiers (DEJQ).

En effet, le départ de la secrétaire générale (SGEJQ) et la vacance du poste de cheffe du Service de la petite enfance (SPE) ont amené le directeur à assurer deux intérim en 2022 :

- La réorganisation du SGEJQ (cf. chapitre SGEJQ) portant sur la création d'un nouveau service dédié aux prestations à la population. Il a été procédé rapidement à l'engagement, en 2022, d'un nouveau chef de service et, début 2023, de la nouvelle secrétaire générale, pour ces désormais deux entités. Le directeur a pu s'appuyer notamment sur l'adjointe à la secrétaire générale pour cette période du 01.10.22 au 31.12.22.
- L'intérim en cours en 2022 a dû être repensé vu le départ de la secrétaire générale, qui assurait aussi l'intérim du SPE. Il a été décidé, dans cette situation particulière, d'impliquer fortement les collaboratrices et collaborateurs plutôt que de faire intervenir une tierce personne.

Le directeur assumant ces deux casquettes supplémentaires en 2022, la fin d'année a été moins propice aux projets à long terme, au pilotage stratégique ou encore à l'établissement de processus internes. La disponibilité du directeur était aussi réduite, d'autant que le SSPr connaissait durant cette même période de grandes tensions.

A court terme, les engagements et le déploiement des mesures du rapport d'audit déjà mentionné au sein du SSPr permettront à la DEJQ dans son ensemble d'avancer sereinement dans les grands défis qui sont aujourd'hui déjà prégnants : la création des nouvelles places d'accueil de jour, l'augmentation de la population scolaire, le développement des nouveaux quartiers et les relations avec les autres acteurs de l'enfance et du socio-éducatif, la FASL notamment.

Au terme des différentes visites de la sous-commission COGES-EJQ, la majorité des chef-fes de service a souligné positivement le souci du municipal en charge de la direction à faire collaborer autant que possible les différentes unités que compose la DEJQ.

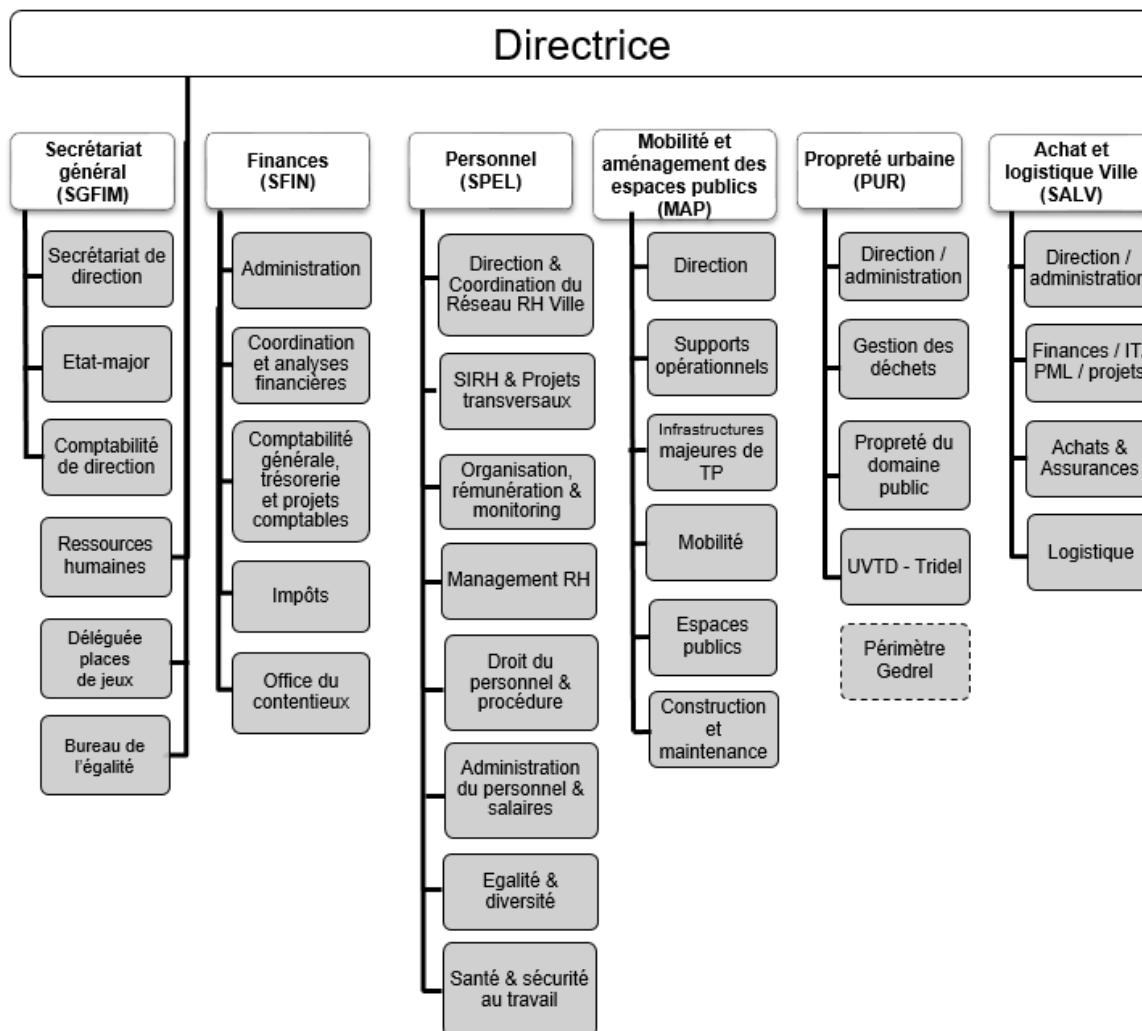
Pour la sous-commission Enfance, jeunesse et quartiers

Denise Gemesio

Oleg Gafner

Finances et mobilité (FIM)

Direction des finances et de la mobilité



Préambule

Les commissaires se sont entretenues avec les directions des six services rattachés à la Direction des finances et de la mobilité (FIM), ainsi qu'avec la directrice. Ces sept entretiens avaient lieu entre le 27 mars et le 18 avril 2023.

La direction FIM est composée des six services suivants :

- du Secrétariat général (SG),
- du Service des finances (SFIN),
- du Service du personnel (SPEL),
- du Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics (MAP),
- du Service de la propreté urbaine (PUR), et
- du Service achat et logistique ville (SALV).

Les commissaires remercient les directions des six services, ainsi que la directrice pour le temps et l'énergie qu'elles ont consacré à la rédaction de leurs rapports, pour leur disponibilité pour les entretiens, et surtout pour la motivation et l'engagement avec lesquels elles se dédient à leurs missions.

Lors de chaque visite, les commissaires ont posé des questions générales communes à tous les services, ainsi que des questions spécifiques au sujet du service en question, inspirées du rapport fourni par la direction correspondante. Les questions générales touchaient les thèmes suivants : des éventuels changements dans l'organigramme, l'évolution du nombre de collaborateurs et collaboratrices (fixes et auxiliaires), les efforts faits pour recruter des femmes et hommes pour les métiers ou elles et ils sont sous-représenté-e-s, le taux d'absence, la gestion de conflits, l'évolution de la charge de travail et sa correspondance avec le budget et le personnel en place, les instruments de pilotage, les efforts de numérisation du service, les éventuels effets de la crise Covid-19 qui se feraient toujours sentir, des éventuels décalages entre les intentions exprimées dans le budget et les dépenses réellement effectuées (délais sur des achats ou embauches etc.), des éventuels audits, les partenariats avec d'autres services, directions, l'État de Vaud, la Confédération et/ou des prestataires de services, ainsi que les relations avec le Conseil communal (charge de travail liée au traitement des initiatives, état de traitement des initiatives concernant le service en question) et les commissions de gestion et des finances en particulier.

Secrétariat général (SG)

Le chef de service engagé fin 2021 a quitté ses fonctions au printemps 2022. Jusqu'à l'arrivée de sa remplaçante, le 1^{er} mars 2023, le service a été dirigé ad intérim par la secrétaire générale adjointe.

La promotion du recrutement de personnel féminin est une priorité du service, dont tous les cadres supérieurs sont désormais des femmes.

L'organigramme du service a été légèrement revu, avec la création du Bureau de l'égalité le 1^{er} octobre 2022. Celui-ci s'occupe de tout ce qui concerne l'égalité dans la mise en œuvre des politiques publiques, les questions concernant l'égalité et la diversité au travail étant du ressort du SPEL. Il y a néanmoins des échanges étroits entre toutes les personnes travaillant sur les questions d'égalité au sein de l'administration communale, appelées à se développer en 2023 avec le déploiement des activités du Bureau de l'égalité et l'entrée en fonction du délégué aux questions LGBTIQ+ (rattaché à l'OSD au sein de SE). Un monitoring sera effectué à ce sujet.

Un rapport sera publié à la suite de l'étude Interact menée en 2022 sur l'amélioration de l'inclusivité des espaces de sport urbains. Les recommandations pratiques formulées dans cette étude seront prises en compte dans les projets d'aménagement de tels espaces, ainsi que pour améliorer les espaces existants.

Le logiciel Abacus a été mis en place en 2022. Cela a provoqué un gros changement dans les méthodes de travail et donc une certaine charge à cet égard. Néanmoins, une fois ce changement intégré, l'utilisation d'Abacus devrait permettre d'alléger le travail.

Service des finances (SFIN)

La mise en place du logiciel comptable Abacus est un des projets principaux du service. Elle a été organisée en 2022. Au niveau opérationnel en 2022, seul le budget a été élaboré avec ce nouvel outil. L'exploitation des comptes et de la comptabilité suivront en 2023.

Contrairement à l'élaboration du budget, cette prochaine phase concernera donc une grande part du personnel de l'administration communale. La mise en place d'Abacus permettra au service de passer à un système largement sans papier, ce qui lui permettra de fluidifier, accélérer et faciliter le traitement de factures et de commandes. En plus, avec Abacus, il sera possible d'harmoniser les processus de traitement des factures dans tous les services, ce qui facilitera aussi le monitoring et le respect des délais. Le service est en contact avec les communes d'Yverdon-les-Bains et de Neuchâtel, et les Transports publics genevois qui utilisent déjà Abacus, afin de bénéficier de leur expérience dans la gestion de cet outil. Cependant, la numérisation des factures prévue à Lausanne est seulement pratiquée à Neuchâtel, mais pas par les autres utilisateurs.

Le service a augmenté ses effectifs fixes de 3 EPT, en lien avec la mise en place du logiciel comptable Abacus. Le service compte une majorité d'employées, y compris au niveau des adjoint·e·s. Les postes vacants que le service a eu de la peine à repourvoir ont été remplis avec des auxiliaires.

Concernant les relations avec le Conseil communal, notamment la Commission des finances, le service est conscient du problème que posent les délais très courts pour examiner les comptes et le budget. Cependant, pour le budget, il faut toujours attendre les résultats de la péréquation financière, qui sont communiqués seulement en fin septembre et qui constituent une partie importante des revenus de la Ville. Pour l'élaboration des comptes, le service s'attend à ce que la mise en place d'ABACUS permette d'accélérer certains processus dès 2024.

Le service suit une stratégie de structuration de la dette en tranches de 100 millions de francs. Cependant, il y a encore des emprunts effectués avant la mise en place de la stratégie qui arrivent à échéance. Le remboursement et la reprise d'un emprunt de 200 millions de francs en 2022 s'explique par l'arrivée à échéance d'un tel emprunt. Il reste encore un autre emprunt qui ne s'inscrit pas dans cette stratégie. Une fois ce prêt bouclé, le service sera en mesure d'assurer une continuité et régularité dans la gestion de la dette.

Pour les prêts à court terme, le service utilise la plateforme Loanbox. Cette plateforme permet de rendre plus efficace la gestion des offres et la sélection de prêteur, tout en gardant la capacité de décider chez qui emprunter. Jusqu'à présent, la Ville empruntait chez le prêteur qui offrait le meilleur taux d'intérêt, mais à l'avenir, d'autres critères sociaux et écologiques seront rajoutés, à la suite des interventions à ce sujet du Conseil communal. Les prêts de longue durée sont soumis à la Commission des finances.

Pour l'instant, la hausse des taux d'intérêt n'affecte pas négativement les finances de la Ville, car il y a actuellement des emprunts à long terme arrivant à échéance conclus avec des taux d'intérêt encore plus élevés que les taux actuels. Ces gains permettent de compenser les hausses des taux d'intérêt pour les emprunts à court terme. De manière générale, les emprunts à court terme coûtent environ la même chose que les emprunts à long terme.

Le Bureau d'information fiscale pour la population a été fermé en 2022, car il est principalement sollicité en début de printemps. Or, et à ce moment, en 2022, les mesures sanitaires liées au Covid étaient encore en vigueur. A l'avenir, le bureau va rouvrir, mais la possibilité de consulter à distance sera maintenue.

Service du personnel (SPEL)

L'année 2022 a été consacrée à la mise en œuvre de l'organigramme revu en 2021. Une partie des effectifs est passée au Bureau de l'égalité, rattaché au SG. Tous les recours liés au nouveau système de rémunération ayant été traités, les CDD relatifs à ces contentieux ont pris fin le 31 décembre 2022.

La majorité des personnes travaillant au SPEL sont des femmes, même si des hommes ont été engagés en 2022, dont deux au sein de la direction du service.

Le télétravail fonctionne bien et il n'y a pas eu de conflits notables en 2022. Néanmoins, le SPEL a eu en 2022 un taux de départ de 20,6%, légèrement supérieur au turnover de 19,8%. Ce turnover est le plus élevé des services du FIM, et l'un des plus hauts de toute l'administration communale. Il n'a pratiquement pas diminué depuis 2018, sauf en 2021, où il n'a été que de 12,1%.

La fin des mesures Covid a certes soulagé le SPEL. La persistance de ces mesures au début 2022 explique pourquoi les dépenses du service ont été inférieures à ce qui avait été budgété. En effet, les consultations et autres prestations de tiers n'ont repris qu'en cours d'année, une fois ces mesures levées.

Le SPEL a néanmoins dû faire face à un important volume de travail, notamment en lien avec l'indexation des salaires, l'augmentation de la sollicitation de ses juristes et une hausse de 20% du travail administratif par rapport à 2021. Cela s'explique par la nature des activités du SPEL, qui est un service transverse, venant en soutien de tous les services. Des optimisations sont possibles dans les activités transverses du SPEL, notamment dans la coordination avec d'autres services, comme le SOI. Par ailleurs, le rôle de soutien du SPEL peut s'avérer précieux pour gérer des enjeux RH ; par exemple, le SPEL peut, s'il en est requis, mettre son expertise à disposition d'autres services appelés à traiter un conflit et à communiquer vers l'extérieur à ce sujet.

Abacus a été mis en place au SPEL, en particulier via People Soft. Le nouveau logiciel Abacus est perçu comme une amélioration très positive, même s'il a fallu s'habituer au changement et consacrer donc moins de temps à d'autres projets. L'outil de pilotage Tableau a également été introduit en 2022 pour les chiffres RH ; une cartographie de ce processus est en cours pour déterminer les besoins futurs.

Des améliorations ont été apportées au dispositif BEST, conformément à la nouvelle politique de santé et de sécurité au travail validée en 2021 par la Municipalité. Des mesures ont été prises au sein du DSST pour améliorer la prévention et la gestion des absences de courte durée. Des mesures ont également été prise concernant le suivi des absences de longue durée, tant au niveau individuel qu'à propos de la collaboration avec l'AI et les procédures de médecin-conseil, ainsi que du lancement des premières étapes d'un dispositif de réaffectation. Enfin, une campagne de sensibilisation des supérieurs hiérarchiques directs à la problématique du burnout a été organisée.

Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics (MAP)

Le service, qui s'appelait Service des routes et de la mobilité a changé de nom en 2022. Le nouveau nom reflète mieux la mission du service, qui est dédié à une approche urbanistique, dans lequel la mobilité s'insère dans l'aménagement urbain de manière intégrée et holistique.

Dans le cadre du programme Synergie de réorganisation de l'administration communale, les ateliers du MAP ont été transférés au SALV et au SPADOM. Par conséquent, le nombre de collaborateurs et collaboratrices a diminué significativement (baisse d'environ cent personnes). Le service a en outre revu le fonctionnement de sa cellule espaces publics qui compte maintenant un-e répondant-e au niveau managérial pour chaque thématique, et sa structure mobilité, qui intègre désormais aussi les mobilités douces, qui faisaient avant partie de la structure espaces publics.

Le service vise une augmentation des collaborateurs et collaboratrices dans ses équipes, mais peine à recruter le nombre de personnes souhaitées. Dix postes sont actuellement ouverts, et il est difficile de remplacer des personnes qui partent, car les profils que recherche le service sont aussi très recherchés dans le secteur privé. Le service a le budget nécessaire pour la réalisation de ses tâches, mais peine plutôt à dégager suffisamment de temps pour avancer dans tous les projets.

13^e observation

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette en place une stratégie pour augmenter l'attractivité des postes au sein du MAP pour faciliter ainsi le recrutement et la rétention des collaborateurs et collaboratrices.

Le service n'a pas pris de mesures spécifiques pour favoriser la parité femmes-hommes allant au-delà des instruments déjà existants (possibilité de contrats à 80%, possibilité de télétravail). Au niveau managérial, le service n'a pas de difficultés particulières à recruter des femmes. Les ateliers, où il est plus difficile de recruter des femmes, ont été transférés au SALV.

Le service a observé une importante augmentation des plaintes et requêtes de la population, qui s'explique par le nombre de projets qu'il mène actuellement et qui concernent principalement des questions d'aménagement et la politique de modération du trafic. Le service est aussi parmi ceux qui font l'objet du plus grand nombre d'initiatives du Conseil communal. Pour faire face à cette charge de travail, le service a depuis longtemps mis en place une structure spécifiquement dédiée à cela et fait des efforts pour regrouper par thèmes différentes interventions de membres du Conseil communal de façon à pouvoir les traiter ensemble.

La mise en place du logiciel comptable Abacus depuis 2022 se passe bien, car le service peut s'appuyer sur une personne employée spécifiquement à cette tâche. Ainsi, malgré le fait que le MAP passe beaucoup de commandes, le processus de mise en place de ce logiciel n'affecte pas son fonctionnement usuel.

Le retard du chantier de la Gare de Lausanne n'a pas impacté les travaux ou projets du service en 2022, mais aura sans aucun doute des implications pour les projets planifiés pour les années à venir.

En 2022, il n'y a pas eu d'oppositions qui auraient retardé la mise en place de projets, ceci notamment grâce aux démarches participatives qui ont accompagné les projets pour la place de l'Europe et Montelly.

Service de la propreté urbaine (PUR)

Il n'y a pas eu de réorganisation du service.

La difficulté d'avoir des postulantes féminines pour les métiers de terrain persiste, malgré une campagne ciblée de recrutement. Cela a été accentué par la situation de plein emploi, qui a provoqué aussi une baisse de la qualité des candidatures. Le taux de départ (8,1%) est

légèrement supérieur au turnover (7,2%), en raison de départs à la retraite anticipés, pour échapper au changement de régime de caisse de pensions.

Le volume des déchets est resté stable par rapport à 2021 et la crise du Covid n'a plus eu d'impact. Le service a eu des retours positifs de la population sur les nouveaux écopoints, qui ont permis un net progrès au niveau du tri préalable, avec des repreneurs qui paient par conséquent un meilleur prix. Le bénéfice réalisé avec la revente du verre recyclable a toutefois beaucoup varié, car il ne peut plus être traité en Ukraine, mais en Italie ou en France, avec des prix plus bas.

Les grands chantiers ont généré un certain stress chez les chauffeurs, en raison des changements de trajets pour les tournées.

La nécessaire mise en place du logiciel Abacus a demandé pour sa part beaucoup d'efforts d'adaptation, qui se sont ajoutés à la charge globale de travail.

La lutte contre le littering commence à modifier les comportements sur la voie publique. A cet égard, la fixation d'un quota d'amendes pour littering à 1400 AO pour l'ensemble du groupe s'est avéré une mesure efficace. Elle a permis d'encaisser 800 francs par agent en 2022 et le service envisage donc de maintenir ce quota en 2023.

14^e observation

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité trouve un autre moyen d'évaluer l'activité du GPEP que la fixation de quotas d'amendes pour littering.

Service achats et logistique de la Ville (SALV)

L'importante réorganisation du SALV dans le cadre du programme Synergie, préparée en 2021, a pris effet en 2022. Les ateliers du Vallon ainsi que les ateliers de peinture, de plombier et de mécanique du SPADOM ont été intégrés au SALV. Il reste donc comme ateliers non au SALV les garages de la police et des pompiers. Cette réorganisation a augmenté le nombre de collaborateurs et collaboratrices du service d'environ 70 personnes. Pour l'instant, l'intégration de ces ateliers dans le service c'est bien passée, notamment en raison de la proximité avec les métiers qui existaient déjà au sein du SALV avant la réorganisation. Il est prévu de rapprocher les nouvelles équipes du site principal pour éviter que la démultiplication de sites n'accroisse les efforts de gestion.

Tandis que dans la filière achat le service a atteint la parité hommes-femmes, dans les métiers logistiques, les hommes sont majoritaires.

La moyenne d'âge des collaborateurs et collaboratrices du service est très élevée. En raison du caractère fatigant des métiers de ses employés, le service est confronté à un taux d'absence pour maladie court terme relativement élevé. Les absences pour maladie long terme sont également principalement dues à des problèmes liés à l'âge élevé du personnel.

La réorganisation du service, la reprise des activités après les années de pandémie et la coordination de ses divers projets nécessite un renforcement du management du service. Pour l'instant, deux nouveaux postes ont été créés (un poste d'adjoint et un poste de conseillère RH). Néanmoins, l'âge élevé de l'équipe de management et l'absence d'un niveau de management intermédiaire et de personnes spécifiquement formées à cette tâche cause de la fatigue auprès des personnes travaillant dans ces postes. C'est pourquoi le service prévoit de renforcer son équipe managériale.

15^e observation

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne des mesures pour diminuer la pénibilité physique des activités au sein du service.

L'introduction du logiciel comptable Abacus permettra de faciliter le travail du SALV, car il donnera une meilleure vue d'ensemble de tous les achats de la Ville. Sa mise en place ne pose pas de problèmes au service, qui a pu s'y préparer et qui a les compétences et le soutien nécessaires pour accompagner le processus.

Dans les efforts de transition écologique, le service effectue actuellement un travail d'évaluation du taux d'occupation des véhicules de la Ville pour optimiser leur nombre, emplacement et gestion. Le service remplace en outre ses véhicules par des véhicules électriques.

Le contexte de crises multiples a des implications pour le travail du service. Ainsi, il y a eu d'importants délais de livraison, et certains prix ont significativement augmenté. Le service attend notamment encore la livraison de véhicules qui auraient dû être livrés en 2021 et 2022. Cela oblige le service à continuer d'exploiter des véhicules anciens ou à emprunter ou louer certains véhicules.

Le service a en outre fait face à d'importantes charges pour sinistres, ce qui s'explique, d'une part, par la relance des chantiers après les interruptions dues à la pandémie et, d'autre part, par un accident particulièrement tragique. Cependant, le service s'attend à ce que ces charges retrouvent leur niveau habituel dans l'année 2023.

Direction FIM

La mise en place d'Abacus permettra d'harmoniser les processus entre tous les services et augmentera la traçabilité des factures et des commandes. Jusqu'à présent, la mise en place se passe comme prévu et sans excéder le budget alloué. Dans l'ensemble, cette mise en place se passe bien dans les services de la direction.

Les réorganisations du SPEL et du SALV ont permis de créer une cohérence entre les responsabilités des différents services et bureaux. Le processus de réorganisation s'est bien passé avec des retours positifs de la part des services concernés. La réorganisation du SALV a en particulier permis un rééquilibrage par rapport à MAP, qui peut se concentrer sur les projets liés à la mobilité.

La direction FIM est confrontée la difficulté de recruter les profils recherchés. Ceci s'explique en partie par un décalage entre les salaires proposés et ceux qui sont courants dans le secteur privé. En effet, les salaires dans le secteur privé augmentent plus rapidement que ceux de la Ville.

La directrice est consciente du taux de turnover très élevé au sein du SPEL et attribue cela aux problèmes de gestion qu'il y eu dans ce service en 2018. Elle s'attend à ce que la situation se normalise dans l'année à venir.

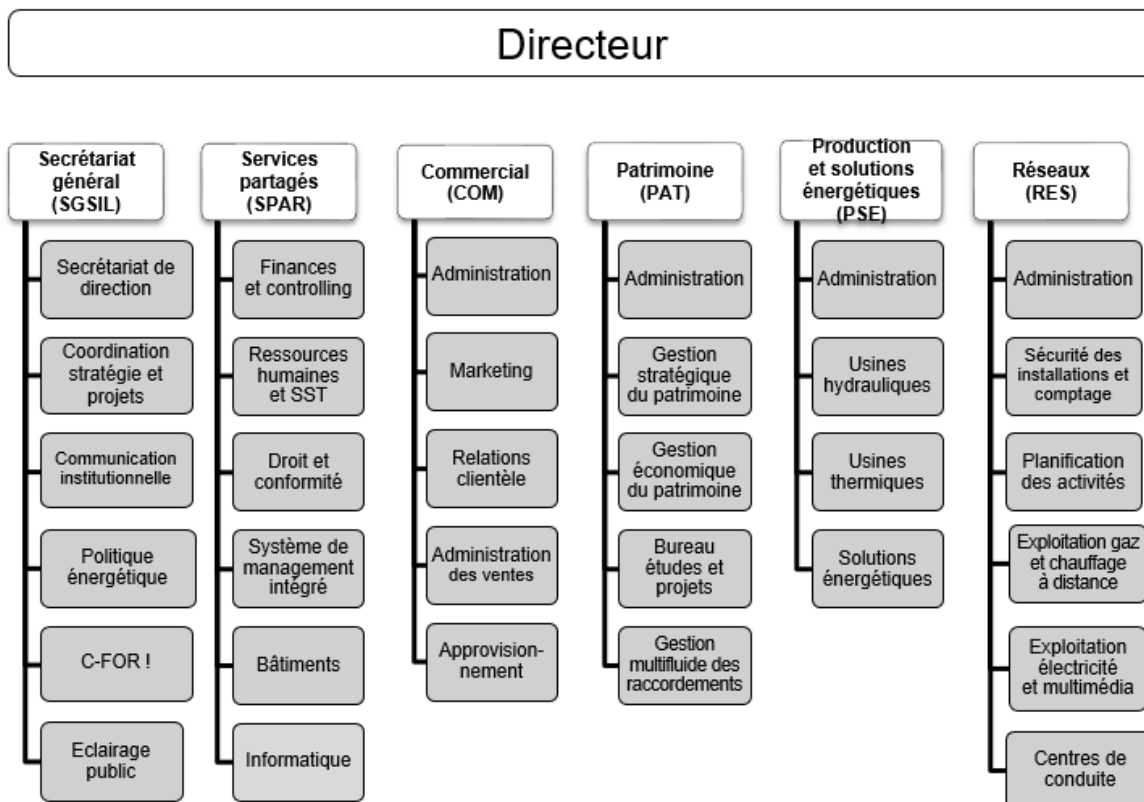
Pour la sous-commission Finances et mobilité

Franziska Meinherz

Ariane Morin

Services industriels Lausanne (SIL)

Direction des services industriels



Préambule

Les deux commissaires de la sous-commission en charge des Services Industriels de Lausanne (SIL) ont effectué sept visites entre le 17 et le 28 avril 2023. Lors de ces visites, les commissaires ont rencontré tous les six chefs de service. La rencontre avec le directeur a clôturé le programme.

Les visites ayant eu lieu durant la deuxième moitié d'avril, les données SPEL étaient à disposition. Par contre, les comptes n'étaient pas disponibles pour les commissaires au moment des visites.

Les deux membres de la sous-commission tiennent à remercier tous les chefs de service, ainsi que le directeur pour leur temps, leur ouverture aux diverses questions posées, leur patience et leur transparence dans les réponses à ces dernières. Les deux commissaires soulignent également l'engagement important de tous les chefs de service et du directeur. Les échanges furent riches, ouverts et passionnants. Nous remercions aussi le SG pour la rapidité et l'efficacité lors de l'organisation des visites.

Les SIL en un clin d'œil !

L'encadré ci-dessous présente quelques principales caractéristiques des SIL. Ce dicastère est une entité relativement homogène, traitant de tous les fluides, sauf l'eau.

- Un gestionnaire de réseaux : soit un réseau de gaz de plus de 750 km, un réseau de chauffage à distance de 115 km, un réseau d'électricité de 1740 km.
- Un producteur d'énergie.
- Un fournisseur de solutions énergétiques, entre autres concernant la sobriété énergétique,
- Une clientèle composée de 40 communes, 1443 raccordements chaleur, 16 600 clients gaz, 120 000 clients électricité.
- Plus de 600 collaborateurs·trices pour 510 EPTs effectifs.
- Un budget de plus de 500 millions de francs.
- Plus de 125 ans d'existence !
- Des valeurs claires : durabilité, proximité, efficacité et ouverture.
- Six services avec des fonctions claires, permettant une gestion multi-fluide.

Organisation, gestion et RH

Organisation et gestion

Le fine-tuning de la réorganisation débutée 2018 continue, avec pour objectif d'optimiser et d'améliorer l'efficacité et l'efficacités, autant en interne que pour les différents partenaires. Divers ajustements ont eu lieu. Par exemple, les fonctions « politiques » et opérationnelles de l'éclairage public ont été attribuées respectivement au SG (bureau technique) et au RES (monteurs). Une nouvelle division, Gestion multi-fluide des raccordements (GMR), est entrée en fonction. Elle représente une porte d'entrée unique pour les demandes de raccordement en énergie et de télécommunication pour les professionnels. La mise en place des processus avait déjà eu lieu en 2021. D'autres aspects de gestion, tels que l'application informatique interservices pour la gestion unifiée des raccordements, la documentation contractuelle et les outils de communication et de demande de raccordement online ont été

revus et/ou mis en service comme prévu. Un nouveau système de gestion et suivi de portefeuille de projets, Diamant, a été mis en œuvre. Pour les outils informatiques, et de façon générale, une modernisation régulière se fait. Toutefois, il y a de nouveaux besoins, non seulement en données, mais de valorisation des données (voir l'exemple de l'utilisation de l'énergie). Chaque année, une vingtaine d'audits internes est effectuée. Le but est que chaque processus soit audité tous les trois ans. Du côté de l'Unité droit et conformité, les litiges sont en augmentation, suivant la tendance sociétale à ce sujet.

L'entretien et la rénovation des infrastructures et outils de travail ont été menés selon la planification prévue, ce qui est important pour maintenir le taux de vétusté des réseaux. Il faut noter l'augmentation du nombre d'avaries cette année, principalement dues aux nombreux chantiers à Lausanne (tracés tram et axes forts bus) et au niveau de professionnalisation en baisse dans les équipes de chantiers, qui ne lisent plus les plans fournis et prennent des risques importants. Pour le réseau de chaleur, une campagne de thermographie a été effectuée à l'aide d'un drone. La dernière campagne datait de 2019. La maintenance des infrastructures électriques pour les transports électriques lausannois a été reprise par les tl depuis le 1^{er} janvier 2022.

Le déploiement des nouveaux compteurs *smart meter* a débuté avec la pose de 1000 appareils durant le printemps. Toutefois, il y a pénurie de ce nouveau type de compteurs sur le marché. Pour rappel, 80% des 120 000 clients SIL devront être équipés d'ici à fin 2027. Les anciens compteurs vont être entièrement recyclés. Concernant les bâtiments appartenant aux SIL, il n'y a pas encore de plan pour améliorer leur efficacité énergétique.

Ressources humaines

Le nombre d'EPTs alloués a été légèrement augmenté en 2022 et se monte à 572 EPTs, pour plus de 600 collaborateurs. La thématique de la difficulté de recrutement relevée dans le rapport de 2021 persiste. Même si cette année, l'écart entre les EPTs alloués et effectifs a été légèrement réduit, il représente tout de même 11% des EPTs alloués. Le recrutement est particulièrement difficile pour les électriciens, les monteurs-électriciens, les cadres en général et les énergéticiens. Pour exemple, pour une annonce pour un électricien de réseau en 2022, le nombre de candidatures était de moins de dix !

En supposant que l'ambiance de toutes les visites reflète celle au sein des SIL, l'ambiance de travail est dynamique et ouverte. La réorganisation débutée en 2018 et les défis comme le Plan climat, sont des facteurs de motivation pour le personnel. Enfin, il est clair que l'adaptation et la gestion de la crise énergétique a exigé beaucoup de coordination et de temps (voir prochain chapitre).

Point fort : adaptation à la crise énergétique

Lors de nos visites à tous les chefs de service, les commissaires sont naturellement venus sur le sujet de la crise énergétique liée à l'actualité à l'Est de l'Europe. En effet, les SIL étaient en première ligne pour gérer cette crise pour la Ville. Il est ressorti des discussions que la coordination pour mettre en place le plan en cas de pénurie d'électricité par l'organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise (en allemand: **Organisation für Stromversorgung in Ausserordentlichen Lagen**) et l'Organisation d'intervention en cas de crise (OIC) en cas de pénurie de gaz s'est bien déroulée. En effet, les SIL ont su agir de façon agile en travaillant main dans la main avec les différents services. Ainsi, la menace de la pénurie a pu être écarté pour l'hiver 2022-2023 grâce à des économies d'énergie importantes mais aussi car l'hiver a été doux. Par ailleurs, le système d'achats sur le long terme de gaz a permis aux SIL de limiter les dégâts quant à l'augmentation des prix de l'énergie pour les ménages.

Les SIL étant divisés en six services, deux de support et de coordination (SGSIL, SPAR), un pour la vente des produits et prestations (COM) et trois techniques et de terrain (PAT, PSE, RES), il est clair que c'est la dernière catégorie qui a été la plus sollicitée. En effet, le fait d'avoir un imprévu dans cette envergure est critique pour des unités ayant à assurer tout le « daily business » liée à l'approvisionnement d'énergie et aux rapports avec les clients. En effet, en particulier pour les services production et solutions énergétiques (PSE) et réseaux (RES), il a fallu assurer à la fois la sécurité des installations et prévoir les mesures à mettre en place selon OSTRAL. Le Service commercial a dû définir et informer tous les clients concernés par un éventuel contingentement de gaz et d'électricité. Ainsi, piloté par les SIL, la Ville a dû organiser et validé un plan en cas de contingentement ou de délestage d'énergie. Le Service production et solutions énergétiques a dû par ailleurs reconstituer une partie de ses réserves de mazout afin de se préparer à une coupure de gaz pour les chaudières du chauffage à distance.

Malgré cette charge de travail assez importante à l'automne 2022, les commissaires ont pu constater que la motivation des chefs de service de mener des projets d'envergure au sein des SIL reste intacte.

Partenariats

Internes

Les SIL ont en général de bonnes relations avec les autres dicastères et services. Les travaux du SPEL pour la charte du travail hybride (sur place et télétravail) ont été positivement salués.

Externes

Les SIL continuent à renforcer leur communication avec leurs différents publics. Une stratégie commune de communication institutionnelle et produits a été mise en œuvre. Pour le grand public, pas moins de seize communiqués de presse et dix-huit brèves ont été rédigés. La page web est très régulièrement mise à jour. L'accueil à Chauderon a reçu 18 000 visites, soit 2000 de moins que l'année d'avant et 55 000 téléphones. Cela représente quand même environ nonante visites et 275 téléphones par jour ouvrable. Le guichet unique pour les demandes de raccordement est réservé aux professionnels du bâtiment, gestionnaires de chantiers et autres maîtres d'œuvre. Les propriétaires ont été plusieurs fois informés par lettre concernant le programme Equiwatt, les mesures à prendre en lien avec la crise énergétique, etc. Les SIL éditent et publient un rapport annuel différent du rapport de gestion pour leurs importants partenaires et clients. Les SIL collaborent évidemment régulièrement avec différents fournisseurs d'énergie pour leurs achats en gros, etc. Il faut aussi mentionner le fait que le risque de pénurie d'énergie très aigu en 2022 a exigé des échanges soutenus avec la direction OSTRAL et les services cantonaux.

Les SIL contribuent à et/ou organisent des événements externes pour renforcer leur visibilité et maintenir le contact avec les clients et le public en général. Le montant alloué et les événements soutenus sont stables. Il n'y a pas vraiment de stratégie.

Conseil communal

Les préavis concernant le changement climatique et la crise énergétique sont toujours bien accueillis par le Conseil communal, ces thématiques étant d'actualité. Cela implique aussi beaucoup d'initiatives des conseillers communaux, initiatives qui exigent toujours plus de recherche et analyse de données et de temps et... de ressources humaines. Quatre préavis ont été présentés au Conseil communal en 2022. Le préavis N° 2022/01 concernant

l'élargissement d'Equiwatt a été adopté. Il y a eu aussi six communications au Conseil communal.

Produits, prestations et solutions énergétiques

Les SIL continuent d'innover avec de nouvelles sources d'énergie, de prestations et solutions énergétiques.

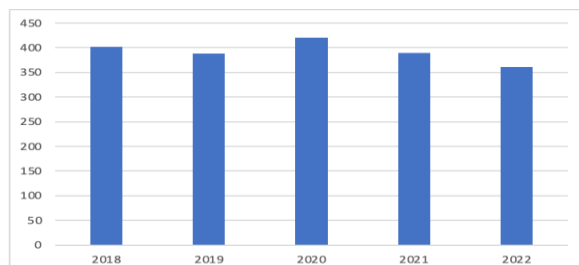
Production d'énergie

Tout d'abord, on notera l'arrivée innovante de la géothermie avec la création de GEOOL SA pour développer la géothermie hydrothermale dans l'Ouest lausannois. Ensuite, la chaleur par le bois sera développée en partenariat avec Romande Energie, et la Commune d'Epalinges et, à l'ouest, avec la société ECUDAD.

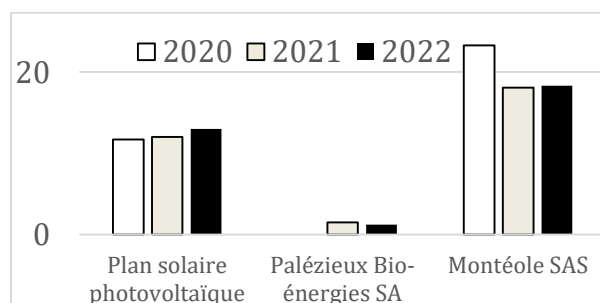
Les SIL distribuent plus d'énergie électrique qu'ils n'en produisent. La production d'énergie dans le réseau SIL représente 458 GWh, soit 54% de l'énergie distribuée et vendue dans ce même réseau SIL en 2022. Au total en 2022, les SIL comme gestionnaires de réseau ont vu transiter dans leur réseau 1320 GWh dont 65% pour le réseau SIL et 35% pour leurs réseaux parallèles, soit SIE, Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne, Lutry et Saint-Maurice.

L'énergie électrique produite par les SIL provient de l'aménagement hydroélectrique de Lavey, des centrales photovoltaïques de SI-REN, de TRIDEL et de la centrale hydroélectrique de FOMAB SA. Les deux figures suivantes démontrent que les sources d'énergie renouvelables sont variables selon les années, dépendant du vent, des températures, du niveau des pluies, etc. L'énergie solaire photovoltaïque est en progression constante, ceci grâce à l'augmentation régulière d'installations, environ vingt par mois.

Production hydroélectrique de Lavey (GWh), 2018-2022



Production d'énergies renouvelables SI-REN (GWh), 2020 à 2022



Vente d'énergie

Les SIL développent en continu de nouveaux produits et services. En 2022, ceux-ci étaient :

- Le mode contracting qui a été mis en œuvre dans le cadre de l'écoquartier des Plaines-du-Loup. Les SIL ont aussi débuté le test de bornes de recharge en contracting pour immeubles résidentiels ;
- Demande de raccordements online pour l'électricité, le solaire photovoltaïque, gaz naturel biogaz, chauffage à distance, fibre optique et eau ;
- Guichet unique de demandes de raccordement pour les professionnels ;
- Le regroupement pour la consommation propre ;
- La communauté d'autoconsommation ;

A ce titre, l'écoquartier des Plaines-du-Loup a été une importante opportunité pour les SIL pour ces nouveaux produits. Il faut noter que les investisseurs se sont engagés pour un quartier respectant les critères de la société 2000 Watts dans sa vision finale. Pour les premiers logements investis, ce n'est pas encore le cas. Des optimisations doivent encore avoir lieu.

Utilisations de l'énergie

Suite à la crise énergétique, pour préparer la mise en œuvre du processus de contingentement, des demandes de la Confédération ont été faites pour connaître l'utilisation de l'énergie selon les types de consommateurs en 2022. Cette préoccupation est nouvelle. En 2022, les extractions de données ont dû se faire au travers de différents fichiers Excel non reliés. Ces nouvelles demandes ont suscité une réflexion quant à la valorisation de données existantes, mais encore non connectées entre elles. Une donnée publiée par le Service des eaux en 2022 indique que l'eau représentait environ 10% de la consommation énergétique d'un ménage « moyen » à Lausanne, élevée à 3000 kWh.

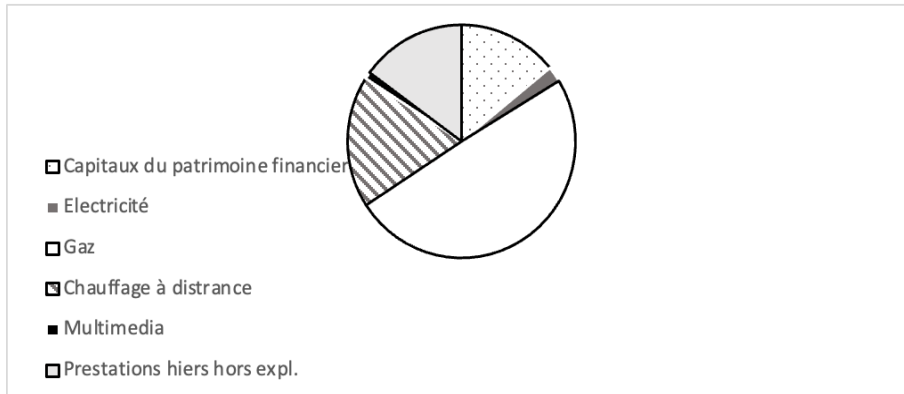
Finances

La stratégie de diversification de revenus est toujours d'actualité. Si, au début, elle visait essentiellement le maintien des bénéfices des SIL, cette stratégie est devenue un atout dans le contexte de crise énergétique. En effet, la diversification de sources de production permet aussi de s'ajuster à la crise et au Plan climat, comme au changement climatique (voir plus haut).

Les sources de revenus principales des SIL sont :

- Vente de fluides : électricité, gaz, chauffage à distance, multimedia.
- Prestations-tiers : inclus contracting.
- Participations à des sociétés : les SIL ont des participations au sein de dix-sept sociétés. Il faut noter que les SIL sont sortis du capital de neo technologies SA, pour éviter les risques de conflits d'intérêts entre administrateur et clients et profiter de la valorisation intéressante du marché.

Résultat annuel 2022, par source de revenus (CHF)



Evolution du modèle énergétique liée à l'impulsion du Plan climat

Après l'annonce du Plan climat en 2021, les SIL ont été la figure de proue de la planification des jalons de ce dernier. Cela commence par poser les cautions financières de ces investissements qui seront massifs, qui seront évoquées plus en détail sous le point 4 du présent rapport.

Parmi les autres évolutions importantes aux SIL, dont la plupart sont liées au Plan climat, on notera l'arrivée d'une facilitation de l'installation des bornes de recharge pour voitures électriques pour les immeubles résidentiels sous forme de contracting, par la reprise d'une prestation développée par un partenaire.

Ensuite, plusieurs projets énergétiques d'envergure, souvent liés aux énergies renouvelables, ont avancé en 2022. Cela a été notamment le cas du déblocage judiciaire du projet des éoliennes d'EolJorat Sud, qui sont en pleine planification et dont les travaux devraient débuter en 2026, une fois les permis de construire obtenus. La campagne de prospection géophysique effectuée à l'automne découlant de la création de GEOOL SA a également eu lieu dans l'Ouest lausannois. L'énergie géothermique a aussi pris ses quartiers dans le quartier des Plaines-du-Loup. Le déploiement du chauffage à distance (CAD) s'est également poursuivi, parfois devant s'appuyer sur l'énergie gazière, notamment avec la centrale à gaz de CADSTEP. Parallèlement à tout cela, SI-REN SA a installé sept nouvelles centrales solaires en 2022. Tous ces efforts conjugués en faveur des énergies renouvelables sont à saluer. Quant au chauffage à distance, on notera les progrès à faire, notamment dans son approvisionnement durable et sur la transparence concernant l'impact CO₂ de ce dernier. Il faut cependant mettre en lumière également les importants travaux de rénovation de ce réseau ayant eu lieu en 2022 qui lui permettra de perdurer dans le temps avec un approvisionnement neutre en CO₂ dans le futur.

Enfin, la création d'une Unité gestion multifluide des raccordements dédiée à la gestion des raccordements en énergies dans leur ensemble semble cohérente, afin de mieux appréhender de façon complète l'assainissement de l'approvisionnement des bâtiments.

Pour la sous-commission Services industriels

Anna Crole-Rees

Virginie Cavalli

CONSEIL COMMUNAL (CC)

(RAPPORT DE GESTION DU BUREAU)

Avec la nouvelle Constitution, les autorités communales voient leur mandat débiter au 1^{er} juillet. Pour tenir compte de cette nouvelle réalité, en juin 2010, le Bureau du Conseil communal a décidé, en accord avec les présidents des groupes, que ses rapports de gestion couvriraient l'exercice effectif, du 1^{er} juillet au 30 juin, et non plus l'année civile.

Tableau récapitulatif				
Objets	Nombres en 2022-2023	Nombres en 2021-2022	Nombres en 2020-2021	Nombres en 2019-2020
Séances plénières simples du Conseil communal	2	3	3	2
Séances plénières doubles du Conseil communal	21	20	20	18
Démissions de membres du Conseil entre 01.07. et 30.06	8	11	6	13
Motions déposées entre 01.07. et 30.06	3	1	0	0
Postulats déposés entre 01.07. et 30.06	72	86	63	65
Projets de règlement déposés entre 01.07. et 30.06	1	2	1	0
Interpellations ordinaires déposées entre 01.07. et 30.06	38	32	19	23
Interpellations urgentes déposées entre 01.07. et 30.06	41	35	24	44
Interpellations urgentes refusée par le Bureau	12	13	18	2
Interpellations urgentes acceptées par le Conseil	8	3	14	0
Pétitions déposées entre 01.07. et 30.06	10	14	19	12
Préavis déposés entre 01.07. et 30.06	30	29	37	36
Rapports-préavis déposés entre 01.07. et 30.06	17	5	29	16
Questions écrites transmises à la Municipalité	39	37	14	47
Questions orales posées par les membres du Conseil communal en séance	102	128	144	128
Nomination des commissions ad hoc par le Bureau	87	73	69	119
Séances de la Commission de gestion	9	12	10	10
Séances de la Commission des finances	13	13	10	12
Séances de la Commission des pétitions	5	7	8	4
Séances de la Commission de recours en matière d'impôt communal	24	30	33	15
Nombre de recours enregistrés par la CCRI	104	144	153	93
Séances de la Commission de politique régionale	0	0	0	0
Séances du Bureau du Conseil	15	19	18	21
Invitations reçues	118	90	3	63
Nombre d'objets soumis durant les week-ends de votations (y c. élections)	9	14	14	7
Nombre d'urgences demandées par la Municipalité	40	38	36	41
Nombre d'objets traités (préavis, rapport-préavis, initiatives, interpellations, interpellations urgentes)	231	225	193	115
Nombre d'objets traités sans ouvrir discussion (RCCL art. 79)	13	--	--	--
Ratio nbr objets traités / nbr séances	10.04	9,78	8,3	5.75

Le ratio présenté à la dernière ligne du tableau ci-dessus ne peut être pris en considération sans tenir compte du type de dossiers traités durant l'année parlementaire. En effet, la division du nombre d'objets traités par le nombre de séances ne dit rien sur la complexité des objets soumis aux membres du Conseil. Certaines années, le Conseil vote plusieurs objets nécessitant de nombreuses heures de débats. Cette année, le PDCom a été traité durant 2 séances doubles complètes. De plus, les initiatives renvoyées en commission ne sont pas comprises dans le nombre d'objets traités. Enfin, le Conseil communal a modifié son règlement en décembre 2021. Il a ajouté un article permettant de traiter les objets ayant été adoptés à l'unanimité en commission sans ouvrir la discussion.

EVÈNEMENTS MARQUANTS EN 2022-2023 POUR LE SERVICE

Entrée en fonction d'une secrétaire des commissions

Par la révision de son règlement adopté par le Conseil en décembre 2021, celui-ci a décidé de charger le secrétariat du Conseil de prendre les notes de séances. La personne engagée est entrée en fonction en novembre 2022

Demandes de remboursement de frais juridiques et révision du règlement des indemnités du Conseil

Des membres anciens et actuels du Conseil ont adressé au Bureau, entre 2021 et 2023, des demandes de remboursement des frais d'avocats pour des procédures juridiques ouvertes à leur encontre suite à des propos tenus dans le cadre de leur fonction d'élu-e-s. En 2021, Le Bureau avait pris la décision de répondre favorablement à la demande sans mettre de plafond au montant remboursé. Il a suivi la même pratique pour les 3 demandes reçues durant l'année présidentielle 2022-2023. Une commission a été nommée pour réviser le règlement sur les indemnités du Conseil et, notamment, préciser la question du remboursement des frais juridiques.

PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Le Secrétariat du Conseil (SCC) est le support du Bureau et du Conseil communal. A ce titre, sa mission centrale est d'organiser la planification et la préparation, le déroulement et le suivi de l'activité du Conseil. Le SCC est composé de 7 personnes engagées avec des taux d'activité correspondant à 4,75 EPT. Ses missions principales sont

- Secrétariat du Conseil
- Secrétariat de toutes les commissions permanentes du Conseil (COPET, CPPR, CCRI, COGES) excepté la commission des finances et la commission des taxis.
- Secrétariat de toutes les commissions ad hoc.

PRINCIPALES ACTIVITÉS 2022-2023

COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔT (CCRI)

La CCRI a enregistré, pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, 104 nouveaux recours confirmant ainsi la stabilisation du nombre de dossiers traités amorcée en 2021-2022. La majorité des dossiers portent toujours sur les frais d'intervention de police avec une recrudescence des dossiers traités en matière de déplacement et de mise en fourrière de véhicules suite à diverses manifestations en ville de Lausanne. La Commission est également régulièrement saisie de recours portant sur la taxe spéciale déchets. Durant la période précitée, la CCRI s'est réunie à 24 reprises. A chacune de ces séances, elle a procédé à l'audition de recourants auxquels ont ainsi pu compléter leur augmentation voire obtenir des explications complémentaires au sujet des factures émises.

S'agissant des arrêts rendus par la CCRI, il convient de souligner que l'équipe du greffe de la CCRI a, durant l'été 2022, fourni un travail considérable lequel a permis de combler intégralement le retard accumulé dans la rédaction des décisions de la CCRI entre 2019 et 2020. Ce travail a notamment porté sur la rédaction de multiples dossiers relatifs à l'introduction de la taxe de base déchets et en traitement devant la Commission depuis 2013. Pour ces affaires, plusieurs dizaines de recourants avaient déposé chaque année depuis 2013, des contestations dirigées contre les bordereaux portant sur la taxe de base déchets de leur(s) immeuble(s). Ces affaires étaient particulièrement techniques en raison de la masse de recours à traiter et des arguments soulevés. Le soutien offert au greffier par le Secrétariat a été remarquable et la collaboration mise en place a permis la notification de 41 décisions durant le mois d'août 2022. Il sied de préciser que sur ces affaires, 3 recours ont été déposés auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, l'équipe du greffe de la CCRI s'est concentrée sur la rédaction des recours rapidement après l'audition des recourants afin d'éviter une accumulation des décisions à rédiger et surtout de réduire le temps d'attente pour les personnes concernées. Ce travail a permis d'améliorer la qualité du service proposé par la CCRI.

RÉDACTION DU BULLETIN DU CONSEIL

De nouveaux outils informatiques sont dorénavant utilisés pour la retranscription du Bulletin du Conseil pour les séances s'étant déroulées avant juin 2021. A partir de cette date, les séances font l'objet d'une retranscription en direct et la rédaction du Bulletin s'appuie beaucoup sur ce travail conséquent. .

Le volume de travail restant à réaliser est estimé selon ratio

- Un ratio de 1/10 c'est-à-dire 1 heure de séance du Conseil représente 10 heures de travail pour la relecture, la correction, la mise en page et l'impression.

Année	Présidence	Nbre séances à rédiger	Nbre heures séances	Nbre séances à imprimer	Volume travail
2018 – 1 ^{er} semestre	Beaud	5/10	20	10	200
2019 – 2 ^e semestre	Beaud	0/14	0	0	
2019 – 1 ^{er} semestre	Aubert	0/8	0	0	
2020 – 2 ^e semestre	Aubert	8/11	32	9	320
2020 – 1 ^{er} semestre	Tran-Nhu	10/10	40	10	400
2021 – 2 ^e semestre	Tran-Nhu	14/14	56	14	560
2021 – 1 ^{er} semestre	Di Giulio	0/10	0	0	
2022 – 2 ^e semestre	Di Giulio	5/13	20	13	200
2022 – 1 ^{er} semestre	Crausaz Mottier	0/10	0	9	
2023 – 2 ^e semestre	Crausaz Mottier	0/13	0	13	

Il est probable que ce retard sera comblé d'ici 2025.

HORAIRE DES COMMISSIONS

A l'engagement de la nouvelle secrétaire de commission, le projet était de privilégier des tranches horaires s'étalant entre 17h00 et 20h00 pour ne pas empiéter sur les obligations professionnelles de chacune et chacun. Mais après quelques mois, l'expérience a montré un besoin de souplesse. Il s'est révélé que les séances organisées entre 16h00 et 18h00 ou en début de journée à partir de 08h00 pouvait convenir à certain-e-s membres du Conseil. Le Bureau a décidé de répondre favorablement à ces besoins. Le secrétariat du Conseil veillera à ce que les séances puissent avoir lieu dans ces différentes tranches horaires dès lors qu'elles conviennent au plus grand nombre.

SUPERVISION DES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal a adopté le rapport-préavis 2022/32 pour la rénovation de la salle du Conseil. Ce préavis contient deux volets. L'un matériel pour le remplacement des équipements informatiques, l'autre concerne la diffusion des séances du Conseil sur internet, de même que la consultation des archives par le même canal. Des retards sont prévus pour la livraison des platines de votes des membres du Conseil. Le Bureau doit se déterminer pour assurer que le Conseil puisse siéger valablement à la rentrée d'août 2023. La rénovation implique également la réorganisation des mandats parmi les prestataires de service. Le Bureau et la Municipalité supervisent la transition, notamment toutes les questions liées aux contrats.

ACCUEIL DES CITOYEN·E·S AU CARNOTZET DE L'HOTEL DE VILLE

Dès le vendredi 9 septembre 2022, la présidente a donné rendez-vous au carnotzet de l'Hôtel de Ville à toutes celles et tous ceux qui souhaitaient partager un moment autour de jeux de société. Ces rencontres ont eu lieu les vendredis à partir de 19h00. Un vendredi par mois, ces rencontres débutaient à 16h00 et étaient ouvertes aux enfants. Cela a été l'occasion de faire découvrir l'Hôtel de Ville sous un autre angle aux habitantes et habitants de Lausanne.

VERSEMENT AUX ARCHIVES – 14 JUILLET 2023

- **Séances Conseil communal (dossiers par séance) :**
 - du 6 mars 2018 au 18 septembre 2018
- **Procès-verbaux originaux des séances du Conseil communal**
 - année 2021-2022 (présidence Di Giulio Nicola)
- **Extraits de procès-verbaux originaux – Année 2022** (délibérés)
- **Bureau du Conseil communal – Année 2022**
 - Ordres du jour et procès-verbaux
 - Correspondance
- **Commission de gestion – Année 2022**
 - Ordres du jour et procès-verbaux
 - Correspondance

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la Commission permanente des finances sur le préavis N° 2023/24 du 27 avril 2023 « Comptes de l'exercice 2022 »

Composition de la commission :

Mathilde Maillard (Présidente)	COFIN
Eric Bettens	Sous-commission CD
Pauline Blanc	Sous-commission CD
Pierre Conscience	Sous-commission SE
Mountazar Jaffar	Sous-commission SE
Anne Berguerand	Sous-commission SCS
Johan Dupuis	Sous-commission SCS
Samuel de Vargas	Sous-commission LEA
Mathias Paquier	Sous-commission LEA
Angèle Flora Mendy	Sous-commission EJQ
Ilias Panchard	Sous-commission EJQ
Angélique Chatton	Sous-commission FIM
Paulraj Kanthia	Sous-commission FIM
Fabrice Moscheni	Sous-commission SIL
Onaï Reymond	Sous-commission SIL

Municipalité : Florence Germond, Directrice des finances et de la mobilité

Administration : M. Emmanuel Bourquin, Chef du Service des finances,
Mme Danièle Balet-Nicolet, Adjointe au chef de service,
Mme Elisabeth Huber, Adjointe administrative.

Date des séances : 24 avril, 3 et 10 mai 2023

Lieu : Hôtel de Ville, Salle du Conseil communal

Table des matières

1.	Travaux de la commission	2
2.	Remerciements.....	2
3.	Comptes 2022	3
3.1.	Introduction	3
3.2.	Considérations générales	3
3.3.	Charges et revenus apurés	3
3.4.	Plafond d'endettement	4
3.5.	Comptes des investissements 2022.....	4
3.6.	Analyse des directions	5
3.6.1.	Comptes 2022 de la Direction Culture et développement urbain (CD).....	5
3.6.2.	Comptes 2022 de la Direction Sécurité et économie (SE).....	11
3.6.3.	Comptes 2022 de la Direction Sports et cohésion sociale (SCS).....	16
3.6.4.	Comptes 2022 de la Direction Logement, environnement et architecture (LEA)	21
3.6.5.	Comptes 2022 de la Direction Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ).....	29
3.6.6.	Comptes 2022 de la Direction Finances et mobilité (FIM).....	35
3.6.7.	Comptes 2022 de la Direction Services industriels (SIL).....	42
4.	Conclusions	50

1. Travaux de la commission

Ce préavis a été traité par la Commission des finances dans le courant des mois d'avril et de mai 2023, avec trois séances plénières et de nombreuses visites des services de l'administration communale.

Les Commissaires aux finances, organisés en sept sous-commissions, ont visité l'ensemble des directions de la Ville afin d'obtenir les informations utiles à l'analyse des comptes et à l'établissement de leurs rapports. Ils ont pu analyser l'ensemble des données à leur disposition et poser les questions relatives à leurs interrogations. Des renseignements complémentaires et des documents de synthèse ont été remis aux commissaires pour mener à bien leur tâche.

La Commission des finances a pris connaissance de ces rapports et ils ont été présentés par les rapporteurs de chaque sous-commission lors de deux séances plénières. Chaque rapport a été discuté et des explications ont été demandées aux sous-commissaires ainsi qu'aux membres de l'administration communale. Chaque rapport a été approuvé un par un par la Commission des finances.

La Commission des finances a travaillé dans un esprit de sérieux et avec une grande application. Dans le même esprit, ce rapport souhaite retransmettre au Conseil communal la minutie du travail des sous-commissaires dans chacune des directions de la Ville.

2. Remerciements

La Commission des finances tient à remercier tous les intervenants de l'administration qui ont été auditionnés et qui ont pu apporter l'ensemble des réponses demandées, mais tout particulièrement M. Emmanuel Bourquin, Chef du Service des finances, Mme Balet-Nicolet ainsi que Mme Elisabeth Huber pour leur réactivité et précision dans les réponses aux demandes des commissaires. Elle adresse également ses vifs remerciements à Mme la Directrice Florence Germond.

3. Comptes 2022

3.1. Introduction

La Commission des finances atteste avoir reçu le résultat de l'audit effectué par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) concernant les comptes, le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, et l'annexe, intégrant notamment la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022. Des documents complémentaires ont été remis à la demande de la Commission, afin de compléter leurs analyses – documents qui seront dorénavant systématiquement demandés en préparation de la revue des comptes.

3.2. Considérations générales

Les comptes 2022 bouclent sur une perte de CHF 10.8 millions. Ce résultat est meilleur de CHF 54.9 millions par rapport budget 2022 voté par notre conseil le 8 décembre 2021. Ce budget tablait sur un excédent de charges de CHF 62.2 millions, augmenté jusqu'à 65.7 millions par des crédits supplémentaires

En termes de charges de fonctionnement apurées, la différence par rapport aux comptes 2021 est de CHF 34 millions (+1.8%). L'excédent des charges est principalement lié à l'adaptation de la masse salariale de CHF 9.1 millions, aux amortissements du patrimoine administratif et du patrimoine financier (+CHF 15.6 millions) et aux subventions liées aux abonnements de transports publics pour les jeunes et les seniors (+CHF 3.6 millions).

Les revenus apurés sont en augmentation par rapport aux comptes 2021 de CHF 48 millions (2.6%), notamment en raison des recettes fiscales (+CHF 10.1 millions), du retour population et des thématiques liées aux transports dans le cadre de la péréquation (+CHF 10.2 millions), des revenus des immeubles du patrimoine financier (+CHF 4.3 millions) et de la dissolution partielle de la provision pour l'égalisation du résultat de l'électricité (+CHF 8.5 millions)

L'exercice comptable se termine avec une insuffisance d'autofinancement du compte de fonctionnement de CHF 11.8 millions alors que le budget en prévoyait un déficit de CHF 217.3 millions. Cela s'explique d'une part par une amélioration du résultat de CHF 54.9 millions, mais également par les mouvements sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation (différence de CHF 62.4 millions) et des investissements nets moindres (-CHF 89.7 millions). A noter que l'exercice 2021 se terminait avec un excédent d'autofinancement du compte de fonctionnement de CHF 10.5 millions alors que le budget en prévoyait un déficit de CHF 146 millions.

Les investissements nets se montant à CHF 167.2 millions n'ont pas pu être intégralement autofinancés. Ceux-ci sont en augmentation par rapport aux comptes 2021 (CHF 137.8 millions) mais en retrait de CHF 89.7 millions par rapport au budget 2022 (CHF 256.9 millions).

3.3. Charges et revenus apurés

Charges apurées

(en mios de CHF)	C2021	C2022	Variation	Diff. %
Charges de fonctionnement publiées	1'833.1	1'982.1	149.0	8.1%
- Augmentation des imputations internes		-1.2		
- Augmentation des achats d'énergie (entièrement refacturés)		-72.8		
- Augmentation des attributions aux fonds		-41.3		
Total des charges apurées	1'833.1	1'866.8	33.7	1.8%

Revenus apurés

(en mios de CHF)	C2021	C2022	Variation	Diff. %
Revenus de fonctionnement publiés	1'821.6	1'971.3	149.7	8.2%
- Augmentation des imputations internes		-1.2		
- Augmentation des ventes d'énergies		-56.7		
- Augmentation des prélèvements sur les fonds		-44.1		
Total des revenus apurés	1'821.6	1'869.3	47.6	2.6%

3.4. Plafond d'endettement

Sur la base du bilan publié au 31 décembre 2022, la dette brute et l'endettement net évoluent comme suit :

En mios de CHF	31.12.2021	31.12.2022	Variation	Diff %
Dette brute	2'542.6	2'642.1	+ 99.6	+ 3.92%
Endettement net	1'995.3	2'017.5	+ 22.2	+ 1.11%

3.5. Comptes des investissements 2022

Les investissements nets se sont montés à CHF 167.2 millions. Ils ne sont pas entièrement couverts par la marge d'autofinancement (CHF 155.4 millions).

Un haut niveau des investissements a pu être maintenu, même si le résultat fini en-dessous du budget de CHF 89.7 millions (-35%) pour un budget de CHF 256.9 millions. Cela s'explique par des décalages dans les projets ou des dépenses inférieures au plan des investissements.

Cette différence indique aussi que près d'un quart de ces investissements ont été pour tout ou pour partie reportés.

3.6. Analyse des directions

3.6.1. Comptes 2022 de la Direction Culture et développement urbain (CD)

1. Introduction

La sous-commission, représentée par M. Eric Bettens et Mme Pauline Blanc, a effectué ses visites les 19 et 20 avril 2023. Nous tenons à remercier particulièrement M. Joël Tammaro, chef comptable, qui nous a accompagnés tout au long de nos visites, ainsi que Mme Morella Frutiger, secrétaire générale pour l'organisation des séances et sa disponibilité et l'ensemble des personnes rencontrées.

Nous avons effectué les visites suivantes :

Secrétariat Municipal – M. Simon Affolter, secrétaire municipal, et M. Jean-Yves Curty, président de la commission des contraventions ;

Secrétariat général – Mme Morella Frutiger, secrétaire générale ;

Service de la culture – M. Michael Kinzer, chef de service ;

Contrôle des finances de la Ville de Lausanne – M. Yves Tritten, chef de service ;

Bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne – Mme Nadia Roch, cheffe de service ;

Service de l'urbanisme – M. Julien Guérin, chef de service, et M. Jean-Philippe Dapples, responsable administratif.

Directeur de la Direction CD – M. Grégoire Junod, syndic de la Ville de Lausanne.

2. Budget de la Direction

De manière générale, les charges de la Direction représentent un écart de -2.31% par rapport au budget 2022 pour un total de CHF 424'079'887.61. Les revenus s'élèvent quant à eux à CHF 207'424'340.05 (+3.31% par rapport au budget).

Les comptes de la Direction présentent donc un excédent de charges de CHF 216'655'547.56 (-7.15% par rapport au budget).

2.1. Les charges par service

		CHARGES	part des charges %	Comptes 2022	Budget 2022	éc./bud. %	Comptes 2021	éc./2021 %
100	1000	Conseil communal	0.39%	1'668'749.21	1'492'000.00	11.85%	1'670'332.45	-0.09%
	1001	Municipalité	1.05%	4'457'056.25	4'558'800.00	-2.23%	4'304'514.69	3.54%
110	1103	Secrétariat municipal	34.69%	147'114'830.05	135'953'400.00	8.21%	138'675'888.75	6.09%
	1104	Particip. à charges cantonales	40.66%	172'424'200.85	188'600'000.00	-8.58%	180'288'506.70	-4.36%
111	1110	Secrétariat général	3.98%	16'884'981.52	20'567'100.00	-17.90%	18'163'851.76	-7.04%
140	1401	Culture	14.92%	63'284'140.99	64'102'500.00	-1.28%	64'205'331.27	-1.43%
180	1800	Contrôle des finances de la VDL	0.32%	1'370'977.05	1'491'500.00	-8.08%	1'264'696.66	8.40%
192	1920	Bibliothèques et archives de la ville	2.41%	10'220'589.52	9'986'200.00	2.35%	9'688'302.08	5.49%
193	1930	Service d'urbanisme	1.57%	6'654'362.17	7'369'100.00	-9.70%	5'834'609.07	14.05%
		DIRECTION	100.00%	424'079'887.61	434'120'600.00	-2.31%	424'096'033.43	0.00%

2.2. Les revenus par service

		REVENUS	part des revenus %	Comptes 2022	Budget 2022	éc./bud. %	Comptes 2021	éc./2021 %
100	1000	Conseil communal	0.00%	951.60	300.00	217.20%	249.78	280.98%
	1001	Municipalité	0.19%	404'379.60	244'200.00	65.59%	800'730.17	-49.50%
110	1103	Secrétariat municipal	97.09%	201'384'012.67	195'691'100.00	2.91%	192'345'981.01	4.70%
	1104	Particip. à charges cantonales	0.00%	0.00	0.00	0%	0.00	0%
111	1110	Secrétariat général	0.45%	933'639.70	995'400.00	-6.20%	2'184'582.03	-57.26%
140	1401	Culture	1.02%	2'121'788.08	671'200.00	216.12%	1'854'395.93	14.42%
180	1800	Contrôle des finances de la VDL	0.50%	1'033'455.98	1'003'900.00	2.94%	1'007'767.49	2.55%
192	1920	Bibliothèques et archives de la ville	0.10%	209'312.73	355'600.00	-41.14%	274'093.13	-23.63%
193	1930	Service d'urbanisme	0.64%	1'336'799.69	1'825'600.00	-26.77%	1'292'616.59	3.42%
		DIRECTION	100.00%	207'424'340.05	200'787'300.00	3.31%	199'760'416.13	3.84%

2.3. Les charges par nature

Les grands postes de charges de la Direction sont les dédommagements à des collectivités publiques, en particulier en raison du fait que la péréquation est en partie comptabilisée dans la Direction CD, les subventions accordées, dont la majorité réside au service de la culture, et finalement les charges – transversales – de personnel.

	CHARGES	part des charges %	Comptes 2022	Budget 2022	éc./bud. %	Comptes 2021	éc./2021 %
30	Personnel	8.99%	38'113'385.86	39'006'800.00	-2.29%	36'099'065.08	5.58%
31	Biens, services, marchandises	1.91%	8'115'854.80	9'216'700.00	-11.94%	8'945'207.69	-9.27%
33	Amortissements	0.87%	3'696'672.22	5'937'400.00	-37.74%	5'182'080.07	-28.66%
35	Dédom. à collect. publiques	71.52%	303'285'604.85	307'602'000.00	-1.40%	304'009'480.70	-0.24%
36	Subventions accordées	14.68%	62'234'296.55	63'716'300.00	-2.33%	61'278'726.86	1.56%
38	Attributions aux réserves	0.08%	358'024.36	100'000.00	258.0 %	284'958.44	25.64%
39	Imputations internes	1.95%	8'276'048.97	8'541'400.00	-3.11%	8'296'514.59	-0.25%
	DIRECTION	100.00%	424'079'887.61	434'120'600.00	-2.31%	424'096'033.43	0.00%

2.4. Les revenus par nature

La Direction obtient 95.93% de ses revenus via les dédommagements de collectivités publiques, en particulier résultant de la péréquation intercommunale.

	REVENUS	part des revenus%	Comptes 2022	Budget 2022	éc./bud. %	Comptes 2021	ec./2021 %
41	Patentes, concessions	0.44%	919'121.95	1'305'000.00	-29.57%	958'058.80	-4.06%
42	Revenus des biens	1.02%	2'114'107.99	482'700.00	337.98%	1'070'303.07	97.52%
43	Taxes, ventes, prestat. fact.	1.98%	4'112'318.67	3'930'400.00	4.63%	5'155'311.17	-20.23%
45	Dédom. de collect. publiques	95.93%	198'989'198.25	193'892'800.00	2.63%	190'349'588.99	4.54%
46	Subventions diverses	0.00%	0.00	0.00	0.00%	0.00	0.00%
48	Prélèvements sur les réserves	0.05%	96'038.09	0.00	0.00%	1'035'965.75	-90.73%
49	Imputations internes	0.58%	1'193'555.10	1'176'400.00	1.46%	1'191'188.35	0.20%
	DIRECTION	100.00%	207'424'340.05	200'787'300.00	3.31%	199'760'416.13	3.84%

2.5. Dédommagement à des collectivités publiques

Les charges sont en diminution de 1.4% et les revenus en augmentation de 1%.

La comptabilisation de ce poste est assez complexe et dépend de nombreux facteurs exogènes à la Ville.

Les revenus de la péréquation propre à la Direction CD sont en hausse de 2.7%.

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart (+/-) B2022 - C2022	
Participation à la cohésion sociale	115'000'000	96'903'449.00	-18'096'551.00	-15.7%
Réforme policière	7'600'000	7'895'156.00	295'156.00	3.9%
Participation à des entreprises de transports	66'000'000	67'625'595.85	1'625'595.85	2.5%
Total	188'600'000	172'424'201	-16'175'799	

SMUN1103-451	Budget 2022	Comptes 2022	Écart comptes 2022 - 2023	%
Fonds de péréquation intercommunal	213 000 000	215'035'617.25	2'035'617	0.95%
CD	193 500 000	198'637'327.25	5'137'327.75	2,65%
FIM	19 500 000	16'398'290	(3 101 710)	-15,9%
Total	213 000 000	215'035'617.25	2'035'617	0.95%

Les charges de péréquation de la Ville se montent à CHF 88'249'987.- pour 2022, inférieure au budget de CHF 6'350'013.- (-7%).

3. Renseignements complémentaires par service

3.1. SMUN

De manière générale, les grandes variations financières de ce service résultent du calendrier électoral et des votations prévues.

100 Autorités

	Comptes 2022	Budget 2022
Charges :	CHF 6'125'805.46	CHF 6'050'800.-
Revenus :	CHF 405'331.20	CHF 244'500.-
Excédent de charges :	CHF 5'720'474.26	CHF 5'806'300.-

1000 Conseil communal

La rubrique 303 voit ses charges augmenter de CHF 49'795.- en raison du changement sur les cotisations aux assurances sociales perçues sur les jetons de présence des membres du Conseil communal. Dès CHF 2'300.- de revenu, les cotisations sociales sont perçues sur l'entier du revenu (sans abattement).

La rubrique 318 est composée de la manière suivante :

- Sous-titrage des séances du Conseil communal (qui n'ont pas pu être ajoutées au budget 2022 pour des raisons purement temporelles) ;
- Location de la salle de Beaulieu en raison du COVID-19 ;
- Frais d'avocats pour les membres du Conseil communal.

1001 Municipalité

La rubrique 436 concerne les anciens membres de la Municipalité qui, exerçant une activité professionnelle, reversent une partie de leur rente perçue (+ CHF 188'202.20 par rapport au budget).

110 Secrétariat municipal

	Comptes 2022	Budget 2022
Charges :	CHF 319'539'030.90	CHF 324'553'400.-
Revenus :	CHF 201'384'012.67	CHF 195'691'100.-
Excédent de charges :	CHF 118'155'018.23	CHF 128'862'300.-

Ces rubriques sont en grande partie impactées par la péréquation (cf. *supra*).

3.2. SG CD

	Comptes 2022	Budget 2022
Charges :	CHF 16'884'981.52	CHF 20'567'100.-
Revenus :	CHF 933'639.70	CHF 995'400.-
Excédent de charges :	CHF 15'951'341.82	CHF 19'571'700.-

L'année 2022 fut marquée par la mise sur pied de l'Unité de développement et de promotion de la Ville et par le projet-pilote de médiation administrative (litige entre administration et administrés).

Beaulieu SA a influencé les comptes 2022 du SG CD. Dans le budget 2022, il était prévu d'amortir les actions de Beaulieu SA (qui appartiennent entièrement à la Ville) ce qui n'a pas pu être effectué pour des raisons comptables, selon les instructions du CFL. Ainsi, CHF 1'200'000.- n'ont pas été amortis (331). Les intérêts payés dans le cadre de cette société s'élèvent à CHF 522'000.-.

Les cartes journalières ont été achetées aux CFF en 2022 pour un montant total de CHF 336'000 (318) et revendues à la population pour un montant total de CHF 358'000 (439). Le but premier n'est de générer ni des recettes avec les reventes des cartes journalières ni des pertes. Le mécanisme est quasi à l'équilibre cette année et le système changera en 2024.

Les subventions (365) ont également subi de grandes variations, en particulier celle liée à Lausanne Tourisme (- CHF 750'000.-). La Ville avait prévu dans son budget une réserve afin d'augmenter la subvention en cas de risques COVID-19 qui n'ont finalement pas été réalisés. La Ville, reprenant des tâches à son compte – en particulier celles liées aux statistiques, a diminué la subvention dans ce sens.

Finalement, l'écart des charges (CHF 3'682'118.-) entre le budget 2022 (CHF 20'805'100.-) et les comptes 2022 (CHF 16'884'981.52) s'explique par les variations des amortissements (- CHF 2'096'952.-) et des subventions (- CHF 1'175'992.-).

3.3. CULT

	Comptes 2022	Budget 2022
Charges :	CHF 63'284'140.99	CHF 64'102'500.-
Revenus :	CHF 2'121'788.08	CHF 671'200.-
Excédent de charges :	CHF 61'162'352.91	CHF 63'431'300.-

Les comptes de ce service sont évidemment grandement influencés par les subventions accordées aux institutions culturelles. La grande partie des subventions est accordée à des institutions et des manifestations de manière ordinaire. De manière générale, les subventions prévues au budget ont été accordées selon les montants prévus.

Les attributions aux réserves (380) se décomposent de la manière suivante :

- Fonds d'investissements pour productions culturelles (CHF 50'000.-) ;
- Fonds de risques pour institutions culturelles (CHF 50'000.-) ;
- Restitution d'un excédent de produits de l'OCL sur le Fonds de risque pour institutions culturelles (192'500.-) ;
- Autres (CHF 62'500.-).

L'Opéra a restitué un excédent de produits à la Ville pour un montant de CHF 1'300'000.- (424).

Commission des Finances

3.4. CFL

	Comptes 2022	Budget 2022
Charges :	CHF 1'370'977.05	CHF 1'491'500.-
Revenus :	CHF 1'033'455.98	CHF 1'003'900.-
Excédent de charges :	CHF 337'521.07	CHF 487'600.-

Les imputations internes composent l'essentiel des revenus du CFL :

- L'audit des comptes communaux (5'123 heures consacrées en 2022) compose principalement la rubrique 490, les autres prestations refacturées à l'interne ne sont pas significatives.
- Les audits internes ne sont pas refacturés aux services concernés.

Les charges du personnel représentent 92% des charges du service. Concernant les EPT, rien n'indique que le CFL est en sous-effectif. En effet, tous les audits prévus ont pu être réalisés (à l'exception de deux mais pour des motifs indépendants du CFL).

3.5. BAVL

	Comptes 2022	Budget 2022
Charges :	CHF 10'220'589.52	CHF 9'986'200.-
Revenus :	CHF 209'312.73	CHF 355'600.-
Excédent de charges :	CHF 10'011'276.79	CHF 9'630'600.-

Les amendes de retard et la consultation des plans constituent la majorité des revenus des BAVL (439). Les services fournis étant gratuits, ces rentrées d'argent sont les bienvenues. La Ville n'envisage pas de supprimer les amendes de rappel (d'autres villes l'ont fait et envisagent de les réintégrer).

Le projet de collaboration avec le canton pour une bibliothèque commune est toujours en cours de discussion. La Ville souhaite faire une bibliothèque mixte. Le projet se dessine peu à peu. Dès son aboutissement, il est prévu que le Canton verse, en principe, CHF 130'000.- à la Ville (451).

3.6. URB

	Comptes 2022	Budget 2022
Charges :	CHF 6'654'362.17	CHF 7'369'100.-
Revenus :	CHF 1'336'799.69	CHF 1'825'600.-
Excédent de charges :	CHF 5'317'562.48	CHF 5'543'500.-

Plusieurs postes de travail ont été vacants en 2022, en partie du fait de la restructuration de l'office des permis de construire.

Étant donné que les tarifs des prestations liées aux permis de construire sont calculés, à ce jour, selon le montant des travaux, il est difficile de prévoir les recettes au budget de manière précise. En 2022, il y a eu moins de gros chantiers avec des valeurs totales élevées.

Un des mesures PSAF II ressort de la rubrique 434. Des émoluments ont été perçus pour le suivi des plans d'affectation.

Les imputations internes (390) ont augmenté, en particulier en raison de l'augmentation des loyers perçus par le Service des gérances (LEA).

Avant la crise du COVID-19, le SPEL prenait en charge les frais de formation du personnel pour les apprentis. Or, maintenant ces frais sont à la charge des services (309).

4. Conclusion

Au vu des explications apportées par les différents services, et en conclusion de ce rapport, la sous-commission CD vous invite à accepter les comptes 2022 de cette direction.

Lausanne, le 3 mai 2023.

Pauline Blanc (Rapportrice)

Eric Bettens (Commissaire)

Au vote, le rapport de la direction CD est accepté à l'unanimité.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la Direction CD par :
Oui : 8
Non : 0
Abstention : 4

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.2. Comptes 2022 de la Direction Sécurité et économie (SE)

1. Introduction

La sous-commission chargée d'étudier les comptes 2022 de la Direction susmentionnée est composée de MM. Pierre Conscience et Mountazar Jaffar (rapporteur).

Les propos et commentaires indiqués dans le présent rapport découlent des observations des divers documents reçus et des discussions menées lors des visites effectuées au sein des services le 26 avril, le 29 avril, ainsi que le 8 mai 2023. Les sous-commissaires tiennent à remercier Mme Cindy Felley et M. Emmanuel Ravaz pour l'organisation de ces entretiens.

Les sous-commissaires remercient également MM. Olivier Botteron, Antoine Golay et Mme Silvia Jacinto du corps de police, MM. Sébastien Apothéoz et Yann Marcelli du service de l'eau, Mme Florence Nicollier du service de l'économie, M. Dominique Monod du service du contrôle des habitants, MM. Gérard Clerc et Stéphane Tréhan du service de protection et de sauvetage, M. le directeur Pierre-Antoine Hildbrand, ainsi que leurs collaborateurs·rices et leurs équipes pour leur temps, leurs explications claires et leurs informations complémentaires.

1.1. Commentaire général

Les charges de la direction de la sécurité et de l'économie sont relativement proches des charges 2021 et du budget 2022, mais sont tout de même inférieures de 1.12% au budget 2022. Quant aux revenus, ceux-ci ont été supérieurs de 0.76% au budget 2022, et de 6.19% aux revenus 2021. Quelques écarts plus ou moins significatifs concernant les charges et les revenus selon les services sont à signaler et sur lesquels nous reviendrons plus en détail.

1.2. Charges et revenus par service

1.2.1. Les charges par service

		CHARGES	part des charges %	Comptes 2022	Budget 2022, yc crédits compl.	éc/bud. %	Comptes 2021	éc/comptes %
200	2000	Secrétariat général	1.20	3'601'730.21	4'124'900	-12.68	4'121'621.14	-12.61
200	2001	Taxis	0.26	787'005.70	884'100	-10.98	877'972.44	-10.36
220	2200	Commerce, manifestations et séjour	2.72	8'166'951.82	8'599'700	-5.03	13'457'547.22	-39.31
220	2201	Inhumations et incinérations	2.10	6'289'353.82	6'472'600	-2.83	5'399'310.99	16.48
230	2300	Contrôle des habitants	1.73	5'200'475.14	5'258'900	-1.11	5'303'131.75	-1.94
241	2410	Police	33.99	101'896'177.85	110'371'900	-7.68	100'693'340.33	1.19
250	2504	SPSL	13.58	40'701'310.76	40'712'600	-0.03	39'247'267.10	
291	2910	Eau potable	25.80	77'319'377.33	70'668'500	9.41	76'688'495.90	0.82
291	2911	Evacuation eaux claires et eaux usées	8.73	26'166'623.31	26'407'000	-0.91	25'814'317.16	1.36
291	2912	Traitement de eaux usées	9.88	29'612'452.96	29'645'400	-0.11	27'670'041.27	7.02
		TOTAL	100.00	299'741'458.90	303'145'600	-1.12	299'273'045.30	0.16

1.2.2. Les revenus par service

		REVENUS	part des produits %	Comptes 2022	Budget 2022, yc crédits compl.	éc/bud. %	Comptes 2021	éc/comptes %
200	2000	Secrétariat général	0.29	650'361.40	639'200	1.75	699'615.20	-7.04
200	2001	Taxis	0.29	660'800.00	660'800	-	660'800.00	-
220	2200	Commerce, manifestations et séjour	6.12	13'767'221.87	13'238'700	3.99	8'593'527.77	60.20
220	2201	Inhumations et incinérations	2.02	4'536'508.82	4'961'800	-8.57	4'316'570.17	5.10
230	2300	Contrôle des habitants	0.68	1'538'102.73	1'309'600	17.45	1'537'197.77	0.06
241	2410	Police	21.43	48'200'117.83	54'119'800	-10.94	44'453'993.93	8.43
250	2504	SPSL	9.89	22'244'861.40	21'343'600	4.22	21'162'584.53	-
291	2910	Eau potable	34.46	77'499'377.33	70'848'500	9.39	76'868'495.90	0.82
291	2911	Evacuation eaux claires et eaux usées	11.64	26'166'623.31	26'407'000	-0.91	25'814'317.16	1.36
291	2912	Traitement de eaux usées	13.17	29'612'452.96	29'645'400	-0.11	27'670'041.27	7.02
		TOTAL	100.00	224'876'427.65	223'174'400	0.76	211'777'143.70	6.19
		EXCEDENT DE CHARGES		74'865'031.25	79'971'200	-6.39	87'495'901.60	-14.44

1.3. Charges et revenus par nature

1.3.1. Les charges par nature

CHARGES	part des charges %	Comptes 2022	Budget 2022, yc crédits compl.	éc/bud. %	Comptes 2021
30 Personnel	54.13	162'246'230.13	172'755'500	-6.08	160'970'611.09
31 Biens, services, marchandises	19.82	59'402'499.56	61'240'000	-3.00	59'754'009.62
33 Amortissements	10.47	31'368'424.23	30'838'900	1.72	23'745'536.52
35 Dédom. à collect. publiques	0.34	1'005'584.90	960'500	4.69	960'343.65
36 Subventions accordées	0.87	2'597'250.76	2'617'700	-0.78	2'101'011.20
38 Attributions aux réserves	4.32	12'954'212.24	5'300'400	144.40	23'694'665.12
39 Imputations internes	10.06	30'167'257.08	29'432'600	2.50	28'046'868.10
TOTAL	100.00	299'741'458.90	303'145'600	-1.12	299'273'045.30

1.3.2. Les revenus par nature

REVENUS	part des produits %	Comptes 2022	Budget 2022, yc crédits compl.	éc/bud. %	Comptes 2021
40 Impôts	2.60	5'848'598.45	5'100'000	14.68	3'361'395.15
41 Patentes, concessions	0.75	1'695'212.65	1'980'000	-14.38	1'213'278.55
42 Revenus des biens	2.24	5'042'516.73	4'348'300	15.97	4'459'421.04
43 Taxes ventes et prest. facturées	62.72	141'036'814.64	139'409'500	1.17	140'052'613.57
45 Dédommag. de collect. Publique	10.18	22'890'513.06	24'157'000	-5.24	22'726'997.48
46 Subventions acquises	0.27	617'635.05	575'000	7.41	635'235.89
48 Prélèvements sur les réserves	7.23	16'264'412.85	15'435'500	5.37	9'053'344.99
49 Imputations internes	14.00	31'480'724.22	32'169'100	-2.14	30'274'857.03
TOTAL	100.00	224'876'427.65	223'174'400	0.76	211'777'143.70

2. Commentaires par service

2000 : Secrétariat général

Le secrétariat général voit ses charges relativement inférieures au budget en raison principalement de nombreux postes non repourvus avant 2023, ainsi qu'en raison de certains problèmes de logistiques ayant empêché la commande de matériel pour les correspondants de nuit. Au niveau des revenus, l'exercice est relativement proche de l'équilibre, avec tout de même 1.75% d'excédant.

2001 : Taxis

Les charges en lien avec le service Taxis sont inférieures au budget, ce qui s'explique par le fait qu'un poste n'a pu être repourvu qu'en 2023. Au niveau des revenus, l'exercice est à l'équilibre parfait.

220 : Service de l'économie

2200 : Commerce, manifestations, séjour

Le service économie, commerce, manifestations, séjour se caractérise par des charges inférieures au budget de 5%. Plusieurs facteurs expliquent cette économie, dont deux principaux. D'abord, en raison de la sécheresse de 2022, de nombreuses fontaines de la ville ont été fermées durant l'année afin d'économiser l'eau. La seconde raison tient au fait qu'un projet informatique pour lequel un budget était prévu, a été financé par le SOI. Quant aux revenus, ceux-ci sont supérieurs de 4.99% au budget.

Une importante explication de cette hausse réside dans la hausse de revenus issue de l'impôt sur le divertissement, qui est due à la hausse de fréquentation des établissements de nuit, des spectacles et des expositions. Il est en revanche difficile de prévoir si cette hausse se poursuivra lors des prochaines années. Pour finir, au vu de la gratuité des terrasses en vigueur du 1^{er} avril 2020 au 31 octobre 2022, les revenus auraient pu être davantage importants et le seront probablement à l'avenir.

2201 : Inhumations et incinérations

Les charges, tout comme les revenus ont été inférieurs au budget 2022. Toutefois, si les charges restent relativement proches du budget, les revenus sont inférieurs de 8.57%. En effet, bien que le service ait connue une augmentation de ses revenus liée à la vente et aux prolongations de concessions, le service souffre de l'ouverture d'un crématoire privé à Aigle et dont les tarifs sont moins chers que celui de Lausanne. L'enjeu à l'avenir sera donc de réfléchir aux diverses façons de maintenir les prestations lausannoises attractives. Pour réduire les écarts, la Municipalité compte néanmoins sur une possible augmentation du prix chez les autres prestataires en raison de l'inflation.

2300 : Service du contrôle des habitants

Le service du contrôle des habitants est marqué par une stabilité au niveau des charges, mais a connu un excédent de revenu de plus de 17% en 2022. En raison de nombreux facteurs (*diminution des effets cycliques, extension de la validité des permis d'établissement de 3 à 5 ans, de l'accord sur la libre-circulation, de la répartition des taxes courant 2021, de l'effet de la suppression de la gestion des frontaliers et l'augmentation significative de la population*), la planification du budget est rendue plus difficile. En finalité, en raison des taxes relevant du droit migratoire et des autorisations de séjour, une hausse a pu être enregistrée.

2410 : Corps de police

Les charges du corps de police sont inférieures au budget d'un peu moins de 9 millions (-10.97%) principalement en raison d'EPT prévus pour l'engagement de policiers mais qui demeure difficile. Un certain nombre d'EPT octroyé au service n'est donc pas pourvu, et la situation semble se répéter d'année en année. D'autres dépenses sont également en diminution en raison de l'internalisation du restaurant, et de sa baisse de fréquentation, qui induit naturellement une baisse des revenus, mais également une baisse des charges liée à la marchandise.

Au niveau des revenus, le service enregistre un déficit de 10.94%. Cet écart s'explique par plusieurs facteurs. D'abord, en raison des nombreux chantiers en ville et de la suppression d'un certain nombre de places de parc qui rendent le dépassement de vitesse et les possibilités de se parquer plus rares, le corps de police enregistre d'importantes baisses de revenus liées aux amendes (3.46 mio.) Aussi, du fait du nombre peu élevé de nouvelles recrues, le service perçoit moins de participation/rétrocession de la part de l'État.

2504 : Service de protection et sauvetage Lausanne

Les charges du SPSL sont proches de l'équilibre, mais le service enregistre une légère hausse de revenus. Celle-ci s'explique par la récupération de créances défalquées par le contentieux, ainsi que par la forte progression des interventions des ambulances.

291 : Service de l'eau

2910 : Eau potable

Les comptes du service de l'eau sont à l'équilibre bien que les charges comme les revenus connaissent des écarts au budget. Les charges ont en effet été supérieures de 9.41%. Ceci s'explique par différents facteurs, tels que la hausse des fuites dues à la sécheresse, à une année

forte en consommation d'eau menant à davantage de pompage ainsi qu'à l'augmentation des coûts de l'électricité et du charbon actif. Mais aussi, cet écart des charges s'explique par l'attribution au fond de réserves de la part du service.

Du côté des revenus, nous pouvons constater un excédent de 9.39%. Ceci s'explique par plusieurs éléments tels que la refacturation de travaux réalisés pour des tiers plus importants qu'estimés, des remboursements de la part d'assurances plus conséquents que prévu, ou une augmentation des subventions reçues de la part de l'ECA.

2911 : Évacuation eaux claires et usées

Les comptes sont à l'équilibre parfait, rien à signaler. Néanmoins, nous soulignons la réflexion en cours concernant la réévaluation possible des taxes sur les eaux usées, en raison de l'augmentation probable des coûts liée à la mise en service de la nouvelle station d'épuration à l'horizon 2027.

2912 : Traitement eaux usées

Les comptes sont à l'équilibre parfait, rien à signaler.

3. Observations

Vus les écarts structurels entre prévisions budgétaires et réalité comptable s'agissant des effectifs du Corps de police, les soussignés proposent à la commission d'adopter la recommandation suivante :

Dès lors que le Corps de police ne parvient pas, année après année, à recruter le personnel souhaité par la Municipalité, la Commission des finances invite la Municipalité à modifier sa stratégie en matière de politique budgétaire pour ce service, en visant une augmentation du personnel plus progressive et plus réaliste, au regard de la situation sur le marché du travail, de sorte à pouvoir, dans l'intervalle, dégager des moyens pour financer d'autres dépenses du service, voire de la direction, dans l'attente de parvenir à recruter tout le personnel souhaité.

Au vote, le souhait est accepté par 8 oui et 4 non et 0 abstentions

4. Conclusions

Au vu des explications apportées par les différents services, et en conclusion de ce rapport, la sous-commission SE vous invite à accepter les comptes 2022 de cette direction.

Lausanne, le 3 mai 2023,

Pierre Conscience

Mountazar Jaffar (Rapporteur)

Au vote, le rapport de la direction SE est accepté par 11 oui et 1 abstention

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la Direction SE par : Oui : 8 Non : 0 Abstention : 4

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.3. Comptes 2022 de la Direction Sports et cohésion sociale (SCS)

1. Introduction

Les visites de la sous-commission ont eu pour but l'examen des comptes 2022 de la Direction des Sports et de la cohésion sociale avec les chefs de service et leurs adjoints. De nombreuses questions ont été posées ; toutes ont obtenu des réponses claires et précises. La sous-commission a établi que les comptes 2022 reflètent une réelle préoccupation de la bonne gestion des biens publics dans un contexte de pandémie.

Nous tenons à remercier Madame Emilie Moeschler, Directrice des Sports et de la cohésion sociale, Mesdames Christelle Joly et Marie-Noëlle Domon, Messieurs Michel Cambrosio Redmer, Yves Robert, Laurent Lanz, Jérôme Savary, Olivier Savary et Fotis Amarantidis, pour la qualité des renseignements fournis à la sous-commission.

2. Comptes 2022

2.1. Charges et revenus de la Direction

	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart	Comptes 2021
Charges	154'661'200.00			
Crédits supplémentaires	809'300.00			
Total des charges	155'470'500.00	146'517'297.16	8'953'202.8	141'560'696.87
Revenus	82'093'000.00			
Crédits supplémentaires	522'500.00			
Total des revenus	82'615'500.00	79'971'678.42	2'643'821.5	73'836'511.72
Excédents de charges	72'855'000.00	66'545'618.74	6'309'381,	67'724'185.15

Comme le montre le tableau ci-dessus, par rapport aux prévisions du budget 2022 :

- les charges sont inférieures de 5.76 % et s'élèvent à **CHF 146'517'297.16**
- les revenus sont inférieurs de 3.20 % et se montent à **CHF 79'971'678.42**.
- l'excédent global des charges est de **CHF 66'545'618.74** ou 8.66% inférieur au budget 2022

Les excédents de charges, par service, sont :

- Secrétariat général : **CHF 3'045'679.38**
- Sports : **CHF 42'159'565.91**
- Assurances sociales : **CHF 1'069'210.67**
- Service social : **CHF 16'912'147.41**
- Service du Travail : **CHF 3'359'015.37**

Durant l'année 2022, 13 demandes de crédits supplémentaires concernant le budget de fonctionnement, ont été effectuées par les services de la direction pour un montant de **CHF 809'300.00** concernant les charges et de **CHF 522'500.00** pour les recettes. (Préavis 2022/12 et 2022/31, crédits supplémentaires 1^{ère} et 2^{ème} série).

2.2. Commentaire général

2022 a été une année particulière pour le service SCS, en effet, l'année 2022 a été marquée par une baisse du taux de chômage et du recours à l'aide sociale. En parallèle on observe une augmentation du nombre de personnes touchant les subsides pour l'assurance maladie (42 % des lausannoise-e-s) ainsi que de la population recourant aux distributions alimentaires. Grâce à des cofinancements du canton, plusieurs projets d'envergure ont été mis en place dont notamment, le projet Cann-L. 2022 a aussi vu la création des Halles sportives ainsi que des manifestations d'envergure autour de l'Année du vélo. Il est à signaler qu'il a fallu faire des démarches pour recruter et désigner trois nouveaux chef-fe-s de service. Certaines de ces recherches ont nécessité d'engager une entreprise spécialisée. La réorganisation des services en cours a, elle aussi, nécessité de mandater une agence pour conseiller et accompagner cette réorganisation. Le projet de budget 2024 reflétera la nouvelle organisation administrative.

2.3. Compléments par services

3000 Secrétariat général (SG)

Pour ce service, une légère diminution de charges par rapport au budget, de **1,44 %**, a été constatée malgré une augmentation des traitements, suite aux renforcements de postes à la délégation senior ainsi qu'à la communication ; le fait que des projets aient pris du retard et que des publications ont été repoussées, des dépenses n'ont pas été faites, ceci permet de justifier cette diminution.

En comparaison aux comptes 2021, on remarque une baisse des traitements concernant les contrats en CDD, certains ayant été transformés en CDI. Les coûts du personnel auxiliaire a légèrement diminué en comparaison avec 2021, tout en étant supérieur au budget ; pour rappel, ces postes sont liés à des projets spécifiques au sein du BLI ainsi qu'à des actions ponctuelles comme les visites aux seniors.

Quant à l'augmentation de **16.36 %** des revenus, on y retrouve majoritairement, l'augmentation imprévue du nombre de dossiers de naturalisations ainsi que des subventions importantes de la Confédération, non connues lors de l'élaboration du budget, concernant les projets "trait d'Union" et prévention de la radicalisation.

3810 Service des Sports

Au niveau du service des sports, une légère baisse des charges de **0.62 %** est observée. On remarque entre autres que les frais d'électricité et de chauffage ont été moins conséquents que prévu, néanmoins les dépenses restent supérieures à celles de 2021.

Un nombre conséquent d'auxiliaires a été engagé pour les manifestations en relation avec "l'Année du vélo" ainsi que pour renforcer l'unité "Sport associatif et sport pour toutes et tous". Par contre, outre des vacances de postes standards, (repourvus en début 2023), les postes vacants à la piscine de Mon-Repos (2,5 EPT) ont été octroyés à du personnel auxiliaire en attendant les travaux prévus au printemps 2023.

Une légère baisse de revenus de **2.02 %** est due essentiellement à la baisse de participation pour certains évènements, baisse d'inscriptions à "Sport- Bien-être" et diminution des entrées à Mont-Repos.

5 crédits supplémentaires sont imputables au service des sports, essentiellement pour diverses réparations, mises en conformité et rénovations énergétiques des installations sportives, prolongement de la saison à Bellerive ainsi que la création de la fondation "Lausanne Capitale olympique".

3910 Service des Assurances sociales (SAS)

Concernant les charges de ce service, une diminution sensible, par rapport au budget, de 10.34 % est due, entre autres, au budget mis en place pour le plan climat, concernant les bons de transport. La mesure est entrée en vigueur le 1^{er} juillet et le montant prévu a été partiellement utilisé. De ceci

Commission des Finances

découle aussi un manque de revenus prévus par la perception des émoluments pour l'obtention de ces bons de transports.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le financement des agences d'assurances sociales est repris par le canton, ce qui fait qu'actuellement ne sont financées par les assurances sociale, que des prestations communales (sacs poubelles, allocations de naissance, aide individuelle au logement (payé à 1/2 par le canton) et les bons de transport de la mesure plan climat.

Une réorganisation est en cours, c'est pourquoi certains postes laissés vacants après des départs à la retraite n'ont pas été pourvus en 2022, en prévision de cette nouvelle organisation. Une agence a été mandatée pour accompagner cette réorganisation.

A signaler aussi une erreur dans le budget concernant le financement par le canton, une partie n'avait pas été inscrite dans le budget, ce qui a son importance dans la hausse des revenus de **5.73 %** par rapport au budget. (3910.451)

392 Service Social (SSL)

Ce service, tout comme le SAS est aussi en pleine réorganisation.

La baisse de **8,9 %** des charges par rapport au budget, est en grande partie due à des vacances de postes et à la diminution des effectifs suite à la baisse du nombre de dossiers RI.

La baisse de **5,74 %** des revenus par rapport au budget est principalement due au fait que la subvention cantonale se base sur le nombre de dossiers effectivement traités, qui diffère de ce qui avait été anticipé au moment du budget.

Les charges et les revenus sont impactés par une surévaluation des loyers des appartements de transition et d'hébergement d'urgence. (3933.316 – 3922.434)

La baisse des charges d'eau et d'électricité des logements sociaux est due surtout à la vacance d'appartements. (Travaux, pause entre deux locataires).

Aussi confronté à la baisse du chômage et des dossiers RI, le service a dû gérer une diminution des postes qui dépendent des subventions du canton. Il n'y a pas eu de licenciements, mais des départs naturels non remplacés.

393 Service du Travail (ST)

La baisse du taux de chômage a eu un impact important sur ce service, principalement à l'ORP et à "Emploi Lausanne". La baisse du nombre de bénéficiaires s'est répercutée sur les postes affectés, qui ont diminué. Cette baisse du chômage implique donc une diminution des charges, et aussi des revenus, vu que le chômage est financé par le canton, mais le personnel est salarié par la ville. Le budget est réalisé selon des prévisions faites près d'un an avant et les charges effectives déterminent finalement la participation de la Confédération aux charges. La baisse des charges du ST par rapport au budget est donc de **5,73 %** et celle des revenus de **4,42 %**.

À l'ORP il y a eu des départs naturels dont les postes n'ont pas été repourvus ; il y avait aussi 3 personnes engagées en CDD et certains contrats n'ont pas été reconduits.

À Emploi Lausanne, si on note une baisse des traitements, c'est dû à une vacance de postes durant quelques mois.

Au sein de l'Inspection du Travail, un auxiliaire a dû être engagé pour remplacer un congé maladie de longue durée.

2.4. Les charges par service

		CHARGES	Part des charges 2022 %	Comptes 2022	Budget 2022	Budget 2022 comptes 2022 %	Comptes 2021	Comptes 2021 comptes 2022%
300	3000	Secrétariat général	3.00	4'400'052.63	4'464'200.00	-1.44	4'189'389.74	5.03
381	3810	Service des sports	32.10	47'025'915.20	47'321'600.00	-0.62	45'932'734.21	2.38
391	3910	Service des assurances sociales	9.24	13'530'970.56	15'090'800.00	-10.34	9'770'416.75	38.49
392	3920	Service social (adm. service)	0.69	1'010'647.36	1'301'900.00	-22.37	1'136'196.80	-11.05
	3921	Unités support	0.99	1'447'300.57	1'759'700.00	-17.75	1'483'519.99	-2.44
	3922	Unités prestations	28.24	41'370'666.37	46'188'900.00	-10.43	40'673'209.50	1.71
	3923	Subventions et aides individuelles	8.36	12'253'105.30	12'315'600.00	-0.51	12'846'088.46	-4.62
393	3930	Service du travail (adm. service)	1.64	2'406'595.87	2'401'200.00	0.22	2'389'377.42	0.72
	3931	Inspection du travail Lsne	0.65	951'423.81	1'014'700.00	-6.24	843'511.86	12.79
	3932	Office régional de placement	6.68	9'783'831.98	10'679'300.00	-8.39	10'421'496.68	-6.12
	3933	Unité spécialisée ORP-CSR	2.27	3'324'537.68	3'584'200.00	-7.24	3'571'709.62	-6.92
	3934	Emploi Lausanne	6.15	9'012'249.83	9'348'400.00	-3.60	8'303'045.84	8.54
		DIRECTION	100.00	146'517'297.16	155'470'500.00	-5.76	141'560'696.87	3.50

2.5. Les revenus par service

		REVENUS	Part des revenus 2022 %	Comptes 2022	Budget 2022	Budget 2022 comptes 2022 %	Comptes 2021	Comptes 2021 comptes 2022 %
300	3000	Secrétariat général	1.69	1'354'373.25	1'164'000.00	16.36	1'334'267.54	1.51
381	3810	Service des sports	6.09	4'866'349.29	4'966'700.00	-2.02	3'785'635.37	28.55
391	3910	Service des assurances sociales	15.58	12'461'759.89	11'786'300.00	5.73	6'028'803.40	106.70
392	3920	Service social (adm. service)	0.39	315'456.38	285'600.00	10.45	446'979.54	-29.42
	3921	Unités support	1.23	981'923.78	959'500.00	2.34	1'023'325.47	-4.05
	3922	Unités prestations	44.61	35'672'508.91	38'213'400.00	-6.65	36'736'022.39	-2.90
	3923	Subventions et aides individuelles	2.75	2'199'683.12	2'096'100.00	4.94	2'072'090.74	6.16
393	3930	Service du travail (adm. service)	0.67	533'092.74	516'900.00	3.13	511'705.96	4.18
	3931	Inspection du travail Lsne	0.26	205'140.78	224'000.00	-8.42	285'393.84	-28.12
	3932	Office régional de placement	12.16	9'721'111.40	10'604'700.00	-8.33	10'348'775.20	-6.07
	3933	Unité spécialisée ORP-CSR	4.12	3'292'613.64	3'563'500.00	-7.60	3'552'073.52	-7.30
	3934	Emploi Lausanne	10.46	8'367'665.24	8'234'800.00	1.61	7'711'438.75	8.51
		DIRECTION	100.00	79'971'678.42	82'615'500.00	-3.20	73'836'511.72	8.31

2.6. Les charges par nature

	CHARGES	Part des charges 2022 %	Comptes 2022	Budget 2022	Budget 2022 comptes 2022 %	Comptes 2021	Comptes 2021 comptes 2022 %
30	Charges de personnel	48.07	70'426'950.80	76'520'000.00	-7.96	70'313'908.28	0.16
31	Biens, services et marchandises	15.04	22'036'588.69	24'406'500.00	-9.71	21'321'510.54	3.35
33	Amortissements	6.81	9'979'114.96	9'671'300.00	3.18	10'386'276.12	-3.92
35	Dédommagements à des collectivités publiques	0.00	0.00	0	-100.00	0.00	-100.00
36	Subventions accordées	20.67	30'283'071.90	31'546'300.00	-4.00	26'228'064.96	15.46
38	Attributions aux réserves	0.60	873'174.68	0	-100.00	621'983.39	40.39
39	Imputations internes	8.82	12'918'396.13	13'326'400.00	-3.06	12'688'953.58	1.81
	DIRECTION	100.00	146'517'297.16	155'470'500.00	-5.76	141'560'696.87	3.50

2.7. Les revenus par nature

	REVENUS	Part des revenus 2022 %	Comptes 2022	Budget 2022	Budget 2022 comptes 2022 %	Comptes 2021	Comptes 2021 comptes 2022 %
42	Revenus des biens	2.26	1'803'679.50	1'778'700.00	1.40	1'799'523.27	0.23
43	Taxes, ventes et prestations facturées	22.13	17'694'462.49	18'812'600.00	-5.94	13'045'133.46	35.64
45	Dédommagements de collectivités publiques	70.38	56'286'508.85	58'218'700.00	-3.32	55'104'126.88	2.15
46	Subventions acquises	3.70	2'955'510.60	2'832'400.00	4.35	2'797'507.50	5.65
48	Prélèvements sur les réserves	0.11	86'431.74	0.00	0.00	84'660.45	2.09
49	Imputations internes	1.43	1'145'085.24	973'100.00	17.67	1'005'560.16	13.88
	DIRECTION	100.00	79'971'678.42	82'615'500.00	-3.20	73'836'511.72	8.31

3. Conclusion

En conclusion, les commissaires membres de la sous-commission vous proposent d'accepter sans réserve les comptes 2022 de la Direction Sports et cohésion sociale (SCS).

Lausanne, le 03 mai 2023

Anne Berguerand (Rapportrice)

Johan Dupuis (Commissaire)

Au vote, le rapport de la direction SCS est accepté à l'unanimité.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la Direction SCS par : Oui : 8 Non : 0 Abstention : 4

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.4. Comptes 2022 de la Direction Logement, environnement et architecture (LEA)**1. Introduction**

Les comptes de la direction LEA ont été examinés les 11, 12, 13 et 21 avril 2023 en présence de Mme Nathalie Bovey, Cheffe comptable de la Direction LEA, ainsi que des Chef-fe-s de service et de leurs collaboratrices et collaborateurs.

Les personnes rencontrées sont les suivantes :

- Secrétariat général : M. Jeremias Blaser, Secrétaire général ;
- Architecture et logement : Mme Nicole Christe, Cheffe de service, et M. David Cagliesi, Responsable support et développement ;
- Cadastre : M. Philippe Guignard, Adjoint administratif ;
- Gérances : M. Ahmet Salyador, Adjoint au chef de service, et Mme Muriel Burri, Responsable Finances et informatique ;
- Parcs et domaines : M. Etienne Balestra, Chef de service ;
- Organisation et informatique : Mme Julia Aymonier, Cheffe de service, et M. Jean-Paul Pinon, Responsable financier.

Madame la Conseillère municipale Natacha Litzistorf, Directrice du logement, de l'environnement et de l'architecture a été rencontrée en date du 18 avril 2023, toujours accompagnée de Mme Nathalie Bovey.

Nous tenons à remercier toutes les personnes de l'administration pour leur disponibilité et leurs explications.

2. Logement, environnement et architecture

	Budget 2022	Comptes 2022	Écarts	Comptes 2021
Charges	166'554'000.00	161'625'593.41		163'871'761.91
Crédits supplémentaires	1'237'400.00	0.00		
Total des charges	167'791'400.00	161'625'593.41	-6'165'806.59	163'871'761.91
Revenus	133'723'600.00	130'814'963.69		125'725'728.67
Crédits supplémentaires	120'200.00	0.00		
Total des revenus	133'843'800.00	130'814'963.69	-3'028'836.31	125'725'728.67
Excédent de charges	33'947'600.00	30'810'629.72	-3'136'970.28	38'146'033.24

L'examen des comptes de la Direction logement, environnement et architecture nous permet de constater que le total des charges est plus bas de CHF 6'165'806.59 par rapport au budget 2022 et en diminution de CHF 2'246'168.50 par rapport aux comptes 2021.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont plus bas de CHF 3'028'836.31 par rapport au budget 2022 et en augmentation de CHF 5'089'235.02 rapport aux comptes 2021.

Tableau des écarts pour la Direction par rapport au budget 2022 :

Services	Niveau des charges	Niveau des Revenus
4010 - Secrétariat général LEA	+359'516.76	+389'719.02
4100 - Cadastre	-407'407.92	+72'593.22
4400 - Architecture et logement	-1'503'521.31	-745'050.15
4510 - Parcs et domaines	-2'836'740.98	-129'082.45
4900 - Gérances	-1'587'716.54	-2'739'577.03
4910 - Organisation et informatique	-189'936.60	+122'561.08

CHARGES ET REVENUS PAR SERVICE

		CHARGES	part des charges %	Comptes 2022	Budget 2022	ec./bud. %	Comptes 2021	ec./2021 %
401	4010	Secrétariat général LEA	3,64	5 887 017	5 527 500	6,50	4 872 678	20,82
410	4100	Cadastre	2,79	4 514 392	4 921 800	-8,28	4 620 361	-2,29
440	4400	Architecture et du logement	6,93	11 198 179	12 701 700	-11,84	5 064 469	121,11
451	4510	Parcs et domaines	27,62	44 646 659	47 483 400	-5,97	46 401 401	-3,78
490	4900	Gérances	41,44	66 977 283	68 565 000	-2,32	74 124 632	-9,64
491	4910	Organisation et informatique	17,57	28 402 063	28 592 000	-0,66	28 788 221	-1,34
		DIRECTION	100,00	161 625 593	167 791 400	-3,67	163 871 762	-1,37

		REVENUS	part des charges %	Comptes 2022	Budget 2022	ec./bud. %	Comptes 2021	ec./2021 %
401	4010	Secrétariat général LEA	1,97	2 574 119	2 184 400	17,84	605 511	325,12
410	4100	Cadastre	5,94	7 772 793	7 700 200	0,94	7 635 305	1,80
440	4400	Architecture et du logement	1,08	1 413 450	2 158 500	-34,52	156 859	801,09
451	4510	Parcs et domaines	7,62	9 969 118	10 098 200	-1,28	10 335 646	-3,55
490	4900	Gérances	76,23	99 718 823	102 458 400	-2,67	98 087 577	1,66
491	4910	Organisation et informatique	7,16	9 366 661	9 244 100	1,33	8 904 831	5,19
		DIRECTION	100,00	130 814 964	133 843 800	-2,26	125 725 729	4,05

CHARGES ET REVENUS PAR NATURE

		CHARGES	part des charges %	Comptes 2022	Budget 2022	ec./bud. %	Comptes 2021	ec./2021 %
30		Personnel	43,42	70 175 389	72 666 200	-3,43	70 900 238	-1,02
31		Biens, services, marchandises	26,93	43 526 964	45 691 700	-4,74	43 827 481	-0,69
33		Amortissements	14,88	24 045 480	25 251 200	-4,77	23 512 488	2,27
35		Dédommagements à des collectivités publiques	0,01	23 999	23 000	4,34	28 863	-16,85
36		Subventions accordées	1,34	2 161 091	3 114 800	-30,62	3 855 982	-43,95
38		Attributions aux réserves	1,46	2 359 195	134 400	1655,4	688 342	242,74
39		Imputations internes	11,96	19 333 475	20 910 100	-7,54	21 058 368	-8,19
		DIRECTION	100,00	161 625 593	167 791 400	-3,67	163 871 762	-1,37

		REVENUS	part des charges %	Comptes 2022	Budget 2022	ec./bud. %	Comptes 2021	ec./2021 %
41		Patentes, concessions	0,00	800	3 000	-73,33	4 200	-80,95
42		Revenus des biens	45,09	58 982 860	58 306 200	1,16	54 702 538	7,82
43		Taxes, ventes, prestat. fact.	18,20	23 806 998	24 725 000	-3,71	22 808 715	4,38
45		Dédom. de collect. publiques	0,10	135 928	134 000	1,44	148 800	-8,65
46		Subventions acquises	0,19	254 696	263 300	-3,27	384 639	-33,78
48		Prélèvements sur les réserves	2,82	3 684 298	6 102 800	-39,63	3 397 460	8,44
49		Imputations internes	33,60	43 949 383	44 309 500	-0,81	44 279 377	-0,75
		DIRECTION	100,00	130 814 964	133 843 800	-2,26	125 725 729	4,05

TABLEAU DE L'EVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA DIRECTION

Situation au 31 décembre de l'année (chiffres issus des rapports de gestion) :

		EPT 2018 Alloués	EPT 2019 Alloués	EPT 2020 Alloués	EPT 2021 Alloués	EPT 2022 Alloués
4010	Secrétariat général LEA			23.10	24.40	26.20
4100	Cadastre	56.30	55.70	33.20	33.20	33.00
4400	Architecture et logement	29.90	30.80	30.80	27.00	51.40
4510	Parcs et domaines	306.15	300.45	296.65	292.20	283.05
4900	Gérances	99.39	98.29	102.19	102.84	80.19
4910	Organisation et d'informatique	79.75	83.45	85.35	87.25	89.25
		571.49	568.69	571.29	566.89	563.09

Récapitulation de l'évolution des effectifs alloués à la direction depuis le 31 décembre 2018 :

Au :	31 décembre 2018		571.49
	31 décembre 2019	- 2.80	568.69
	31 décembre 2020	+ 2.60	571.29
	31 décembre 2021	- 4.40	566.89
	31 décembre 2022	- 3.80	563.09

Tableau de l'évolution des apprenti·e·s de la direction (au 31 décembre) :

		EPT 2018	EPT 2019	EPT 2020	EPT 2021	EPT 2022
4010	Secrétariat général LEA				0.0	0.0
4100	Cadastre	4.0	3.0	3.0	4.0	3.0
4400	Architecture et logement	1.0	1.0	2.0	2.0	1.0
4510	Parcs et domaines	22.0	21.0	18.0	21.0	22.0
4900	Gérançes	7.0	7.0	7.0	6.0	7.0
4910	Organisation et d'informatique	8.0	8.0	6.0	9.0	9.0
TOTAL DES APPRENTIS		42.0	40.0	36.0	42.0	42.0

3. Commentaires par service

4010 Secrétariat général LEA (dès 2022)

	Budget 2022	Comptes 2022	Écarts	Comptes 2021
Charges	5'225'200.00	5'887'016.76		4'872'678.08
Crédits supplémentaires	302'300.00			
Total des charges	5'527'500.00	5'887'016.76	359'516.76	4'872'678.08
Revenus	2'184'100.00	2'574'119.02		605'510.57
Crédits supplémentaires	300.00			
Total des revenus	2'184'400.00	2'574'119.02	389'719.02	605'510.57
Excédent de charges	3'343'100.00	3'312'897.74	-30'202.26	4'267'167.51

L'examen des comptes de ce service nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont plus élevées de CHF 359'516.76 par rapport au budget 2022.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont plus élevés de CHF 389'719.02 par rapport au budget 2022.

Les activités du service sont financées par le budget de fonctionnement. Il n'y a pas de dépense prévue au budget d'investissement car il n'est pas possible d'y faire figurer des éléments non-tangibles (tel que la mesure de la qualité de l'air en lien avec l'observatoire de l'environnement par exemple).

La différence entre le budget et les comptes figurant à la rubrique 318 s'explique notamment en raison d'une budgétisation par erreur dans le cadre de la restauration collective durable. La direction du projet est pilotée par le secrétariat général, mais les dépenses figurent dans les comptes de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers.

Par rapport à la rubrique 380, le service n'a pas la maîtrise des écritures de bouclage. Ces montants sont définis par la Direction des finances et de la mobilité selon une clé de répartition entre les services de la Ville.

Concernant la rubrique 439, la différence par rapport aux comptes 2021 concerne la compensation des dépenses liées au financement de charges de fonctionnement par le FDD ainsi que l'attribution du solde des surtaxes des SiL au Plan climat qui n'était pas budgétée.

4100 – Service du cadastre (et secrétariat général jusqu'en 2021)

	Budget 2022	Comptes 2022	Écarts	Comptes 2021
Charges	4'921'800.00	4'514'392.08		4'620'360.98
Crédits supplémentaires				
Total des charges	4'921'800.00	4'514'392.08	-407'407.92	4'620'360.98
Revenus	7'700'200.00	7'772'793.22		7'635'304.90
Crédits supplémentaires				
Total des revenus	7'700'200.00	7'772'793.22	+72'593.22	7'635'304.90
Excédent de revenus	2'778'400.00	3'258'401.14	480'001.14	3'014'943.92

L'exercice 2021 est le dernier où le secrétariat général et le cadastre formaient un seul service.

L'examen des comptes de ce service nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont plus basses de CHF 407'407.92 par rapport au budget 2022.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont plus élevés de CHF 72'593.22 par rapport au budget 2022.

Une présentation publique du service a été réalisée lors d'une exposition au Forum de l'Hôtel de Ville.

La différence entre le budget et les comptes s'agissant du personnel fixe s'explique par une période de latence entre les départs et les remplacements. Il n'est pas toujours aisé de prévoir le montant exact, en raison des différentes composantes du salaire.

L'excédent de revenu figurant à la rubrique 438 résulte de plusieurs chantiers importants. À titre d'exemple, les travaux de numérisation du réseau de gaz pour les SiL ont débuté plus tôt que prévu et n'étaient pas budgétés en 2022 (mais le sont pour 2023).

4400 – Service d'architecture et du logement (ARLO)

	Budget 2022	Comptes 2022	Écarts	Comptes 2021
Charges	13'004'000.00	11'198'178.69		5'064'468.73
Crédits supplémentaires	-302'300.00			
Total des charges	12'701'700.00	11'198'178.69	-1'503'521.31	5'064'468.73
Revenus	2'158'800.00	1'413'449.85		156'859.39
Crédits supplémentaires	-300.00			
Total des revenus	2'158'500.00	1'413'449.85	-745'050.15	156'859.39
Excédent de charges	10'543'200.00	9'784'728.84	-758'471.16	4'907'609.34

L'examen des comptes de ce service nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont plus basses de CHF 1'503'521.31 par rapport au budget 2022 et en augmentation de CHF 6'133'709.96 par rapport aux comptes 2021.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en diminution de CHF 745'050.15 par rapport au budget 2022, et en augmentation de CHF 1'256'590.46 par rapport aux comptes 2021.

Une importante réorganisation du service a eu lieu en 2021. Par conséquent, 2022 est la première année dont les comptes reflètent la nouvelle organisation. Par le passé, le Service d'architecture et du logement fournissait uniquement des prestations. À présent, le Service engrange aussi des recettes en gérant des projets de la CPCL, et développe ses activités en octroyant des subventions aux coopératives d'habitation.

Au cours de l'année 2022, il y a eu d'importants mouvements de personnel. Des postes d'auxiliaires ont été pérennisés. Des départs à la retraite et des démissions expliquent également la différence entre le budget et les comptes.

Commission des Finances

À la rubrique 318, la différence entre le budget et les comptes s'explique par un retard pris dans des projets en lien avec la politique du logement.

La rubrique 365 fait état des subventions accordées en relation avec l'aide à la pierre et les droits distincts et permanents. Le fonds de régulation des loyers fixé à 30% ayant été dépassé, les gérances ont dû puiser dans leurs réserves (ce qui a pour effet que les subventions ne sont pas versées par le Service).

S'agissant des revenus, deux projets d'envergure ont été retardés, ce qui a pour incidence que les honoraires n'ont pas encore été facturés.

Concernant le Plan des investissements, le crédit accordé par le préavis de 2011 portant sur l'amiante n'est utilisé qu'occasionnellement, car, dorénavant ces analyses sont systématiquement effectuées lors de travaux importants. Les récents aménagements temporaires de la place de la Gare ont été portés au préavis sur l'infrastructure multimodale de la Gare.

L'assainissement énergétique des bâtiments propriétés de la Ville est du ressort du Service des gérances, mais le Service d'architecture et logement est chargé du pilotage du projet. L'engagement de personnel qualifié est un enjeu important pour mener à bien ces rénovations.

Tableau des subventions versées avec les écarts par rapport au budget 2022 :

		BUDGET 2022	COMPTES 2022
Subventions			
Logement, environnement et architecture			
4400	Service d'architecture et du logement		
365	Subvention à des institutions		
	Association Eco-quartier (budget 2009 / déc. mun. du 27.08.2008 / transféré du Service des gérances budget 2022)	30'000	30'000
	* Forum d'architectures – Loyer et charges locatives (comptes 2018)	178'100	180'161
	Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières (Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement et ses règlements d'application) (transféré du Service des gérances budget 2022)	2'144'100	1'218'488
	Droits de superficie concédés à titre gratuit		
	* Association des œuvres sociales de l'Armée du Salut (Vallon 1A) (préavis N° 160 du 06.05.1960 / transféré du Service des gérances budget 2022)	28'300	0
	Cité-Derrière (Oiseaux 6) (préavis N° 2002/12 du 14.03.2002 / transféré du Service des gérances budget 2022)	27'800	27'760
	Cité-Joie (Cassinette 17) (préavis N° 51 du 15.06.1962 / transféré du Service des gérances budget 2022)	12'800	12'805
	Fondation Institution de Lavigny (Montolieu 96 à 98) (préavis N° 155 du 14.04.1972 / transféré du Service des gérances budget 2022)	108'200	108'141
	La Maison Ouvrière "B" S.A. (Entre-Bois 12 à 16 et 18 à 28) (préavis N° 112 du 03.07.1959 / N° 50 du 15.06.1962 / transféré du Service des gérances budget 2022)	73'800	73'793
	* Le Logement Idéal – Société coopérative (ch. de l'Ancien-Stand 2-10) (préavis N° 81 du 30.11.1962 / transféré du Service des gérances budget 2022)	35'700	35'672
	* Le Logement Idéal – Société coopérative (ch. de l'Ancien-Stand 12-18) (préavis N° 81 du 30.11.1962 / transféré du Service des gérances budget 2022)	26'700	26'644
	* Le Logement Idéal – Société coopérative (ch. de l'Ancien-Stand 20) (budget 2006 / transféré du Service des gérances budget 2022)	32'600	32'842
	* Le Logement Idéal – Société coopérative (rte de la Clochette 22 à 34) (ex Cité du Grand Age) (préavis N° 45 du 03.06.1966 / transféré du Service des gérances budget 2022)	100'000	100'000
	* Le Logement Idéal – Société coopérative (rte des Plaines-du-Loup 10-24) (préavis N° 81 du 30.11.1962 / transféré du Service des gérances budget 2022)	56'800	56'789
	Maison pour Etudiants de l'Université de Lausanne (Falaise 1 à 3 / Rhodanie 64) (préavis N° 261 du 13.06.1961 / N° 142 du 04.10.1963 / N° 206 du 13.06.1964 / transféré du Service des gérances budget 2022)	109'900	110'298
	Société immobilière Clair Logis Lausanne "B" (Entre-Bois 13) (préavis N° 96 du 15.03.1963 / transféré du Service des gérances budget 2022)	18'800	18'794
	Total	2'983'600	2'032'187
366	Aides individuelles		
	Aides individuelles (règlement provisoire cantonal du 16.12.1977 / budget 2017 / transféré du Service des gérances budget 2022)	1'200	1'188
	Total	1'200	1'188

4510 – Service des parcs et domaines

	Budget 2022	Comptes 2022	Écarts	Comptes 2021
Charges	47'498'400.00	44'646'659.02		46'401'401.46
Crédits supplémentaires	-15'000.00			
Total des charges	47'483'400.00	44'646'659.02	-2'836'740.98	46'401'401.46
Revenus	10'098'200.00	9'969'117.55		10'335'645.54
Crédits supplémentaires				
Total des revenus	10'098'200.00	9'969'117.55	-129'082.45	10'335'645.54
Excédent des charges	37'385'200.00	34'677'541.47	-2'707'658.53	36'065'755.92

L'examen des comptes de cette division nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont plus basses de CHF 2'836'740.98 par rapport au budget 2022 et en diminution de CHF 1'754'742.44 par rapport aux comptes 2021.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont plus bas de CHF 129'082.45 par rapport au budget 2022, et en diminution de CHF 366'527.99 par rapport aux comptes 2021.

Une différence notable entre le budget et les comptes est à constater au sujet des charges de personnel. Cet écart s'explique notamment en raison d'un nombre important de départs à la retraite, permettant ainsi de recruter du personnel plus jeune, ce qui est bienvenu dans un contexte où la moyenne d'âge était plutôt élevée. De plus, dans le cadre du projet interne Synergie II, 14 ept ont été transféré au SALV et 6 ept repris à MAP.

S'agissant des biens, services et marchandises, l'écart entre le budget et les comptes s'explique notamment par une diminution de l'entretien des serres horticoles qui seront prochainement déplacées, par une diminution des investissements dans des domaines non-essentiels (fournitures de bureau, achats d'installation...) et par une variation du stock de la production viticole.

À ce sujet, un déficit d'environ 135'000.- est à noter concernant les vignobles en raison de la mauvaise récolte de l'année 2021. Mais la production prometteuse de l'année 2022 devrait permettre d'atteindre l'équilibre dans les comptes 2023. De plus, l'expansion de la vente en ligne ainsi que la multiplication des distributeurs présagent également une augmentation des recettes.

Au sujet du Plan des investissements, les projets suivent leur cours. Le crédit lié à l'Objectif Canopée sera bientôt épuisé et se poursuit d'ores et déjà avec le Plan Canopée voté dans le cadre du Plan climat.

Tableau des subventions versées avec les écarts par rapport au budget 2022 :

4510	Service des parcs et domaines		
365	Subvention à des institutions		
	Parc naturel périurbain - Contribution de la Ville sous forme de prestations propres (préavis N° 2019/52 / Budget 2022)	100'000	97'716
	Société vaudoise pour la protection des animaux – Fourrière (déc. mun. du 27.08.2008)	30'000	30'000
	Total	130'000	127'716

4900 – Service des gérances

	Budget 2022	Comptes 2022	Écarts	Comptes 2021
Charges	67'676'500.00	66'977'283.46		74'124'631.73
Crédits supplémentaires	888'500.00			
Total des charges	68'565'000.00	66'977'283.46	-1'587'716.54	74'124'631.73
Revenus	102'338'200.0 0	99'718'822.97		98'087'577.24
Crédits supplémentaires	120'200.00			
Total des revenus	102'458'400.0 0	99'718'822.97	-2'739'577.03	98'087'577.24
Excédent des revenus	33'893'400.00	32'741'539.51	-1'151'860.49	23'962'945.51

L'examen des comptes de ce service nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont en diminution de CHF 1'587'716.54 par rapport au budget 2022 et en diminution de CHF 7'147'348.27 par rapport aux comptes 2021.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en diminution de CHF 2'739'577.03 par rapport au budget 2022, et en augmentation de CHF 1'631'245.73 par rapport aux comptes 2021.

Le Service des gérances fait face à de nombreux enjeux. D'une part, l'implémentation d'un nouveau système de gestion immobilière (Abalmmo) ainsi que la récente mise en service du logiciel comptable Abacus ont nécessité un investissement en personnel supérieur aux projections. D'autre part, ce Service doit régulièrement se réorganiser pour palier plusieurs départs et absences longue durée.

Des erreurs d'écriture comptable parmi les sous-rubriques expliquent certains écarts avec le budget. Ces écritures se compensant parmi, elles n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes.

À la rubrique 330, la facturation (mise en valeur) des logements vacants explique la différence entre le budget et les comptes. Une adaptation du budget est prévue en 2024.

Les amortissements figurent à la rubrique 334, lesquels ont pour un certain nombre été retardés. Ces reports sont à mettre en lien avec le rapport-préavis 2015/50 (cf. rubriques 380 et 480).

Dans les comptes à 4 positions, à la rubrique 423, les sous-rubriques 423.3 (15,8 mio de DDP) et 423.8 (4,5 mio de loyers facturés à d'autres services de la Ville) ne figurent pas dans les comptes transmis. Il s'agit d'une erreur d'impression qui n'impacte pas le résultat comptable.

La différence entre le budget et les compte figurant à la rubrique 434 s'explique par des reports en raison de la mise en place de la plateforme Abalmmo et une baisse du taux d'honoraires facturés à la CPCL.

En faisant abstraction des écritures de bouclage (attribution aux réserves principalement), les revenus sont équilibrés par rapport au budget.

Quelques remarques au sujet du Plan des investissements méritent d'être formulées. Des retards sont à noter concernant l'assainissement énergétique des bâtiments du patrimoine administratif de la Ville. Par ailleurs, le crédit en lien avec la rénovation du Théâtre de Vidy risque d'être dépassé. Au sujet du crédit accordé pour l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment de la Vallée de la Jeunesse, les travaux ont dû être reportés en raison de la tenue d'une exposition.

4910 – Service d'organisation et informatique

	Budget 2022	Comptes 2022	Écarts	Comptes 2021
Charges	28'228'100.00	28'402'063.40		28'788'220.93
Crédits supplémentaires	363'900.00			
Total des charges	28'592'000.00	28'402'063.40	-189'936.60	28'788'220.93
Revenus	9'244'100.00	9'366'661.08		8'904'831.03
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	9'244'100.00	9'366'661.08	+122'561.08	8'904'831.03
Excédent de charges	19'347'900.00	19'035'402.32	-312'497.68	19'883'389.90

L'examen des comptes de ce service nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont plus basses de CHF 189'936.60 par rapport au budget 2022 et en diminution de CHF 386'157.53 par rapport aux comptes 2021.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont plus hauts de CHF 122'561.08 par rapport au budget 2022, et en augmentation de CHF 461'830.05 par rapport aux comptes 2021.

Un travail important sur le pilotage économique a été entrepris. Le but est de pouvoir compter sur une meilleure vision d'ensemble concernant les prestations facturées. Cette démarche va de pair avec une amélioration de la transparence sur les projets en cours et futurs.

La mise en place de procédures ainsi que de contrôles juridiques sont de plus en plus nécessaires en raison du développement de la législation à cet égard, ainsi que pour assurer la fiabilité requise dans ce domaine sensible.

Concernant le personnel, quelques recrutements sont à noter. L'écart entre le budget et les comptes s'explique notamment par l'indexation des salaires (de 2,87%), qui n'a pas pu être absorbée par le montant budgété. Un nombre plus faible de formations initialement prévues ont été données. Cela s'explique par des annulations des entreprises proposant ces services.

S'agissant des prestations facturées à des tiers, la tendance est à la baisse. Une partie des contrats et des conventions ont été résilié ou renégocié. Le SOI est prudent avec ce genre de mandat en raison de la responsabilité engagée en fournissant ce type de services, sans pour autant avoir la maîtrise des activités déployées par la suite.

Au sujet du Plan des investissements, plusieurs préavis sont en retard ou devront être étendus (RECOLTE). Le récent crédit-cadre de 5 millions va permettre de développer plusieurs projets d'importance. Un préavis sur la stratégie 2024 devrait être présenté au Conseil communal d'ici la fin de l'année 2023. Une priorisation des projets sera nécessaire.

4. Conclusion

Les commissaires soussignés vous proposent d'accepter les comptes 2022 de la Direction Logement, environnement et architecture.

Lausanne, le 24 avril 2023

Mathias Paquier

Samuel De Vargas (Rapporteur)

Au vote, le rapport de la direction LEA est accepté par 13 oui et 1 abstention.

<p>Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la Direction LEA par :</p> <p>Oui : 8</p> <p>Non : 0</p> <p>Abstention : 4</p>

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.5. Comptes 2022 de la Direction Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2022 de la Direction EJQ est composée de Madame Angèle Mendy et Monsieur Ilias Panchard (rapporteur).

1. Introduction

Les commissaires ont examiné les comptes de la direction EJQ le 28 avril 2023 avec M. Claude Demierre, chef comptable, ainsi que les chef·fe·s de service et leurs collaboratrices et collaborateurs.

Les personnes suivantes étaient présentes :

- Secrétariat général : Mme Elsa Kurz et M. David Payot.
- Petite enfance : M. Bertrand Martinelli, Mme Isabelle Lachavanne et M. David Payot
- Santé et prévention : Mme Béatrice Delanoy Ortega
- Ecoles et parascolaire : Mme Barbara de Kerchove et M. Rocco Giugno
- Psychologie scolaire : Mme Karin Barraud et M. Julien Wisard

Nous tenons à remercier toutes les personnes de l'administration pour leur disponibilité et leurs explications. Nous remercions également Monsieur David Payot, Directeur Enfance, Jeunesse et Quartiers, que nous avons rencontré après nos visites du jour le 28 avril 2023, aussi accompagné de M. Claude Demierre. Nous tenons enfin à remercier Monsieur Denis Mermoud, assistant du conseiller municipal David Payot, pour son excellente organisation des visites.

2. Enfance, Jeunesse et Quartiers

5 - Direction Enfance, Jeunesse et Quartiers	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart
Charges	226 364 600	229 464 191	
<i>Crédits supplémentaires</i>	2 552 300		
Total des charges	228 916 900	229 464 191	547 292+
Revenus	68 383 900	70 300 847	
<i>Crédits supplémentaires</i>	796 200		
Total des revenus	69 180 100	70 300 847	1 120 747+
Excédent de charges	-159 736 800	-159 163 344	-573 476

L'examen des comptes 2022 nous permet d'indiquer que les charges ont été plus importantes de CHF **547'292** par rapport au budget 2022.

Voici les variations des charges par service par rapport au budget 2022 :

Secrétariat général :	CHF -493'358
Service psychologie scolaire :	CHF 165'879
Secrétariat santé et prévention :	CHF -671'540
Service des écoles et du parascolaire :	CHF 1'827'719
Service de la petite enfance :	CHF -281'409

Commission des Finances

En parallèle, les revenus de la direction sont en augmentation de CHF **1'120'747** par rapport au budget 2022. En résultat, l'excédent de revenus pour l'exercice 2022 est de CHF **573'476** pour la Direction Enfance, Jeunesse et Quartiers par rapport au budget 2022.

Charges et revenus par service

		CHARGES	part des charges %	Comptes 2022	Budget 2022	ec./bud. %	Comptes 2021	ec./2021 %
501	5010	Administration du service et institutions subventionnées	10,07	23 109 262,86	23 333 200	-0,96	22 204 350,48	4,08
501	5011	Accueil vacances	2,19	5 034 726,82	5 278 800	-4,62	4 525 288,41	11,26
501	5012	Institutions d'éducation	0,01	33 873,82			3 790 851,47	-99,11
501	5013	Cultes et temples	1,53	3 510 378,65	3 569 600	-1,66	3 251 777,07	7,95
541	5410	Psychologie, psychomot. & logop.	3,69	8 469 879,33	8 304 000	2,00	8 228 101,71	2,94
542	5420	Office de santé	1,88	4 312 117,57	4 419 700	-2,43	4 220 311,60	2,18
542	5421	Office dentaire	1,36	3 123 042,67	3 687 000	-15,30	3 402 868,84	-8,22
580	5800	Ecoles et parascolaire	43,29	99 336 418,89	97 508 700	1,87	94 048 281,88	5,62
590	5900	Lieux d'accueil de jour municipaux	21,68	49 757 210,84	50 257 700	-1,00	47 065 585,64	5,72
590	5901	Institutions subventionnées	14,28	32 777 280,09	32 558 200	0,67	31 242 320,05	4,21
		DIRECTION	100,00	229 464 191,54	228 916 900	0,24	221 979 737,15	3,37

		REVENUS	part des revenus %	Comptes 2022	Budget 2022	ec./bud. %	Comptes 2021	ec./2021 %
501	5010	Administration du service et institutions subventionnées	2,63	1 852 175,02	2 020 100	-8,31	1 900 191,22	-2,53
501	5011	Accueil vacances	1,21	851 761,90	960 300	-11,30	657 039,40	29,64
501	5012	Institutions d'éducation	0,05	33 873,82			3 484 476,47	-99,03
501	5013	Cultes et temples	0,38	264 455,58	246 000	7,50	248 080,55	6,60
541	5410	Psychologie, psychomot. & logop.	9,82	6 901 272,25	6 764 300	2,02	6 625 862,55	4,16
542	5420	Office de santé	5,65	3 972 923,50	3 616 000	9,87	3 657 390,54	8,63
542	5421	Office dentaire	3,55	2 495 299,80	2 681 400	-6,94	2 432 051,35	2,60
580	5800	Ecoles et parascolaire	44,80	31 491 745,01	30 555 500	3,06	29 007 907,16	8,56
590	5900	Lieux d'accueil de jour municipaux	31,65	22 252 597,47	22 149 800	0,46	21 664 532,74	2,71
590	5901	Institutions subventionnées	0,26	184 743,12	186 700	-1,05	187 996,88	-1,73
		DIRECTION	100,00	70 300 847,47	69 180 100	1,62	69 865 528,86	0,62

Charges et revenus par nature

	CHARGES	part des charges %	Comptes 2022	Budget 2022	ec./bud. %	Comptes 2021	ec./2021 %
30	Personnel	48,24	110 699 977,44	111 567 100	-0,78	108 510 146,61	2,02
31	Biens, services, marchandises	29,46	67 598 738,25	70 171 600	-3,67	62 929 002,35	7,42
32	Intérêts passifs						
33	Amortissements	7,32	16 807 561,13	15 763 400	6,62	16 426 248,41	2,32
35	Dédom. à collect. publiques	0,47	1 073 809,45	1 030 700	4,18	1 042 243,65	3,03
36	Subventions accordées	7,22	16 563 366,45	16 644 000	-0,48	16 634 598,27	-0,43
38	Attributions aux réserves	1,17	2 694 250,46			2 122 315,52	26,95
39	Imputations internes	6,11	14 026 488,36	13 740 100	2,08	14 315 182,34	-2,02
	DIRECTION	100,00	229 464 191,54	228 916 900	0,24	221 979 737,15	3,37

	REVENUS	part des revenus %	Comptes 2022	Budget 2022	ec./bud. %	Comptes 2021	ec./2021 %
40	Impôts						
42	Revenus des biens	2,77	1 944 803,46	2 115 600	-8,07	2 060 110,17	-5,60
43	Taxes, ventes, prestat. fact.	45,91	32 272 794,38	31 595 400	2,14	29 667 352,84	8,78
44	Part à recettes sans affectation						
45	Dédom. de collect. publiques	45,32	31 863 790,68	31 402 400	1,47	33 859 181,97	-5,89
46	Subventions acquises					171 990,00	-100,00
48	Prélèvements sur les réserves	0,02	11 250,99			247 781,20	-95,46
49	Imputations internes	5,99	4 208 207,96	4 066 700	3,48	3 859 112,68	9,05
	DIRECTION	100,00	70 300 847,47	69 180 100	1,62	69 865 528,86	0,62

3. Commentaires par service

501 Secrétariat général

501 - Secrétariat général EJQ (SGEJQ)	Budget 2022	Comptes 2022	Ecarts
Charges	31 951 600	31 688 242	
<i>Crédits supplémentaires</i>	230 000		
Total des charges	32 181 600	31 688 242	-493 358
Revenus	3 136 400	3 002 266	
<i>Crédits supplémentaires</i>	90 000		
Total des revenus	3 226 400	3 002 266	-224 134
Excédent de charges	-28 955 200	-28 685 975	269 225

Les charges 2022 du Secrétariat général sont inférieures de CHF 493'358 par rapport au budget 2022. Les revenus 2022 sont inférieurs de CHF 224'134. L'excédent de charges est donc de CHF 269'225 par rapport au budget 2022.

- De façon générale, le Secrétariat général a connu relativement peu de variation des charges et des revenus en 2022.
- À noter que 2022 sera la dernière année du secrétariat général sous sa forme actuelle suite à la création du Service « quartiers, jeunesse et familles ».
- Suite à des années 2020 et 2021 où de nombreuses activités, événements et camps scolaires avaient été annulés, causant une baisse importante des charges, le retour des écoles à la montagne a eu lieu en février 2022.
- Centre communal pour adolescents de Valmont (5012) : le bâtiment a été transféré au Canton et les dernières dépenses du Centre ont été reprises par l'État.
- L'absence au budget 2022 de la participation de la Confédération au budget participatif malgré sa présence aux comptes 2022 s'explique par le fait que cela n'a été connu qu'après l'établissement du budget. Prévu pour 3 ans initialement (débuté en 2019), ce soutien de la Confédération a finalement été prolongé pour 2022 et renouvelé dès 2023.
- 750^{ème} anniversaire de l'église Saint-François (5010.434) : l'augmentation s'explique par le succès de l'événement. La Ville a mis à disposition du personnel, remboursé par l'association créée en charge de l'événement.
- Investissements : suite au départ à la retraite du gérant technique du domaine cultes et temples, les travaux de réfection du Temple de Chailly ont été reportés. Cela a aussi permis d'anticiper en faisant les travaux du Temple de Sévelin en 2022, en profitant aussi de son raccordement au chauffage à distance (CAD).

5410 Service de Psychologie Scolaire (SPS)

5410 Service de Psychologie Scolaire	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart
Charges	8 145 200	8 469 879	
<i>Crédits supplémentaires</i>	158 800		
Total des charges	8 304 000	8 469 879	165 879
Revenus	6 660 500	6 901 272	
<i>Crédits supplémentaires</i>	103 800		
Total des revenus	6 764 300	6 901 272	136 972
Excédent de charges	-1 539 700	-1 568 607	-28 907

Les charges 2022 de ce service sont supérieures de CHF 165'879 par rapport au budget 2022. Les recettes 2022 sont supérieures de CHF 136'972. L'excédent de charges est donc de CHF 28'907 par rapport au budget 2022.

- De façon générale, le service de psychologie scolaire a connu peu de variation des charges et des revenus en 2022.
- L'augmentation des frais d'interprètes (5410.301) s'explique en partie par le besoin d'interprètes en langue ukrainienne. Aussi par l'augmentation de la demande en interprètes due au nombre de personnes migrantes mais aussi à une meilleure prise de conscience dans le milieu scolaire de la plus-value d'un échange avec les parents où elles et ils peuvent s'exprimer de façon précise et détaillée, ce qui n'est pas toujours possible en français.
- Augmentation des frais de formation (5410.309) et des frais de supervision (5410.318) en 2022. Le budget formation et les frais de supervision relèvent du même objectif et du même montant global alloué aux professionnel-le-s. Le format des supervisions est indispensable pour que le personnel, en particulier les personnes plus récemment engagées, puisse se former de façon continue pour pouvoir conserver leurs titres, et dans un format d'accompagnement sur mesure et tenant compte des problématiques concrètes rencontrées sur le terrain.
- Subvention : la seule subvention du service (5410.366), soit la participation à l'achat de matériel ou à divers frais scolaires pour des enfants précarisés (camps scolaires, matériel, activités scolaires ou extra-scolaires, etc.), continue d'être pleinement utilisée. Elle est coordonnée de façon inter-services car son attribution peut concerner les camps de vacances, l'accueil parascolaire, les repas ou autres.

542 Service de santé et prévention

542 Service de santé et prévention	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart
Charges	8 153 900	7 435 160	
<i>Crédits supplémentaires</i>	-47 200		
Total des charges	8 106 700	7 435 160	-671 540
Revenus	6 297 400	6 468 223	
<i>Crédits supplémentaires</i>			
Total des revenus	6 297 400	6 468 223	170 823
Excédent de charges	-1 809 300	-966 936	842 364

Les charges 2022 du service de santé et prévention (SSPR) sont inférieures de CHF 671'540 par rapport au budget 2022. Les revenus 2022 sont supérieurs de CHF 170'823 par rapport au budget 2022. L'excédent de charges est donc de CHF 842'364 par rapport au budget 2022.

- De façon générale, le service a connu peu de variation des revenus en 2022. La variation des charges (-671'540 CHF) s'explique par des vacances de postes suite à des départs en retraite.
- Les postes vacants (5421.434) sont dus à la difficulté à recruter de nouveaux médecins-dentistes ainsi qu'aux délais importants nécessaires pour obtenir l'autorisation de pratiquer puis celle de facturer (12 à 16 semaines pour chaque démarche). Ces délais sont peu compatibles pour assurer un recrutement dans les temps, tenant compte des délais de dédite contractuelle des dentistes quittant le poste. Cependant, le service a pu engager 5 nouvelles dentistes.
- Augmentation d'un poste d'infirmier-e-s en milieu scolaire (5421.451) lié au suivi des contrôles dentaires obligatoires des élèves 1P. Remboursé par le Canton. Les contrôles dentaires obligatoires en 1P ont été introduits à Lausanne en septembre 2021, et le suivi par les infirmier-e-s en milieu scolaire dans le cadre de ce projet de santé bucco-dentaire est entré en vigueur le 1er septembre 2022.
- Moins de formations en 2022 dû à une légère baisse de personnel et des absences (5421.301 & 5421.309). On remarque une baisse globale des montants engagés pour la formation ces dernières années en lien avec les conséquences du COVID.
- Subvention : le budget des aides individuelles de l'office dentaire (5421.366) n'est pas atteint mais les perspectives sont favorables pour les prochaines années. Le but serait d'élargir le mandat des contrôles dentaires au pré-scolaire pour atteindre les élèves avant l'école primaire et d'introduire, dès 2024, la possibilité de réaliser les soins sous MEOPA dans le cadre de l'office dentaire. Ce montant actuellement sous-dépensé (56'000 CHF) pourrait servir aussi à aider les familles à financer ce type de soins.

5800 Service des écoles et du parascolaire

<u>5800 Service des écoles et parascolaire</u>	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart
Charges	95 529 000	99 336 418	
<i>Crédits supplémentaires</i>	1 979 700		
Total des charges	97 508 700	99 336 418	1 827 719
Revenus	29 953 100	31 491 745	
<i>Crédits supplémentaires</i>	602 400		
Total des revenus	30 555 500	31 491 745	936 245
Excédent de charges	-66 953 200	-67 844 673-891 474	

Les charges 2022 du service des écoles et parascolaire (SEP) sont supérieures de CHF 1'827'719 par rapport au budget 2022. Les revenus 2022 sont eux supérieurs de CHF 936'245. L'excédent de charges est donc de CHF -891'474 par rapport au budget 2022.

- En 2022, la stratégie d'assainissement du bâti scolaire a poursuivi son développement. D'où une augmentation de la rubrique entretien des biens immobiliers (5800.314).
- L'attribution aux réserves (5800.380 / CHF 2'694'250) concerne le financement du Plan climat et financera une partie de l'entretien des bâtiments scolaires.
- La rubrique « eau, énergie et chauffage » (5800.312) diminue sensiblement (469'761 CHF, baisse de 10%). Cela s'explique par une baisse de la consommation due principalement aux mesures prises (réduction de température, économies d'énergie).
- Après une année 2021 au ralenti pour cause de pandémie, le Conseil des établissements s'est de nouveau réuni et les commissions d'établissement ont de nouveau siégé activement en 2022 (5800.300).

Commission des Finances

- Petite curiosité au montant minime : le 5800.307 continue de diminuer. Il s'agit des pensions de retraite des enseignant-e-s qui avaient été engagé-e-s, à l'époque, par la Ville de Lausanne lorsque l'école était gérée au niveau communal.
- Plan des investissements :
 - Collège de Saint-Roch : chantier en bonne voie. L'usage du solde de crédit (5800_503.5070) est prévu à la fin du chantier de réfection du collège, pour finaliser les aménagements extérieurs qui empiètent sur le périmètre des salles de gymnastique (52'000 CHF).
 - Inauguration du Belvédère : chantier bien tenu, avec un peu de marge au niveau financier.
 - Poursuite de la 5^{ème} étape de « rénovation, assainissement et optimisation des bâtiments scolaires (Montoie et la Barre).
 - Plaines-du-Loup : l'objectif est d'ouvrir le site scolaire à l'automne 2023.
 - La politique des préaux scolaires se poursuit.
 - Les dépenses pour l'affichage numérique frontal n'ont pas eu lieu en 2022.

590 Service de la petite enfance

590 Service de la petite enfance	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart
Charges	82 584 900	82 534 490	
<i>Crédits supplémentaires</i>	231 000		
Total des charges	82 815 900	82 534 490	-281 409
Revenus	22 336 500	22 437 340	
<i>Crédits supplémentaires</i>			
Total des revenus	22 336 500	22 347 340	100 841
Excédent de charges	-60 479 400	-60 097 150	382 250

Les charges 2022 du service de la petite enfance (SPE) sont inférieures de CHF 281'409 par rapport au budget 2022. Les revenus 2022 sont supérieurs de CHF 100'841 par rapport au budget 2022. L'excédent de charges est ainsi de CHF 382'250 par rapport au budget 2022.

- De façon générale, le service de la petite enfance a connu peu de variation des charges et des revenus en 2022.
- Les coûts du personnel auxiliaire au-dessus du montant budgété s'expliquent notamment par la revalorisation du salaire des auxiliaires, mais aussi par le besoin en heures de remplacement dû à un taux d'absence post-Covid élevé. Ce taux a connu son pic au 1^{er} trimestre 2022.
- Cette année 2022 avait comme priorité la planification future plutôt que le développement de nouvelles places. Néanmoins, 82 nouvelles places, quasi entièrement dans le privé subventionné, ont pu être ouvertes.
- La baisse de participation du Canton et de la Confédération aux charges s'explique par le nombre de places non-crées.
- Portail-parents (5900.318) : budgétisé en 2021 mais pas encore mis en place, l'objectif est désormais d'externaliser ce projet complexe. Le but est d'avoir un portail unifié pour les parents sachant que l'ensemble de l'administration doit s'adapter en fonction. Complexité aussi au niveau informatique. Le projet figurera au plan des investissements.

4. Conclusion

En conclusion, les commissaires membres de la sous-commission vous proposent d'accepter sans réserve les comptes 2022 de la Direction Enfance, Jeunesse et Quartiers (EJQ).

Lausanne, le 03 mai 2023

Ilias Panchard (rapporteur)

Angèle Mendy (commissaire)

Au vote, le rapport et les comptes de la direction EJQ est accepté à l'unanimité.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la Direction EJQ par :

Oui : 8

Non : 0

Abstention : 4

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.6. Comptes 2022 de la Direction Finances et mobilité (FIM)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2022 de la Direction FIM est composée de M. Paulraj Kanthia (rapporteur) et Mme Angélique Chatton.

1. Préambule

Les commissaires ont examiné les comptes de la direction les 17 et 18 avril 2023.

Service	Personnes	Fonction
SFIN	M. Emmanuel Bourquin	Chef de service
MAP	M. Patrick Etournaud	Chef de service
	Mme Lorena Doussot	Contrôleuse de gestion
PUR	M. Stéphane Beaudinot	Chef de service
	M. Patrick Jacomino	Chef de service adjoint
	Mme Maya Müller	Economiste
SG	Mme Valentina Andreoli	Cheffe de service
SALV	M. Luc Perraux	Chef de service
	M. Jacques Vuilliminet	Chef de division
	M. Philippe Martin	
SPEL	Mme Vesna Stanimirovic	Cheffe de service
	Mme Catherine Crevoisier	Adjointe de la cheffe de service
	Mme Angelika Veluz	Assistante de la cheffe de service

Nous tenons tout particulièrement à remercier Mme Anja Borgeaud, Cheffe comptable, pour son organisation, sa disponibilité et son appui précieux. Enfin, nous remercions également Madame Florence Germond, Directrice des Finances et Mobilité que nous avons rencontrée le 19 avril 2023.

2. Direction des finances et mobilité

6 - Direction des finances et mobilité	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart
Charges	204 552 300	251 776 891	
<i>Crédits supplémentaires</i>	70 000		
Total des charges	204 622 300	251 776 891	47 114 591
Revenus	678 910 200	742 818 797	
<i>Crédits supplémentaires</i>			
Total des revenus	678 910 200	742 818 797	-63 908 597
Excédent de revenus	474 287 900	491 041 906	-16 754 006

L'examen des comptes 2022 nous permet d'indiquer que les charges ont été plus importantes de CHF 47'154'591 par rapport au budget 2022.

Voici les variations des charges par service par rapport au budget 2022 :

Secrétariat général FIM :	CHF - 331'999.-
Service achat et logistique :	CHF - 469'055.-
Service des finances :	CHF + 43'241'401.-
Service du personnel (6910) :	CHF - 2'369'019.-
Service des routes et mobilité :	CHF - 3'936'492.-
Service de la propreté urbaine :	CHF -4'680'244.-

En ce qui concerne les revenus de la direction, ceux-ci sont en augmentation de CHF 63'908'597 par rapport au budget 2022.

En résultat, l'excédent de revenus pour l'exercice 2022 est de CHF 491'041'906.- pour la Direction Finances et Mobilité.

3. Commentaires par service

6900 Service des finances

6900 - Service des finances	Budget 2022	Comptes 2022	Ecarts
Charges <i>Crédits supplémentaires</i>	52 001 600	95 243 001	
Total des charges	52 001 600	95 243 001	43 241 401
Revenus <i>Crédits supplémentaires</i>	576 827 800	651 649 935	
Total des revenus	576 827 800	651 649 935	-74 822 135
Excédent de revenus	524 826 200	556 406 934	-31 580 734

L'augmentation des charges par rapport aux comptes est principalement expliquée par les attributions aux réserves de CHF 35 millions. Plus précisément, ces attributions ont été effectuées aux fonds suivants : 1) Fonds pour risques génériques en lien avec la dioxine d'un montant de CHF 8 millions, 2) fond d'entretien du patrimoine financier d'un montant de CHF 19 millions et finalement au fond d'entretien du patrimoine administratif d'un montant de CHF 11 millions.

Il est à noter que les attributions aux fonds susmentionnées n'ont pas été budgétées et font l'objet d'une décision de la Municipalité sur la base des dépenses futures estimées au moment du bouclage. Ces attributions aux divers fonds sont des sommes mises de côté pour couvrir des dépenses en application de préavis ou pour prévoir des pertes éventuelles futures, parfois non quantifiées aujourd'hui avec exactitude en ce qui concerne les risques liés à la dioxine. Ces dernières sont donc comptabilisées par prudence avant que la charge n'ait effectivement lieu.

Concernant la charge d'intérêts globale de la Ville, nous observons une diminution de CHF 2,6 millions par rapport au budget et de CHF 2 millions par rapport au compte. Ceci s'explique par le fait que les prêts renouvelés sont encore à taux inférieurs aux prêts plus anciens. Toutefois, en 2022, nous avons assisté à un changement de paradigme dans la fixation des taux d'intérêts directeurs de la part des banques centrales.

En effet, la BNS a relevé son taux directeur pour le rendre positif afin de combattre l'inflation qui est apparu dans le courant de l'année 2022 notamment due en conséquence de la guerre d'agression en Ukraine. Dans ce contexte, nous devrions voir moins de diminution des charges d'intérêts dans les prochaines années si la dette ne diminue pas en conséquence.

Concernant la dette, la dette bancaire a augmenté de CHF 100 millions expliqué notamment (selon la présentation jointe au communiqué de presse de la Municipalité), par des achats de bâtiments du patrimoine financier à hauteur de CHF 93 millions dont certains pourront être revendus à terme. Toutefois, la dette nette a augmenté de CHF 22.2 millions pour porter la dette au-dessus de la barre symbolique des CHF 2 milliards soit CHF 2'017,5 millions.

Au vu de ce qui précède, maîtriser la hausse de la dette ces prochaines années tout en menant le plan climat, notamment les investissements nécessaires à l'assainissement des bâtiments, et en maintenant les prestations à la population sera un défi pour la Ville. Or, il s'agit d'un enjeu clé pour contenir les charges d'intérêts des finances publiques et agir de manière responsable vis-à-vis des générations futures.

Sur le front des recettes, la Ville enregistre à nouveau des rentrées plus grandes que prévues, pour un peu moins de 75 millions supérieurs au budget, dont une partie peut schématiquement, s'expliquer par deux raisons. La première peut être associée à la prudence de la Ville, au moment du budget, en lien avec les effets Covid sur la santé financière des personnes morales et physiques. Finalement, les impôts fonciers ou les droits de mutations, essentiellement conjoncturels, et donc difficilement quantifiables, constituent la deuxième raison de cet écart.

Commission des Finances

Sur les 75 millions de hausse de recettes par rapport au budget, 55 millions sont expliqués par hausse des revenus d'impôts. Premièrement, l'impôt sur le bénéfice et le capital soit l'impôt en relation avec les personnes morales est en hausse de 34.6 millions par rapport au budget 2023 et 18 millions par rapport aux comptes 2021. Il est à noter que les revenus issus de l'imposition des personnes morales représentent 17% des revenus d'impôts de la Ville de Lausanne. Du côté de l'impôt des personnes physiques, on observe certes une hausse des revenus de 10.8 millions par rapport au budget mais une baisse de CHF 6.2 millions par rapport aux comptes 2021 qui est à analyser au regard de l'évolution des catégories de contribuables, mais également des mesures fiscales cantonales agissant sur l'assiette fiscale sur lesquelles la ville n'a pas de compétences.

La Ville de Lausanne a contracté des emprunts bancaires et des emprunts contractés auprès d'autres entités (notamment auprès de la FIFA, dernier emprunt le 2 décembre 2022 et l'Aéroport international de Genève, dernier emprunt le 2 septembre 2022). Les taux d'intérêt étaient encore pour la plus part négatif jusqu'à fin mai et ensuite on observe une hausse des taux d'intérêt tout le long de l'année jusqu'au taux le plus élevé à 1,10% au 30 décembre 2022.

6010 Secrétariat général

6010 - Secrétariat général FIM (SGFIM)	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart
Charges	14 474 000	14 142 001	
<i>Crédits supplémentaires</i>			
Total des charges	14 474 000	14 142 001	-331 999
Revenus	344 500	490 757	
<i>Crédits supplémentaires</i>			
Total des revenus	344 500	490 757	-146 257
Excédent de charges	14 129 500	13 651 244	-478 256

Le Secrétariat général enregistre peu de variations notables en principe. La hausse de revenus est majoritairement due aux subventions 80, liées à la taxe aux sacs poubelles, dont le droit est échu pour l'exercice 2020 (dissolution de la provision comptable) ainsi que celles non-versées ou remboursées par les SIL pour des clients ne faisant plus partie du réseau des SIL. De plus, en 2022, la baisse des charges par rapport au budget s'explique par la mise en place tardive du bureau de l'égalité, qui n'a été créé qu'en septembre, retardant ainsi la réalisation de projets initialement prévus et entraînant une charge salariale moindre. Par ailleurs, l'absence de chef de service durant une période importante de l'année a également eu un impact sur l'avancement de projets (dépenses d'investissement du patrimoine administratif inférieur aux prévisions).

6700 Service achat et logistique ville

6700 - Service achat et logistique Ville (SALV)	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart
Charges	12 664 500	21 780 745	
<i>Crédits supplémentaires</i>	9 585 300		
Total des charges	22 249 800	21 780 745	-469 055
Revenus	8 928 000	10 246 037	
<i>Crédits supplémentaires</i>	3 659 800		
Total des revenus	12 587 800	10 246 037	2 341 763
Excédent de charges	9 662 000	11 534 708	1 872 708

Commission des Finances

Le SALV a su faire preuve d'une excellente maîtrise des coûts, malgré une situation financière impactée par le transfert de garages, magasiniers, chauffeurs et refuges du Service Parcs et domaines (SPADOM) de la direction LEA vers le SALV le 1^{er} juillet dans le cadre du projet Synergies.

Ce transfert (non budgété) a en effet généré un impact financier de CHF 726'000 dans les comptes du SALV. Malgré cette situation, le département a réussi à diminuer ses charges à hauteur de CHF 469'055 par rapport au budget. Concernant la baisse de revenu, elle s'explique notamment par une baisse des prestations du SALV refacturées aux SIL et au Service de l'eau qui sont calculées en fonction de l'activité réelle des services.

6910 Service du personnel

6910 - Service du personnel	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart
Charges	14 690 400	12 257 181	
<i>Crédits supplémentaires</i>	-64 200		
Total des charges	14 626 200	12 257 181	-2 369 019
Revenus	4 414 600	4 104 301	
<i>Crédits supplémentaires</i>			
Total des revenus	4 414 600	4 104 301	310 299
Excédent de charges	10 211 600	8 152 880	-2 058 720

Les charges du service du personnel ont été très bien maîtrisées durant le cours de l'année 2022. En effet, l'écart net s'élève à CHF 2 millions. Il s'explique notamment par une diminution des charges en lien avec des prestations de tiers à hauteur de CHF 902'023. En effet, le principal fournisseur de prestations de service auprès du service du personnel est Unisanté. Durant l'année, le volume des prestations auprès de celle-ci a été réduit à travers une adaptation du périmètre de service pour se concentrer sur la médecine du travail (embauche préalable, embauche en cours d'emplois). Les services réduits auprès d'Unisanté (notamment conseils en ergonomie, assistance et gestion des cas de harcèlement ou de problèmes sur le lieu de travail) ont été internalisés donc il ne s'agit pas d'un arrêt de prestation auprès des employés.

Par ailleurs, Il sied de préciser que le correctif de la masse salariale figurant comme produit au budget de 2022 pour un montant de CHF 15,7 millions ne figure pas tel quel dans les comptes 2022 car c'est un produit estimé au budget pour prendre en compte la charge salariale qui ne serait pas totalement utilisée par les différents dicastères, notamment en raison des postes vacants par exemple.

6920 Service mobilité et aménagement des espaces publics

6920 - Service mobilité et aménagement des espaces publics	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart
Charges	65 385 300	51 997 708	
<i>Crédits supplémentaires</i>	-9 451 100		
Total des charges	55 934 200	51 997 708	-3 936 492
Revenus	42 071 200	35 311 052	
<i>Crédits supplémentaires</i>	-3 659 800		
Total des revenus	38 411 400	35 311 052	3 100 348
Excédent de charges	17 522 800	16 686 656	836 144

Une grande partie de la diminution des revenus s'explique notamment par la diminution des revenus des biens du patrimoine administratif à hauteur de CHF 2,3 millions. En effet, Les recettes liées à la facturation des permis d'occupation du domaine public aux services commercialisés de la Ville ont été inférieures à la cible planifiée. Les incertitudes liées à la situation sanitaire ont rendu difficiles les projections des recettes de stationnement impactées par les grands chantiers en cours.

693 Service de la propreté urbaine

693 - Service de la propreté urbaine	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart
Charges	61 036 500	56 356 256	
<i>Crédits supplémentaires</i>			
Total des charges	61 036 500	56 356 256	-4 680 244
Revenus	46 324 100	41 016 714	
<i>Crédits supplémentaires</i>			
Total des revenus	46 324 100	41 016 714	5 307 386
Excédent de charges	14 712 400	15 339 542	627 142

Le service PUR a su faire preuve d'une très bonne maîtrise des coûts dans l'ensemble.

Ce service utilise le fonds déchets pour lisser ses excédents de recettes ou de charges en lien avec le traitement des déchets (2022 était une année où le fonds déchets a pu être alimenté, grâce notamment à la valorisation des déchets dont le cours était élevé).

Le résultat du service est péjoré de près de CHF 1.3 million à cause des montants touchés dans le cadre de la péréquation qui étaient inférieurs aux estimations effectuées dans le cadre du budget. Enfin, les revenus liés aux amendes n'ont pas été atteints tels que budgétés (manque à gagner de CHF 71'600). Cela s'explique notamment par l'absence due aux maladies/accident de trois employés.

4. Recommandations / vœux /

1. Dans les documents distribués, les commissaires de la Cofin ont eu en main les « dépenses d'investissements du patrimoine administratif ». Nous proposons à la commission d'émettre la recommandation ou le vœu suivant :

Que dorénavant soit indiquée, en plus des prévisions et comptes, la somme totale décidée dans les préavis ainsi que l'année de décision et que ce document soit remis aux commissaires en amont des visites de services.

Ceci afin de simplifier l'analyse des chiffres et de permettre une vision d'ensemble des dépenses du calendrier.

Au vote, ce vœu est accepté à l'unanimité.

2. Les écarts entre les comptes et les prévisions relatifs aux dépenses d'investissements du patrimoine administratif, notamment les non-dépenses (soit des retards potentiels) devraient être justifiées. Nous proposons à la commission d'émettre la recommandation ou le vœu suivant :

Que les écarts entre les comptes et les prévisions relatifs aux dépenses d'investissements du patrimoine administratif fassent l'objet de justifications, jointes avec les autres documents remis aux commissaires de la Cofin

Au vote, ce vœu est accepté par 10 oui, 3 non et 1 abstention

3. Dans les documents distribués, les commissaires de la Cofin n'ont pas eu connaissance du Bilan pour 2022. Nous proposons à la commission d'émettre la recommandation ou le vœu suivant :

Que dorénavant le bilan de l'année en question soit systématiquement transmis aux commissaires de la Cofin avec les autres documents, en amont de visites de services.

Au vote, ce vœu est accepté par 4 oui, 4 non et 6 abstentions. Mme la Présidente tranche en faveur de ce vœu.

4. Le montant à attribuer au fonds pour risques génériques en lien avec la dioxine devrait faire l'objet d'une étude plus approfondie afin d'adopter une approche la plus représentative possible des risques de charges futures liées aux auxquelles la Ville pourrait être confrontée. Nous proposons à la commission d'émettre la recommandation ou le vœu suivant :

Que la Municipalité informe au moins une fois par année les commissaires de la Cofin des estimations des potentiels impacts financiers qui pourraient être causés par les risques liés à la dioxine en donnant un aperçu des analyses permettant d'aboutir à l'estimation en question.

Au vote, ce vœu est accepté à l'unanimité

4. Conclusion

En conclusion, la sous-commission vous propose d'accepter les comptes 2022 de la Direction des finances et mobilité.

Lausanne le 24 avril 2023

Angélique Chatton (Commissaire)

Paulraj Kanthia (Rapporteur)

Au vote, le rapport de la direction FIM est accepté à l'unanimité.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la Direction FIM par :

Oui : 8

Non : 1

Abstention : 3

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.7. Comptes 2022 de la Direction Services industriels (SIL)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2022 de la Direction SIL est composée de M. Fabrice Moscheni et Mme Onaï Reymond (rapporteuse).

Nous tenons à remercier M. Pichon, Chef de service (Services partagés | Direction) ainsi que M. Bertrand Pillard, Responsable division Finances & Controlling et M. Jérôme Guignard, Responsable du contrôle de gestion (Services partagés | Division Finances et Controlling) qui nous ont fourni tous les détails des comptes 2022 lors de notre réunion du 11 avril 2023 et répondu à nos questions par entretiens téléphoniques et courriels.

1. Généralités

L'exercice 2022 de la Direction des Services industriels (ci-après "SIL") se clôture avec un bénéfice (résultat annuel) de CHF 46'231'394 (cf. tableau 1.1) soit environ CHF 2 millions de plus que pour l'exercice 2021 (cf. tableau 1.3). On peut relever que le résultat opérationnel de l'exercice 2022 s'élève à CHF 54'835'528.- (cf. tableau 1.1), soit une hausse de 7 746 601, par rapport au résultat de 2021 (47'088'927, cf. tableau 1.3) et une augmentation de 6'509'594 millions par rapport au résultat budgété. Cette différence est principalement expliquée par la vente de l'entreprise Neo et la gestion fictive de l'ouvrage FMHL (plus de détails au point 2.5).

Les résultats analytiques des SIL ci-dessous concernent les résultats par produits (électricité, gaz, chauffage à distance, multimédia et prestations aux tiers). En effet, ces résultats sont plus déterminants pour comprendre l'activité des SIL et nos discussions avec les responsables précités ont donc principalement porté sur ceux-ci.

Pour comprendre l'activité des SIL et les écarts que nous observons entre les comptes et le budget 2022, il est important de relever 3 facteurs conséquents :

- Il y a eu une crise de l'énergie qui a débuté en automne 2022 et qui a engendré une explosion des prix du marché de l'énergie. Cela est surtout visible dans les comptes par le coût de l'approvisionnement des fluides. La politique de gestion des risques d'approvisionnement pratiquée par les SIL est celle des achats à terme pour la majorité des volumes prévisionnel, cela signifie donc que les prix sont fixés à l'avance et permettent une certaine limitation lors de grandes hausses des prix du marché comme celle précitée. Toutefois des prélèvements conséquents dans les fonds de différence de couverture provenant des volumes non couverts et du décalage de la répercussion de ces derniers sur nos tarifs ont été nécessaires pour la majorité de leurs fluides.
- L'attractivité de la gestion fictive de l'aménagement de la participation des SIL dans les Forces Motrices Hongrin-Léman SA (FMHL) s'est renforcée consécutivement à la hausse des prix du marché de l'électricité, et cela participe à la hausse des résultats 2022.
- La baisse des volumes de chaleur distribués et vendus est liée aux conditions climatiques, plus précisément aux températures douces de l'année 2022, et cela a eu un impact considérable sur les résultats du gaz et du chauffage à distance. Cela s'est fait également ressentir au niveau de la pluviosité et ses conséquences sur la production de l'ouvrage de Lavey.
- La vente de la participation des SIL dans l'entreprise Neo technologies SA a engendré un bénéfice comptable améliorant ainsi les résultats de l'exercice 2022.

Enfin il convient de souligner que la baisse des taux d'intérêts (0.25%) de la Ville de Lausanne a amélioré les résultats des activités de production et de distribution des différents produits.

1.1. Comptes 2022

Sil - 2022	Electricité	Gaz	CàD	Multimédia	Prest. tiers Hors expl.	TOTAL
Recettes	-176'505'974	-169'278'079	-47'560'899	-19'103'037	-32'798'457	-445'246'446
Ventes internes	-22'541'577	-10'587'665	-28'386'990	-1'717'633	-	-63'233'864
Mouvements sur les FDC	-22'119'834	14'182'268	-3'844'695	-	-419'482	-12'201'743
Revenus de l'année	-221'167'385	-165'683'476	-79'792'584	-20'820'670	-33'217'939	-520'682'054
Coûts directs	131'362'515	115'063'819	15'080'978	11'495'198	3'619'197	276'621'708
Coûts ventilés	34'007'096	14'022'319	9'911'556	7'996'206	11'487'395	77'424'572
Achats internes	22'455'622	-	38'974'655	1'717'633	85'955	63'233'864
Ajustements "costing"	-	-	-	-	-	-
EBITDA	-33'342'151	-36'597'338	-15'825'394	388'366	-18'025'393	-103'401'910
Amortissements	22'567'090	6'805'686	6'702'755	48'490	1'661'078	37'785'099
Intérêts	7'401'944	2'217'170	559'028	-	603'142	10'781'284
Résultat opérationnel	-3'373'117	-27'574'481	-8'563'612	436'856	-15'761'173	-54'835'528
Mouvements sur les autres fonds	2'176'204	316'100	-1'518'954	100'000	7'530'783	8'604'133
Résultat annuel	-1'196'913	-27'258'381	-10'082'566	536'856	-8'230'390	-46'231'394

1.2. Budget 2022

Sil - Budget 2022	Electricité	Gaz	CàD	Multimédia	Prest. tiers Hors expl.	TOTAL
Recettes	-159'929'900	-103'233'200	-47'791'300	-21'305'200	-25'921'800	-358'181'400
Ventes internes	-19'640'055	-8'463'200	-24'901'200	-1'835'000	-	-54'839'455
Mouvements sur les FDC	989'400	236'700	482'000	-	-	1'708'100
Revenus de l'année	-178'580'555	-111'459'700	-72'210'500	-23'140'200	-25'921'800	-411'312'755
Coûts directs	89'733'548	67'210'216	10'424'136	13'613'400	11'400'499	192'381'800
Coûts ventilés	39'468'395	11'876'724	9'323'210	12'264'244	14'908'627	87'841'200
Achats internes	19'559'380	-	33'364'400	1'835'000	80'675	54'839'455
Ajustements "costing"	-5'680'200	-4'146'700	-1'220'700	-1'700'000	-	-12'747'600
EBITDA	-35'499'432	-36'519'460	-20'319'454	2'872'444	468'002	-88'997'900
Amortissements	22'292'200	6'751'100	6'904'600	433'000	1'893'700	38'274'600
Intérêts	8'223'300	2'349'100	636'200	-	635'200	11'843'800
Résultat opérationnel	-4'983'932	-27'419'260	-12'778'654	3'305'444	2'996'902	-38'879'500
Mouvements sur les fonds	1'285'500	-401'300	293'000	-1'200'000	-819'500	-842'300
Résultat annuel	-3'698'432	-27'820'560	-12'485'654	2'105'444	2'177'402	-39'721'800

1.3. Comptes 2021

Sil - 2021	Electricité	Gaz	CàD	Multimédia	Prest. tiers Hors expl.	TOTAL
Recettes	-166'333'296	-113'608'050	-51'041'204	-22'311'638	-23'343'166	-376'637'354
Ventes internes	-19'873'716	-8'379'003	-24'495'481	-1'897'264	-	-54'645'464
Mouvements sur les FDC	-3'420'179	143'907	3'823'825	-	-108'653	438'900
Revenus de l'année	-189'627'191	-121'843'146	-71'712'859	-24'208'903	-23'451'819	-430'843'918
Coûts directs	94'406'013	76'924'462	11'194'764	13'744'221	7'789'121	204'058'581
Coûts ventilés	32'180'380	10'308'554	7'944'565	10'068'309	14'640'704	75'142'511
Achats internes	19'787'761	-	32'874'484	1'897'264	85'955	54'645'464
Ajustements "costing"	-	-	-	-	-	-
EBITDA	-43'253'037	-34'610'130	-19'699'047	1'500'891	-936'039	-96'997'362
Amortissements	21'908'766	6'789'530	6'986'125	114'466	1'879'280	37'678'168
Intérêts	8'419'844	2'420'754	762'381	-	627'287	12'230'266
Résultat opérationnel	-12'924'427	-25'399'845	-11'950'541	1'615'357	1'570'528	-47'088'927
Mouvements sur les autres fonds	2'271'069	393'747	284'401	100'000	-232'047	2'817'169
Résultat annuel	-10'653'358	-25'006'098	-11'666'140	1'715'357	1'338'480	-44'271'758

1.4. Évolution des fonds

SIL - Evolution des fonds

	Réal 2021 CHF				Réal 2022 CHF			
	01.01.2021	Prélèvements	Attributions	31.12.2021	01.01.2022	Prélèvements	Attributions	31.12.2022
Electricité								
Fds Rsrv & Renouv. Prod élec - Lavey	-27'460'034	1'239'511	-1'924'193	-28'144'716	-28'144'716	1'284'332	-1'821'002	-28'681'385
Fds Rsrv & Renouv. autres productions	-2'169'144	-	-391	-2'169'534	-2'169'534	-	-403	-2'169'937
Fds Rsrv & Renouv. Distrib Electricité	-2'255'073	-	-346'485	-2'601'558	-2'601'558	-	-354'800	-2'956'358
Fds Pérég. Timbre achemin Electricité	6'492'832	136'452	-2'930'108	3'699'177	3'699'177	139'533	-56'006	3'782'705
Fds Pérég. Vente energie énergie électrique	-1'949'515	6'427'272	-2'390'714	2'087'044	2'087'044	24'899'636	-1'562	26'985'118
Total électricité	-27'340'933	7'803'236	-7'591'890	-27'129'588	-27'129'588	26'323'502	-2'233'772	-3'039'858
Gaz								
Fds diff couv timbre achemin distrib aval gaz	-37'229	18'379	-11'236	-30'086	-30'086	118'363	-	88'277
Fds diff couv timbre achemin clients finaux gaz	898'874	-	-1'436'380	-537'506	-537'506	2'855'699	-	2'318'193
Fds Diff Couv Fourn gaz nat Clients finaux au tarif	-15'436'040	1'257'530	-	-14'178'510	-14'178'510	11'800'000	-17'038'467	-19'416'977
Fds Rsrv & Renouv Gaz	-10'743'435	-	-313'747	-11'057'181	-11'057'181	-	-12'116'100	-23'173'281
Total gaz	-25'317'831	1'275'909	-1'761'362	-25'803'284	-25'803'284	14'774'062	-29'154'567	-40'183'788
CàD								
Fds Rsrv & Renouv. prod. chaleur CAD (CO2)	-14'743'527	51'864	-3'624'224	-18'315'887	-18'315'887	1'765'454	-4'505'569	-21'056'002
Fds Rsrv & Renouv. CàD	-6'004'643	317'820	-284'401	-5'971'224	-5'971'224	438'362	-246'500	-5'779'362
Fds diff couv distrib. chaleur (timbre) clients finaux	-2'075'942	-	-1'128'855	-3'204'797	-3'204'797	2'162'464	-	-1'042'333
Fds diff couv fourn chaleur clients finaux	-4'743'915	-	-2'694'970	-7'438'885	-7'438'885	1'682'231	-	-5'756'654
Total càd	-27'568'027	369'684	-7'732'450	-34'930'793	-34'930'793	6'048'511	-4'752'069	-33'634'351
Multimédia								
Fds Rsrv & Renouv Multimédia	-1'242'880	-	-100'000	-1'342'880	-1'342'880	-	-100'000	-1'442'880
Total multimédia	-1'242'880	-	-100'000	-1'342'880	-1'342'880	-	-100'000	-1'442'880
Autres								
Fds Communal pérég. EP	-4'091'515	332'968	-	-3'758'547	-3'758'547	5'753'038	-6'461'507	-4'467'016
Fds Rsrv & Renouv. Contracting	-148'540	-	-62'590	-211'130	-211'130	-	-2'463'750	-2'674'880
Total autres	-4'240'055	332'968	-62'590	-3'969'678	-3'969'678	5'753'038	-8'925'257	-7'141'897
TOTAUX	-85'709'726	9'781'797	-17'248'293	-93'176'222	-93'176'222	52'899'113	-45'165'665	-85'442'774

Pour rappel, les soldes des fonds de différence de couverture ne sont pas à disposition de la Ville de Lausanne mais aux clients des SiL et ils sont ensuite intégrés dans la procédure tarifaire afin de rendre ou de récupérer ces montants à ces derniers.

Les 24'899'636 (Réal 2022, sous la rubrique *Electricité* et la catégorie *Prélèvement*, cf. tableau 1.4) est la somme que les clients doivent au SIL pour l'exercice 2022. Ce montant additionné des soldes 2021 seront répercutés sur les tarifs de l'électricité à partir de 2024 sur 3 ans. La Municipalité n'a pas encore pris de décision à ce sujet. Rappelons toutefois que suite à la procédure Elcom sur les tarifs 2009 et 2010, les clients captifs des SIL continuent de se voir restituer environ 8.2 millions par an encore pour les deux prochaines années (2022-2024).

2. Résultats par produit

2.1. Électricité

Electricité	Réal 2022	Budget 2022	Réal 2021
Recettes	-176'505'974	-159'929'900	-166'333'296
Ventes internes	-22'541'577	-19'640'055	-19'873'716
Mouvements sur les FDC	-22'119'834	989'400	-3'420'179
Revenus de l'année	-221'167'385	-178'580'555	-189'627'191
Coûts directs	131'362'515	89'733'548	94'406'013
Coûts ventilés	34'007'096	39'468'395	32'180'380
Achats internes	22'455'622	19'559'380	19'787'761
Ajustements "costing"	-	-5'680'200	-
EBITDA	-33'342'151	-35'499'432	-43'253'037
Amortissements	22'567'090	22'292'200	21'908'766
Intérêts	7'401'944	8'223'300	8'419'844
Résultat opérationnel	-3'373'117	-4'983'932	-12'924'427
Mouvements sur les autres fonds	2'176'204	1'285'500	2'271'069
Résultat annuel	-1'196'913	-3'698'432	-10'653'358

La différence entre les comptes 2021 et 2022 est principalement expliquée par la perte de 8.2 millions due essentiellement au remboursement d'un montant de CHF 34 millions sur quatre ans, débuté en 2022, lié à la procédure Elcom sur les tarifs 2009 et 2010.

Commission des Finances

Les recettes des clients marchés et revendeur (clients qui consomment plus de 100'000 kWh/an ayant optés pour un tarif lié aux prix du marché), dont les prix sont négociés pour une période de 1 à 3 ans, sont en moyenne supérieures à 2021 ce qui justifie notamment la hausse des recettes globales. Ces contrats ne sont pas forcément toujours prévus au budget car ce sont des opportunités à un moment donné de l'année qui dépendront de beaucoup de circonstances, par ex. des appels d'offres intéressants pour les SIL.

Au niveau des coûts directs, la différence avec le budget 2022 s'explique par la hausse importante des coûts d'approvisionnement liée à la crise énergétique qui a nécessité une hausse des tarifs mais applicable uniquement à partir du 1er janvier 2023. C'est principalement ce décalage qui justifie le prélèvement considérable dans le fonds de différence de couverture. En d'autres termes, les coûts d'approvisionnement ont été plus élevés mais ils ont vendu au même prix.

Enfin, la production de l'usine de Lavey a baissé par rapport à 2021. Cette baisse de production s'explique principalement par les conditions météo de l'année 2022 qui ont été très sèches et la politique de conservation de l'eau des barrages en amont. Il en découle par conséquent une augmentation de 7% du prix de revient étant donné que les coûts de production sont restés stables.

2.2. Gaz

Gaz	Réel 2022	Budget 2022	Réel 2021
Recettes	-169'278'079	-103'233'200	-113'608'050
Ventes internes	-10'587'665	-8'463'200	-8'379'003
Mouvements sur les FDC	14'182'268	236'700	143'907
Revenus de l'année	-165'683'476	-111'459'700	-121'843'146
Coûts directs	115'063'819	67'210'216	76'924'462
Coûts ventilés	14'022'319	11'876'724	10'308'554
Achats internes	-	-	-
Ajustements "costing"	-	-4'146'700	-
EBITDA	-36'597'338	-36'519'460	-34'610'130
Amortissements	6'805'686	6'751'100	6'789'530
Intérêts	2'217'170	2'349'100	2'420'754
Résultat opérationnel	-27'574'481	-27'419'260	-25'399'845
Mouvements sur les autres fonds	316'100	-401'300	393'747
Résultat annuel	-27'258'381	-27'820'560	-25'006'098

Pour rappel, le résultat global du gaz fait l'objet, pour la dernière fois en 2022, d'un bénéfice cible historiquement fixé à 30 millions de francs. Ce montant comprend notamment le dividende Gaznat versé directement à la bourse communale. A partir de 2023, le bénéfice cible est aboli au profit d'un montant fixe dépendant des quantités vendues. En effets les prévisions de volumes futurs sont prévues à la baisse (volonté de baisse d'utilisation d'énergie fossile).

Les comptes et le budget 2022 sont plus ou moins les mêmes car les SIL ont ce bénéfice cible, c'est-à-dire que la politique tarifaire est définie dans le but d'atteindre ce résultat. Tant pour la distribution que pour la commercialisation, il y a eu une baisse de volumes vendus liée aux conditions climatiques prémentionnées et dans une moindre mesure aux incitations gouvernementales aux économies d'énergies. Toutefois deux hausses successives des tarifs en mars et octobre, anticipant les hausses futures, génèrent une progression des recettes qui a permis une attribution au fonds de différence de couverture. Malgré la hausse astronomique de plus de 50% des conditions d'approvisionnement (coûts directs), les augmentations de tarifs précitées ont permis de créer une réserve durant l'année pour éviter encore une forte hausse des tarifs 2024.

2.3. Chauffage à distance

Chauffage à distance	Réel 2022	Budget 2022	Réel 2021
Recettes	-47'560'899	-47'791'300	-51'041'204
Ventes internes	-28'386'990	-24'901'200	-24'495'481
Mouvements sur les FDC	-3'844'695	482'000	3'823'825
Revenus de l'année	-79'792'584	-72'210'500	-71'712'859
Coûts directs	15'080'978	10'424'136	11'194'764
Coûts ventilés	9'911'556	9'323'210	7'944'565
Achats internes	38'974'655	33'364'400	32'874'484
Ajustements "costing"	-	-1'220'700	-
EBITDA	-15'825'394	-20'319'454	-19'699'047
Amortissements	6'702'755	6'904'600	6'986'125
Intérêts	559'028	636'200	762'381
Résultat opérationnel	-8'563'612	-12'778'654	-11'950'541
Mouvements sur les autres fonds	-1'518'954	293'000	284'401
Résultat annuel	-10'082'566	-12'485'654	-11'666'140

A l'instar des autres fluides, les ventes du chauffage à distance sont fortement dépendantes des conditions climatiques qui impactent négativement les volumes de chaleur produite, distribuée et commercialisée en 2022 comparés à ceux de l'exercice 2021. Rappelons également que le bénéfice cible de la commercialisation du chauffage est basé sur un montant fixe de CHF 3.3 millions et que cette règle a été abolie au 01.01.2023 de manière similaire au gaz au profit d'un montant fixe dépendant des quantités vendues. En effets, les volumes prévisionnels futurs sont prévus à la hausse contrebalançant ainsi ceux du gaz.

De manière générale, il convient de relever que la hausse des tarifs n'a pas permis de compenser la baisse de volumes, ce qui engendre un recul des recettes par rapport à 2021. Les hausses importantes des prix de la chaleur produite par leurs usines thermiques (achats internes) a nécessité un prélèvement dans le fonds de différence de couverture afin d'atteindre le bénéfice cible. Enfin, c'est en 2022 que l'achat des certificats énergétiques a été effectué, ce qui impacte négativement les coûts directs. Toutefois ce montant est financé par le fonds de réserve pour la production de chaleur renouvelable et les mesures de réduction des émissions de CO2 (Fonds CO2) figurant sous la rubrique mouvement sur les autres fonds.

Finalement, le résultat annuel de cette activité est en régression malgré la baisse des conditions de financement de la Ville de Lausanne; cela provient des coûts directs 2021 qui intégraient la part des SiL au plan climat (2.2 millions CHF) alors que cette contribution a été affectée sur 2022 au fonds de réserve et renouvellement pour les activités de contracting (activités pour lesquelles les coûts de financement sont dans un premier temps assurés par les SiL puis répercutés aux clients dans les tarifs de vente de ses prestations sur une longue période). En d'autres termes, une contribution au fond de réserve pour financer le développement d'énergie renouvelable (par ex. Plaines du Loup). Ce fonds n'est pas rattaché au chauffage à distance mais aux prestations pour tiers c'est pourquoi cette attribution n'est pas visible dans le tableau ci-dessus.

2.4. Multimédia

Multimédia	Réel 2022	Budget 2022	Réel 2021
Recettes	-19'103'037	-21'305'200	-22'311'638
Ventes internes	-1'717'633	-1'835'000	-1'897'264
Mouvements sur les FDC	-	-	-
Revenus de l'année	-20'820'670	-23'140'200	-24'208'903
Coûts directs	11'495'198	13'613'400	13'744'221
Coûts ventilés	7'996'206	12'264'244	10'068'309
Achats internes	1'717'633	1'835'000	1'897'264
Ajustements "costing"	-	-1'700'000	-
EBITDA	388'366	2'872'444	1'500'891
Amortissements	48'490	433'000	114'466
Intérêts	-	-	-
Résultat opérationnel	436'856	3'305'444	1'615'357
Mouvements sur les autres fonds	100'000	-1'200'000	100'000
Résultat annuel	536'856	2'105'444	1'715'357

Pour rappel, la distribution concerne uniquement le hors Lausanne depuis la vente du réseau lausannois à la société LFO S.A. en 2013.

Malgré la perte continue de clients au bénéfice de la concurrence (Swisscom, Sunrise, notamment), il y a eu une réduction de la perte (cf. signes spécifiques analytique qui vont changer au 01.01.24) par rapport aux comptes 2021 et au budget 2022 en raison de la nouvelle méthode de répartition des « fees » (coûts ventilés). Cela signifie qu'avant la répartition des frais fixes structurels des SiL étaient basés principalement sur l'effectif du personnel (EPT) et aujourd'hui cela est basé sur les coûts des activités.

Au niveau de la commercialisation, celle-ci représente l'ensemble des prestations multimédia fournies par les SiL (internet, TV et téléphonie principalement) en partenariat avec la société Netplus.

Au niveau des recettes, nous constatons que la perte de la clientèle se poursuit sur les mêmes proportions que pour 2021. Au niveau des coûts directs, nous constatons une réduction significative en lien direct avec la réduction du chiffre d'affaires car la plupart de ces coûts varient en fonction de la clientèle.

2.5. Prestations pour tiers

Prestations à tiers + hors exploit.	Réel 2022	Budget 2022	Réel 2021
Recettes	-32'798'457	-25'921'800	-23'343'166
Ventes internes	-	-	-
Mouvements sur les FDC	-419'482	-	-108'653
Revenus de l'année	-33'217'939	-25'921'800	-23'451'819
Coûts directs	3'619'197	11'400'499	7'789'121
Coûts ventilés	11'487'395	14'908'627	14'640'704
Achats internes	85'955	80'675	85'955
Ajustements "costing"	-	-	-
EBITDA	-18'025'393	468'002	-936'039
Amortissements	1'661'078	1'893'700	1'879'280
Intérêts	603'142	635'200	627'287
Résultat opérationnel	-15'761'173	2'996'902	1'570'528
Mouvements sur les autres fonds	7'530'783	-819'500	-232'047
Résultat annuel	-8'230'390	2'177'402	1'338'480

La hausse du résultat annuel des comptes 2022 par rapport à celui budgété est principalement due à la vente en 2022 de l'entreprise Neo technologie S.A. et par la bonne performance de la gestion fictive de notre participation dans les Forces Motrices Hongrin-Léman SA (FMHL). Pour comprendre cette gestion fictive, il faut savoir qu'ALPIQ gère cet ouvrage selon ses besoins et reverse au SIL les bénéfices comme si ces derniers l'exploitaient eux-mêmes.

3. Résultat par service, renseignements complémentaires

La brochure des comptes étant bien détaillée et expliquant les différents écarts, nous allons revenir uniquement sur quelques explications fournies par les services concernés :

7210 Patrimoine

Au point 319, les investissements pour la remise de la concession ont été moins importants que ceux budgétés en ce qui concerne le chauffage à distance, le gaz et Lavey.

Au point 480, l'écart budgétaire se justifie principalement par un ajustement costing de 10.2 millions de francs figurant au budget 2022 pour les activités de production et distribution d'énergies. Ce montant provient concrètement de la différence entre les coûts budgétés et ceux intégrés dans les tarifs prévisionnels dans le but d'atteindre les résultats définis par la régulation (électricité) et les bénéfices cibles des fluides des SIL. En effet, les coûts considérés dans la politique tarifaire sont basés principalement sur les coûts effectifs de l'année n-1 alors que les coûts budgétés sont planifiés dans le respect des directives de la ville de Lausanne, cela génère donc cet écart identifié sous cette position.

7220 Réseaux

Au point 315, il y a beaucoup d'absence (par ex. en raison de maladie) et une difficulté à repourvoir certains postes. Cela engendre donc des retards dans la maintenance du réseau de gaz.

7230 Production et solutions énergétiques

Au point 380, il s'agit d'un changement d'écriture comptable. Au lieu d'effectuer un changement dans l'éclairage public, les SIL effectuent dorénavant une perte et profit au niveau comptable ce qui permet d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur les différents mouvements.

Cela vaut également pour le point 480.

7240 Commercial

Au point 312, c'est lié à l'augmentation des coûts d'approvisionnement des coûts de l'énergie. Le conflit en Ukraine explique en partie les coûts liés au gaz et au chauffage à distance. S'agissant de l'électricité, cela dépend de l'offre et la demande dans le domaine et de l'infrastructure déjà disponible.

Cela vaut également pour le point 435.

7260 Secrétariat général

Au point 422, il s'agit de la vente de l'entreprise Neo technologie SA

* * *

Nos remerciements vont à M. Xavier Company, directeur des SIL, M. Pichon, chef des services partagés des SIL, M. Cottier, chef du service commercial ainsi qu'à MM. Bertrand Pillard et Jérôme Guignard, qui nous ont détaillé les comptes 2022 et ont répondu de manière complète et précise à nos questions en séance puis par courriel.

4. Conclusion

Au vu des explications données ci-dessus la sous-commission en charge des SIL vous recommande d'approuver les comptes 2022 de cette direction.

Lausanne, le 03 mai 2023

Fabrice Moscheni (Commissaire)

Onaï Reymond (Rapportrice)

Au vote, le rapport de la direction SIL est accepté à l'unanimité.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la Direction SIL par : Oui : 8 Non : 1 Abstention : 3

Elle vous recommande d'en faire de même.

4. Conclusions

La Commission des finances propose au Conseil communal d'adopter les conclusions suivantes :
d'approuver les comptes de 2022 tels qu'ils sont présentés dans le préavis n° 2023/24, du
27 avril 2023

Vote de la Commission :

Au vote la conclusion est acceptée par 11 oui et 2 abstentions.

Lausanne, le 03 mai 2023

Mathilde Maillard, présidente



A Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission permanente de
gestion

dossier traité par CD/SMUN/SA/ce
notre réf. A.1/2023/112-rp
votre réf.

Lausanne, le 7 septembre 2023

Réponses aux observations de la COGES 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité se réfère au rapport de votre Commission sur l'exercice 2022 de l'administration. La Municipalité répond comme suit audit rapport :

1^{re} observation : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie la possibilité de flexibiliser le plafond des suppléments salariaux au-delà de 20% lorsqu'il s'agit des engagements de personnes particulièrement qualifiées, et pour les métiers où la Ville rencontre des difficultés particulières à recruter.

Les salaires proposés à la Ville sont globalement alignés au marché mais les statistiques actuelles montrent à travers les évolutions de la pyramide des âges, du taux de chômage, de la croissance du marché de l'emploi ou encore de la proportion de personnes travaillant à temps partiel que nous sommes dans une conjoncture particulièrement difficile pour l'attraction et la rétention des talents. La pénurie de personnel touche dorénavant un grand nombre de domaines d'activité de sorte que les difficultés de recrutement au sein des entreprises suisses n'ont pas été aussi importantes depuis plus de quinze ans.

L'article 38 du règlement pour le personnel communal (RPAC) permet à la Municipalité d'allouer des suppléments salariaux afin de s'assurer la collaboration de personnes particulièrement qualifiées et/ou en cas de décalage avéré entre le marché de l'emploi public et/ou privé. Cette disposition permet un dépassement de 20% au plus des maxima fixés à l'article 34 RPAC (échelle de traitement). Un dépassement supérieur ne serait pas conforme au règlement.

Au sein de la Ville, l'article 38 est actuellement le seul mécanisme réglementaire qui permette un alignement des salaires au marché. Le recours à ce mécanisme peut néanmoins représenter des risques de discriminations salariales et doit donc être correctement encadré. Depuis 2022, le Service du personnel (SPEL) publie des annonces sans mention de niveau de manière à drainer plus de candidatures et faciliter une éventuelle négociation salariale sur la base de l'article 38 RPAC. Cette possibilité est appréciée des services qui y ont eu recours pour certains recrutements où le risque de décalage était avéré.

Au niveau de la politique de recrutement, de nombreuses réflexions sont en cours pour renforcer la visibilité de notre marque employeur de la Ville et notre attractivité. Un travail est également mené pour adapter les techniques de recrutement (sourcing, formation recruteurs).

2^e observation : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mène à bien une standardisation des outils informatiques afin que le service puisse accomplir efficacement ses missions.

L'harmonisation des licences et versions des programmes informatiques spécialisés du service est en cours, afin d'assurer les échanges et la collaboration au sein de l'équipe.

3^e observation : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité installe de volets ou de stores dans toutes les fenêtres des bureaux du service afin que les collaborateurs-trices puissent exercer leur travail dans des conditions discrètes et convenables.

A la demande du Contrôle des finances de Lausanne (CFL), le Service des gérances a fait poser des stores occultants/réfléchissants aux fenêtres des locaux occupés par le CFL, en août 2023.

4^e observation : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité entre en contact avec le Canton pour s'assurer qu'une solution soit trouvée dans les plus brefs délais pour que l'occupation des cellules au sous-sol de l'hôtel de police soit conforme à la loi.

La Municipalité partage les préoccupations de la Commission permanente de gestion sur cette problématique. Elle relève toutefois que le Corps de Police œuvre en la matière sous la compétence du Service pénitentiaire et ces éléments sont soulevés chaque année par la Commission des visiteurs du Grand Conseil. Cette commission, composée de sept députées et députés a comme principal but de s'assurer que les conditions de détention des personnes détenues sont conformes aux lois suisses et aux engagements internationaux. Les autorités cantonales sont donc déjà nanties régulièrement de cette situation dans la perspective de trouver les meilleures solutions pour résoudre cette situation complexe et globale. La Ville de Lausanne et son Corps de police apportent leurs contributions dans la mesure de leurs moyens. La Municipalité précise également que ces conditions particulières font l'objet d'une indemnisation pour conditions illicites de détention, sous forme de réduction de peine pécuniaire ou du nombre de jours de détention. Cette indemnité est accordée aux prévenus par la Justice.

5^e observation : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité crée un poste de suppléant pour agent recenseur

La Municipalité salue les mesures prises à ce jour par le Service du contrôle des habitants (CH) visant à fournir des prestations de qualité à la population lausannoise.

Dans ce contexte, la Municipalité fera procéder à une analyse des possibilités pour garantir la suppléance de l'agent recenseur. En effet, la réorganisation du bureau des enquêtes – suite au futur départ à la retraite de l'enquêteur actuel – sera une opportunité que la Municipalité saisira et qui permettra vraisemblablement de répondre favorablement au vœu de la Commission de gestion (COGES).

6^e observation : Le Conseil communal invite la Municipalité à rattacher le Bureau des naturalisations à un autre service.

Avec les changements législatifs fédéraux et cantonaux intervenus en 2018, la procédure pouvant mener à une naturalisation a beaucoup évolué ; la compétence communale est

désormais essentiellement administrative, et la marge d'appréciation au niveau du Bureau des naturalisations est très restreinte. Le Bureau des naturalisations était, jusqu'au 1^{er} janvier 2021, rattaché au Secrétariat municipal. Depuis 2021, son rattachement au Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) a permis plusieurs améliorations, par exemple l'organisation de séances d'information sur la procédure de naturalisation. La Municipalité partage avec le Conseil communal la volonté de garantir l'impartialité et la qualité du processus des naturalisations à Lausanne. Selon son analyse, le rattachement actuel permet un excellent fonctionnement et des synergies avec le BLI, tout en garantissant une application rigoureuse du cadre légal.

7^e observation : Le Conseil communal souhaite être informé de ce qui a été entrepris depuis la réponse à l'observation n°12 sur la gestion 2021.

En novembre 2022 la Municipalité a décidé de réorganiser le secrétariat général de la direction du logement, de l'environnement et de l'architecture (SGLEA) et de regrouper les différentes unités sous une nouvelle entité administrative. Un processus d'accompagnement au changement a depuis eu lieu avec les unités concernées. La mise en œuvre doit faire l'objet d'une décision municipale.

8^e observation : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse en sorte qu'un de ses membres ne se trouve pas contraint d'assumer un intérim opérationnel.

Lors de vacance de poste de chef-fe de service, plusieurs options sont envisageables : un intérim assuré à l'interne du service, par un-e autre chef-fe de service, par le supérieur, en l'occurrence le Municipal, ou le recours à un tiers pour une durée déterminée. Elles présentent toutes des risques. Le choix entre les options dépend des ressources et des besoins au sein de chaque service de la direction.

En l'occurrence, le choix d'un remplacement par le Directeur a été choisi vu la durée limitée dans le temps et suite au départ de la secrétaire générale qui assumait l'intérim du Service de la petite enfance (SPE).

9^e observation : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité attende sa décision sur les rapports-préavis avant de les mettre en œuvre.

La Municipalité garantit qu'aucune décision de compétence du Conseil communal n'est mise en œuvre avant le vote de ce dernier. La Municipalité a également répondu le 19 juillet 2023 à une question similaire suite à la résolution votée dans le cadre de l'Interpellation urgente de De Vargas Samuel et crts – « Tableau noir, ANF : bonnet blanc, blanc bonnet ? ».

10^e observation : Le Conseil communal, constatant qu'un guichet unique ne sera pas mis en place à brève échéance, souhaite la centralisation des données nécessaires à ce service.

La création d'un guichet unique (physique et numérique) pour les parents est un objectif transversal de la direction. La centralisation des données implique notamment l'existence d'une base légale d'un identifiant national et cantonal, dont la compatibilité à l'usage soit effective entre les logiciels et les données au niveau cantonal et communal.

La mutualisation des données à venir comptera aussi les données financières, déjà utilisées pour le pré et le parascolaire, pour leur utilisation pour d'autres prestations de la direction.

11^e observation : le Conseil communal souhaite que le SPEL soit systématiquement sollicité en amont de réorganisations de service afin de conseiller les cadres dans l'accompagnement au changement.

Le SPEL est consulté lors d'importantes réorganisations de service, principalement sur les impacts au niveau des postes et les conséquences juridiques. Dans ce cadre, l'impact humain est également abordé et les questions d'accompagnement au changement abordées. Le déploiement des mesures et le suivi se fait par les cellules RH des services.

Au demeurant, le déplacement d'un lieu de travail ne saurait être assimilé à une mesure de réorganisation du service.

12^e observation : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité anticipe et coordonne les besoins supplémentaires en personnel pour les services de la Ville participant à la communauté scolaire des nouveaux quartiers

En perspective de la croissance du nombre d'élèves scolarisés sur le territoire communal, et plus particulièrement, l'arrivée d'élèves dans les nouveaux quartiers, les services concernés de la direction se coordonnent dans les démarches avec le Canton.

Ainsi pour la rentrée 2023-2024, le financement d'un 1 ept d'infirmière scolaire et 1 ept de psychologie, psychomotricité et logopédie scolaire (PPLS) est annoncé par le Canton. A ces postes s'ajoutent du personnel la Ville de Lausanne pour les sites scolaires (entretien et conciergerie), l'accueil parascolaire (personnel éducatif) et l'animation socioculturelle (personnel socio-éducatif.).

13^e observation : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette en place une stratégie pour augmenter l'attractivité des postes au sein du MAP pour faciliter ainsi le recrutement et la rétention des collaborateurs et collaboratrices.

Dans un contexte global du marché du travail très tendu dans les filières de formation de la construction et de la planification (mobilité et aménagements), la Municipalité est consciente de la nécessité d'assurer une forte attractivité des postes du service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics (MAP). A cet effet et depuis plusieurs années maintenant, des actions de stratégie RH ont été mise en place pour promouvoir les compétences et valoriser l'intérêt des postes face à la très forte concurrence que représente le secteur privé (bureaux d'études et entreprises de construction) mais également les administrations publiques communales, cantonales et fédérales liées au développement urbain et à la mobilité.

On peut citer les mesures particulières suivantes :

- développement de filières des postes pour encourager le développement des compétences et les promotions internes. Notamment :
 1. division Construction & Maintenance: Dessinateur-trice B -> Dessinateur-trice A -> Technicien-ne de chantiers -> Chef-fe de projet -> Chef-fe de section ;
 2. division Espaces Publics et MOBilité : chargé.e de projet junior auxiliaire (poste tremplin) -> chargé-e de projet -> chef-fe de projet -> chef-fe de section ;

- évolution et optimisation constante du plan des postes en fonction des besoins du service pour appliquer les politiques publiques de sa compétence ;
- utilisation de l'article 38 du RPAC pour la rétention et/ou l'acquisition de compétences rares de postes stratégiques ;
- développement des compétences :
 1. Budget formation conséquent, alloué annuellement, en adéquation avec les besoins du service et les intérêts des collaborateur-trice-s comme outil de motivation et de perfectionnement ;
 2. Suivi par les collaborateur-trice-s des journées techniques propres à leur domaine de compétences
- recours à des stagiaires de l'EPFL (stages de master conventionnés, de quelques semaines à plusieurs mois) pour susciter l'intérêt des nouveaux-elles diplômé-e-s ;
- recrutement actif via comptes LinkedIn privés – la VDL bénéficie ainsi du réseau privé du personnel RH MAP, entretenu dans ce sens ;
- approche holistique du recrutement : matching de candidat-e-s avec d'autres postes par exemple ;
- transmission des compétences, promotion des métiers du service auprès des jeunes (apprenti-e-s + programme fédéral LIFT).

14^e observation : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité trouve un autre moyen d'évaluer l'activité du Groupe propreté espaces publics (GPEP) que la fixation de quotas d'amendes pour littering.

La lutte contre le littering commence à modifier les comportements sur la voie publique. L'évaluation de l'efficacité du GPEP se base sur les constats effectués sur l'espace public.

15^e observation : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne des mesures pour diminuer la pénibilité physique des activités au sein du service.

La pénibilité physique de plusieurs métiers du Service achat et logistique Ville (SALV), notamment en transports, logistique et ateliers est une réalité, accentuée par la moyenne d'âge élevée du service (52 ans).

Des mesures ont d'ores et déjà été prises depuis la visite de la COGES, comme une sensibilisation à l'équilibre avec un atelier d'une semaine sur le site du Vallon avec la société PandaFit, ou des tests d'exosquelette, qui soulagent lors de ports de charge.

Le service va poursuivre la recherche de solutions tant en termes d'outils, de modernisation des infrastructures, que de prévention et d'adaptation de fonctions, en partenariat étroit avec les RH et le Domaine santé et sécurité au travail (DSST), et avec également le soutien de l'AI et de la SUVA.